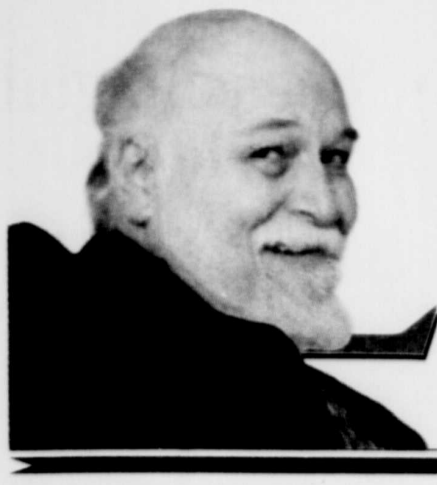

LANCER DES LIVRES À LA MER E 9

Maître « haut-parleur », Jean-Claude Germain se bat pour faire lire les analphabètes

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2000 www.lesoleil.com

Le Soleil souhaite un bon 100e anniversaire à Desjardins!

BOYCOTTAGE D'EXAMEN

Le recteur Tavenas en retard sur les nouvelles

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

SAINTE-FOY — Le recteur de l'Université Laval, François Tavenas, ignorait encore, hier matin, que 250 étudiantes en enseignement avaient séché un examen, jeudi, pour protester contre la mauvaise qualité d'un de leurs cours.

« J'étais à l'extérieur de la ville », a-t-il plaidé, après la réunion de son conseil universitaire. « Je ne suis pas au courant. Je devrai en parler avec le doyen. » M. Tavenas a fini par confier qu'il était « préoccupé » par le fait que des étudiantes soient à ce point insatisfaites de leur professeur.

Vendredi, LE SOLEIL publiait en manchette que les étudiantes de troisième année au bac en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire, avaient boycotté un examen valant 40 % de leur note finale pour se plaindre du cours « Fondements de l'intervention pédagogique ». Elles reprochaient au professeur Richard Côté de livrer sa matière sur Internet, sans cours magistral, d'utiliser un livre écrit par lui et datant de 1987 et de les avoir mal préparées à l'examen.

Devant cette mesure extrême, la direction du département d'Études sur l'enseignement et l'apprentissage avait accepté de discuter avec l'association étudiante. Les deux parties avaient finalement convenu que les étudiantes n'auraient pas à reprendre leur examen et qu'un comité de réévaluation du cours serait constitué. Par la bouche de leur président, les étudiantes ont déclaré être ravies d'avoir été comprises : jamais elles n'accepteraient de cours de second ordre.

Voir RETARD en A 2 ➤

AUTRE TEXTE
❑ **Sa part de gâteau** Page A 6

GALA DE L'ATHLÈTE

Caroline d'OR

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Pour une sixième fois d'affilée, la kayakiste Caroline Brunet a décroché le Mémoris d'or du Gala de l'athlète. Toujours numéro Un dans le cœur des Québécois qui l'ont chaleureusement accueillie, elle donne ici son autographe en s'appuyant sur son collègue Maxime Boilard, également tête d'affiche des derniers Jeux.

JEAN-FRANÇOIS TARDIF
JFTardif@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Il n'y a pas de doute, la population de Québec voue un amour sans borne à Caroline Brunet. Non seulement elle a mérité le Mémoris d'or du gala de l'athlète pour une sixième année consécutive mais de plus, les amateurs présents au Capitole ont chaudement applaudi l'olympienne lorsqu'elle a reçu son trophée.

« J'ai une fois de plus senti que les gens n'étaient nullement déçus de ma deuxième place à Sydney, a avoué Caroline. Personnellement, je n'ai pas encore réussi à passer outre ma déception. C'est normal. Quand tu t'entraînes 16 ans en fonction d'une course, je pense que ça prend au moins quelques mois avant de s'en remettre. »

Les amateurs l'ont nettement senti, c'est une athlète très émue qui a pris le micro afin de faire sa brève allocution. Il faut dire que par deux fois, Caroline qui désirait prendre la parole, a demandé aux gens de cesser de l'acclamer. Et à chaque occasion, le public du Capitole lui a répondu en l'applaudissant encore plus fort.

Voir D'OR en A 2 ➤

AUTRES TEXTES
❑ **Sept pages sur le Gala de l'athlète dans l'Extra** Page E 33 à E 40

Maires et conseillers garderont leur salaire

JEAN-MARC SALVET
JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — La ministre Louise Harel a confirmé, hier, que les conseillers et maires dont le mandat sera écourté en raison des fusions municipales ne perdront pas leur rémunération du jour au lendemain. Ils continueront de toucher leur salaire jusqu'à la date où leur mandat aurait normalement dû prendre fin. La moitié de cette compensation sera versée par le gouvernement québécois et l'autre moitié par les cinq nouvelles villes qui seront créées en janvier 2002.

Le ministère des Affaires municipales n'a pas chiffré le montant qui sera octroyé. Mais dans l'entourage de Louise Harel, on soutient qu'il ne sera pas astronomique. On note que la majorité des 64 municipalités qui seront fusionnées devaient de toute façon être en élection en novembre 2001. Leurs maires et conseillers n'auront donc pas droit à la compensation.

Ces précisions ont été apportées en marge de la commission parlementaire

Voir MAIRES en A 2 ➤

LE TITRE D'EXFO RACLE LE FOND

Germain Lamonde a vu s'envoler 3 milliards $ de son actif

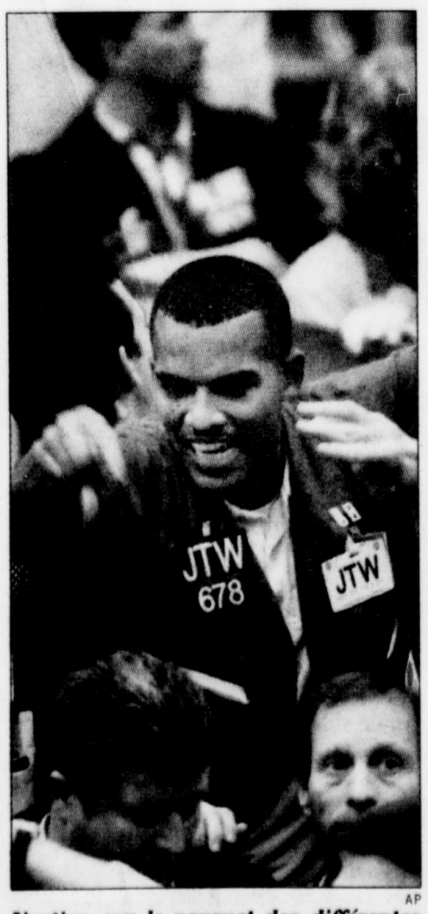

AP

L'action sur le parquet des différentes bourses a des conséquences qui peuvent faire varier un actif de plusieurs millions en quelques instants.

ANNIE MORIN
AMorin@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La déconfiture des titres des entreprises technologiques n'épargne pas le chouchou de la région de Québec. L'action d'Exfo, mise en vente à 38 $ à la fin juin, puis catapultée à 134 $ en l'espace de quelques jours, s'est transigée aussi bas que 26 $ la semaine dernière. Sur papier, c'est une différence de plus de 3 milliards $!

Le président-directeur général, Germain Lamonde, ne s'inquiète pas outre mesure de cette situation. « Tout le monde y passe », dit-il en faisant référence aux Nortel Networks, JDS Uniphase et autres géants des télécommunications, dont les titres ont subi une sévère correction ces dernières semaines.

Le grand patron lui-même « y passe ». Avec 38 des 44,7 millions d'actions en circulation concentrées entre ses mains, il a lui-même été plusieurs fois milliardaire assez longtemps pour faire son entrée au palmarès des hommes les plus riches du Canada. Sa fortune personnelle frôle maintenant le milliard de dollars.

Exfo oeuvre dans le créneau très lucratif des télécommunications. Basée à Vanier, mais présente à travers le monde, l'entreprise conçoit et fabrique des appareils de tests et mesures sur fibre optique. Son chiffre d'affaires devrait atteindre 128 millions $US pour l'année financière 2001. Plus de 750 personnes sont à son emploi.

M. Lamonde insiste pour dire que sa compagnie n'a rien perdu de son élan, enregistrant des revenus et des bénéfices records trimestre après trimestre. Et à ceux qui craignent un ralentissement des dépenses en immobilisations de la part des grands réseaux de télécommunications — ses clients et les clients de ses clients —, il réplique que le carnet de commandes ne s'est pas dégonflé et que les analystes n'ont pas jugé bon de réviser leurs prévisions de croissance pour les prochaines années.

Micheal Lamanna, directeur des relations avec les investisseurs chez Exfo, admet passer beaucoup de temps au téléphone ces jours-ci pour rassurer les investisseurs et les analystes. Au bout du fil, il attribue la contre-performance du titre à l'incertitude du marché américain, aux rumeurs de ralentissement et aux révisions de croissance des

Voir EXFO en A 2 ➤

LA MÉTÉO

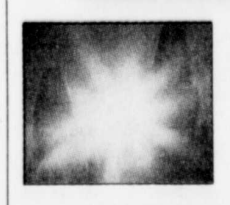

Maximum -9, minimum -15

Dégagement et très froid. Demain : beau. Détails **page E 19.**

QUÉBEC, 104e ANNÉE, N° 336
FLORIDE, 1,75 $US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
MERCREDI
6 27657 00073 5

Groupe Télécom : la plus importante entreprise canadienne de produits et services de télécommunications d'affaires à posséder son propre réseau de fibres optiques.

www.gt.ca • 1 877 484-5101

groupe télécom
GARDER CONTACT

1500436

LES RETOURNES

D'OR
Émue

Suite de la Une

«C'est vrai que j'étais émue. Mais c'étaient de belles émotions. J'étais vraiment heureuse d'être de la soirée Mémoris. Ça faisait depuis 1996 que je n'y avais pas pris part à cause de mon entraînement. Comme toujours, les gens ont été très gentils. J'apprécie vraiment la manière dont on me traite à Québec.»

Au scrutin final, Caroline a devancé Mélanie Turgeon, gagnante du Mémoris d'argent, et France Gagné, qui a obtenu le Mémoris de bronze. Une vingtaine d'autres athlètes étaient dans la course pour un honneur dans la catégorie athlète de l'année de niveau international.

LES AUTRES GAGNANTS

Grande fête du sport amateur québécois, la soirée Mémoris de cette année a de nouveau honoré la crème des athlètes, des entraîneurs et des équipes de la région de Québec.

Le club de football du Rouge et Or de l'Université Laval a clairement été l'un des grands gagnants de la soirée puisque qu'il a récolté deux Mémoris. La formation lavalloise, version 1999, a mérité le titre d'équipe de l'année et le duo Jacques Chapdelaine-Glen Constantin a reçu le Mémoris remis à l'entraîneur de l'année au niveau national.

C'est le patineur de vitesse Philippe Marois qui a décroché l'honneur remis à l'athlète par excellence de niveau national. Il a été préféré à la judoka Catherine Roberge (argent) et à la plongeuse Nadia Pelletier.

Parmi les autres gagnants des Mémoris, notons Johanne Bégin (coéquipier de niveau international), water-polo, Marie-Ève Morin (coéquipier de niveau national), volleyball, Frédéric Jobin (entraîneur de niveau national), canoë-kayak, Lyne Beaumont (partenaire de nveau international), nage synchonisée, Mélanie Marois (partenaire de niveau national), tennis, Serge Laflamme (officiel de l'année) softball.

Le titre de bénévole de l'année a été remis à John St-Arnaud, ski, et les Mondiaux juniors de ski alpin ont reçu la palme remise à l'événement par excellence de la dernière année.

EXFO
Rien perdu de son élan

Suite de la Une

géants informatiques, qui ont rejailli sur toute l'industrie de la haute technologie.

Mais sur la compagnie elle-même, il ne dit mot. «Nous continuons de gérer exactement comme avant et nous laissons au marché le soin de décider combien nous valons», dit-il au SOLEIL, convaincu que les bonnes nouvelles ne peuvent pas toujours tomber à plat.

Les analystes prévoient que le titre d'Exfo pourrait se transiger entre 50 et 70$US d'ici 12 à 18 mois.

Germain Lamonde précise que la valeur actuelle du titre ne menace en rien l'équilibre d'Exfo. Il reste toujours 175 millions $US en banque pour financer les projets de croissance. L'incursion de l'entreprise de Vanier dans le Parc technologique du Québec métropolitain et la création de 500 nouveaux emplois se concrétiseront donc comme prévu.

Même pour les acquisitions, que l'on dit plus difficiles à réaliser quand le titre est à son plus bas, le pdg d'Exfo ne s'en fait pas.

Tout le secteur des télécommunications ayant subi une dégelée, les actions d'Exfo, toutes proportions gardées, ne valent ni plus ni moins que celles de ses concurrents. Et les entreprises privées qui aspiraient au financement public doivent mettre leurs ambitions sur la glace pour un temps, ce qui pourrait précipiter la mise en vente de certaines d'entre elles. Germain Lamonde garde donc l'oeil ouvert.

Quant à l'acquisition de Burleigh Instruments, négociée alors que le titre se situait à 38$US, elle aura lieu comme prévu. Une clause du contrat prévoyait qu'en cas de baisse significative du cours de l'action, les dirigeants de Burleigh verraient l'offre d'actions bonifiée de 10%. La trésorerie émettra donc plus d'actions. Pour le reste, la transaction ne devrait pas coûter plus cher à Exfo, assure Micheal Lamanna.

MAIRES
Colère

Suite de la Une

sur le projet de loi 170, qui a entendu, hier, le maire de Québec et ses 12 vis-à-vis de la banlieue.

Leur présence au Salon rouge n'a pas donné lieu au spectacle que plusieurs imaginaient. Et que bien des journalistes espéraient secrètement... Il y avait de l'enthousiasme d'un côté et de la colère de l'autre. Mais le sérieux et la discipline ont régné de bout en bout.

Les maires de banlieue ont dénoncé le peu de temps qui leur était accordé. Mais ils ont joué le jeu et présenté un mémoire abordant les principaux aspects du projet de loi. Leur document s'appuie sur l'avis d'avocats spécialisés.

C'est donc sans l'ombre d'une hésitation qu'Andrée Boucher, de Sainte-Foy, Ralph Mercier, de Charlesbourg, et Jacques Langlois, de Beauport, ont soutenu que la réforme «risque de virer le monde municipal à l'envers et d'entraîner des hausses de taxes et des diminutions de services».

Louise Harel a réfuté une partie de leurs arguments et précisé qu'elle resserrerait tel ou tel aspect de son projet de loi. Notamment quant aux prérogatives des arrondissements.

Une heure plus tard, le maire Jean-Paul L'Allier a fait valoir que la réforme à venir n'a rien à voir avec une banale fusion puisqu'elle «remet en question toutes les villes, y compris Québec». Contrairement à ses 12 homologues, qui ont demandé le retrait du projet de loi 170, il a offert son appui inconditionnel à Louise Harel.

Lors de sa présentation, Jean-Paul L'Allier a indiqué que l'hôtel de ville de Sainte-Foy pourrait faire un magnifique siège social pour la future Communauté métropolitaine de Québec, qui verra le jour en janvier 2002. Il croit que l'endroit est idéal puisque les élus de la Rive-Sud n'auraient pas à rouler trop longtemps pour s'y rendre.

Le gouvernement ne s'attendait pas à ce que la présentation des maires de banlieue se déroule dans la sérénité. Il a fait distribuer des lettres envoyées à la ministre Harel par des conseillers municipaux de Beauport, Loretteville et L'Ancienne-Lorette, lettres dans lesquelles ces élus déplorent n'avoir jamais été consultés sur le mémoire présenté par les «12».

Pour Jacques Langlois, les quatre conseillers municipaux de Beauport qui ont participé à l'envoi sont des «péquistes». Réponse du maire L'Allier: les 12 maires de banlieue sont des «libéraux». Voilà pour les principaux coups de gueule.

Le gouvernement avait quand même prévu le pire. Il a fait distribuer des revues de presse contenant des articles publiés depuis 10 ans dans LE SOLEIL et le *Journal de Québec*. Les articles font état des chicanes épiques ayant paralysé la CUQ et ses 13 villes membres. Les titres sont à l'avenant. Celui-ci, par exemple, datant du 14 janvier 1991: «Treize à table, c'est 12 de trop.» Ces revues de presse sont l'oeuvre de la députée de Vanier, Diane Barbeau.

RETARD
Pondérer

Suite de la Une

Le recteur Tavenas a refusé de commenter la décision du département de ne pas faire reprendre l'examen et de plutôt pondérer sur 100 les notes accumulées sur 60.

Il n'a pas voulu non plus faire de lien entre la hausse des frais de scolarité et ce mouvement de solidarité en faveur de cours de qualité. Il a mentionné que l'Université Laval avait «un bon système d'évaluation des cours et des programmes».

Il s'est dit étonné que les étudiantes se plaignent d'un cours donné sur Internet. «En sciences de l'administration, les étudiants le demandent», a-t-il soutenu en promettant d'aller y voir de plus près au département.

Choc collégial des idées

Dans LE SOLEIL Collégial de demain, un combat d'idées sur la taxe à l'échec, mettant aux prises Sol Zanetti et Élise Paradis.

Dans le coin gauche, Sol prône le boycottage pur et simple tandis que dans le coin droit, Élise révèle ce qui vous a été caché et ce que vous devez savoir à tout prix.

À surveiller également dans ce dernier numéro de l'année, du siècle et du millénaire, un reportage d'Élise Paradis sur Caroline, une prof du secondaire qui a choisi de poser dans le fameux calendrier «Dream Team» de CHOI-FM. L'enseignante ne correspond pas du tout au stéréotype des «femmes de calendriers».

Jacques Samson
Responsable du SOLEIL Collégial

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale et ses régions ..... 3 à 8
Pierre Champagne 4
Le Québec et le Canada ..... 9 à 19
Le Monde ..... 20, 21 et 24
Décès 21
Opinions 23

CAHIER B

Argent ..... 1 à 8
Bourses ..... 4 à 7

EXTRA

Dominique Bertrand 2
Oiseaux et compagnie 3
Consommation 4
Tourisme 5
Télévision ..... 6 et 7
Arts et spectacles ..... 8 à 14
Votre agenda ..... 12 et 13
Annonces classées ..... 15 à 18, 23 et 24
Divertissements ..... 19 et 22
Parlons bouffe ..... 20 et 21
Sports ..... 24 à 40
Statistiques ..... 26 à 28

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : **C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6**

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 2000-12-05
02 04 10 18 21
26 35 36 39 43
44 52 54 57 61
63 64 65 69 70

La Quotidienne
Tirage du 2000-12-05
3 4
524 8791

Extra
Tirage du 2000-12-05
NUMÉRO: 934239

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

TVA : RÉSEAU DES SERVICES DU QUÉBEC

PRÊT-À-FÊTER NOËL 2000

LE TRENTE ET UN*

39.95 RÉG. 80.00*

Une économie de 50%

LA CHEMISE HABILLÉE STRETCH

Confort total sous un veston! Une chemise de coupe régulière, en mélange d'entretien aisé, 66% coton 34% polyester, lavable et séchable à la machine. Col à baleines amovibles, poignets réglables, poche poitrine. Bleu, bronze, marine, bourgogne, noir, blanc. 15 à 18.

la maison simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY•GALERIES DE LA CAPITALE• VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

CONTEMPORAINE* PRÊT-À-FÊTER NOËL 2000

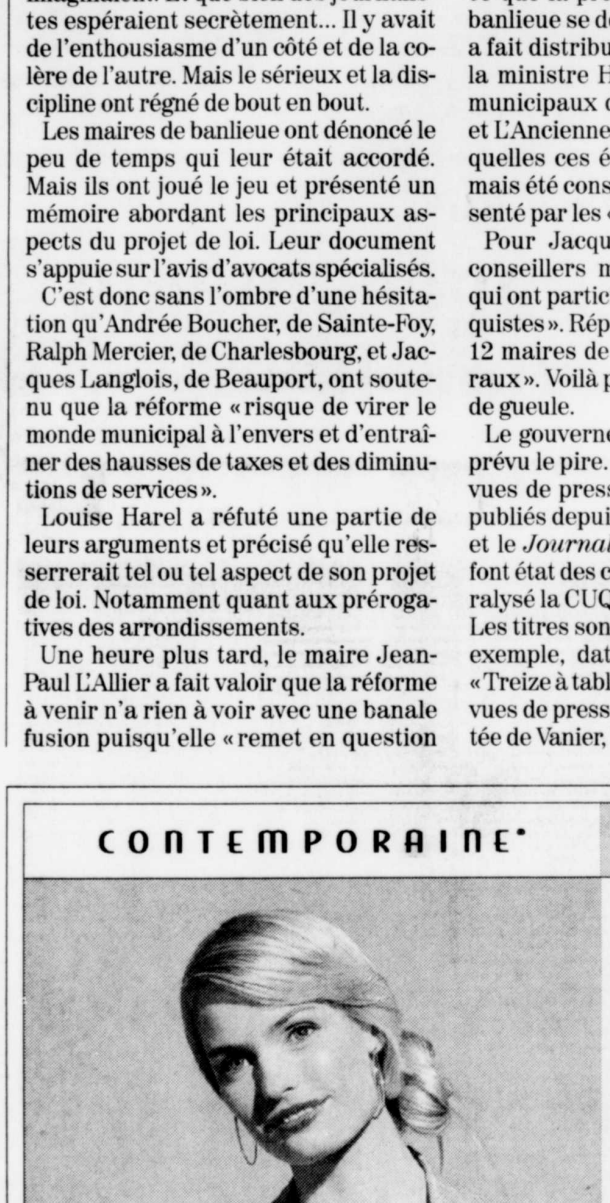

59.95 RÉG. 85.00*

LA SURCHEMISE FROISSÉE DORÉE

Étincelante, élégante, une pièce superbe pour la fête. Une longue chemise à superposer. Une exclusivité Simons en couleur d'or. 6 à 16.

39.95 RÉG. 48.00*

LE PULL CHENILLE RASÉE

Matière confort pour un pull encolure ronde dégagée. Un cadeau apprécié dans la boîte Simons. Noir, blanc, magenta, rouge. P.m.g.

59.00

LE CARDIGAN LUREX

C'est la brillance ultraféminine d'un cardigan de fête, aux lignes toutes simples, forme plus près du corps, encolure V. Noir, prune et champagne aux reflets dorés. P.m.g.tg.

69.95 RÉG. 85.00*

LE CARDIGAN LAINE BOUILLIE

Un indispensable de la collection Contemporaine exclusive. Un cardigan court, à coutures découpes au devant, bords surfilés, boutons métalliques. Charbon, cognac, cobalt, orange. P.m.g.tg.

GRATUITE! La boîte-cadeau Simons vous est offerte avec tous vos achats de Noël

la maison simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HEURES D'AFFAIRES: • PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 10H00 À 17H00 • SHERBROOKE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H00 À 17H00, DIMANCHE 10H00 À 17H00 • MONTRÉAL LUNDI AU VENDREDI 10H00 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 12H00 À 17H00

LA CAPITALE
ET SES RÉGIONS

Forfait réunion
GOUVERNEUR
HÔTEL
PLACE DUPUIS MONTRÉAL
Pour les affaires, «Mon hôtel à Montréal»
1 888 910-1111
Forfait week-end
1460549

Les «sardines» en colère

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les clients de la STCUQ en ont ras le bol de devoir payer toujours plus cher pour s'entasser comme des sardines dans les rares autobus qui roulent toujours.

Assez des grèves ! Assez des hausses ! Assez des coupures de services ! « Nous en voulons autant aux syndiqués qu'à la direction de la société des transports », explique Jérôme Cantin, de l'association des étudiants du cégep de Sainte-Foy. Il y en avait vraiment pour tous les goûts, hier midi, devant les bureaux de la CUQ pour cette manifestation organisée par le comité des usagers et l'association étudiante du cégep de Sainte-Foy.

S'il n'y avait pas foule pour la manif, c'est parce que les usagers ont perdu confiance

Il n'y avait pourtant pas foule, mais personne ne s'en est étonné. « C'est normal qu'il n'y ait pas plus de monde. C'est la preuve que les gens n'ont plus confiance. Le service sera probablement encore réduit après le conflit », d'expliquer un chauffeur-usager de la STCUQ, qui brandissait une pancarte sur laquelle il dénonçait en vrac les agissements de la S-T-C-S-N.

Ce chauffeur nous a demandé de ne pas le nommer parce qu'il s'est exposé aux foudres de la direction autant que de son syndicat en participant à cette manifestation.

Ce chauffeur de 21 ans d'expérience en veut à ses collègues syndiqués à cause des grèves répétées et pour leur intransigeance alors que le public ne reçoit pas le service auquel il a droit.

Il en veut aussi énormément à la direction de la STCUQ pour son manque de planification et à l'administration L'Allier de ne pas encourager le transport en commun en subventionnant la construction de stationnements et en distribuant des vignettes de stationnement aux employés des nouvelles entreprises de haute technologie qui s'installent dans Saint-Roch.

Le président de la CUQ et maire de Beauport, M. Jacques Langlois, a reçu les dirigeants de la CRUTEC et de l'association étudiante. Au sortir de la rencontre, alors que la manifestation se poursuivait, Jérôme Vaillancourt, porte-parole du comité d'utilisateurs a expliqué qu'il est trop tard pour reporter les hausses de tarifs de 8 % prévues aussitôt que le conflit sera réglé. Il est probable toutefois « qu'un jour les usagers aient un poste au conseil d'administration de la société », de conclure sur une note plus optimiste, le président du CRUTEC.

LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Des dizaines de clients de la STCUQ ont inscrit des plaintes documentées, hier, lors de la manifestation tenue en face du siège social de la CUQ. Ces documents devront être examinés par le comité des plaintes de la société.

MORT DU JEUNE GUILLAUME

Deux entorses à la loi

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

QUÉBEC — L'entreposage de l'arme ayant causé la mort de Guillaume Bédard-Desroches, à Villeroy, dimanche, ne répondait pas aux critères de sécurité imposés par la loi.

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec n'ont pas complété leur enquête et n'ont pas encore obtenu toutes les réponses, mais ils savent maintenant que l'arme, un revolver de calibre .38, de même que les munitions, n'étaient pas rangés conformément à la loi.

Des points restent encore à éclaircir, cependant. Ainsi, l'arme et les munitions se trouvaient dans une armoire, mais les enquêteurs ne savent pas si celle-ci était barrée. En effet, indiquait hier l'agent Daniel Lamirande, un cadenas a été trouvé à côté. Est-ce le petit garçon qui a trouvé la clé et ouvert l'armoire ? Ou est-ce quelqu'un d'autre qui l'a ouverte et a oublié de la verrouiller ? « Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de le dire », a mentionné le policier.

Mais même si l'armoire était barrée, il y a eu au moins deux entorses à la loi, selon l'agent. Puisqu'il s'agissait d'une arme à autorisation restreinte, l'arme elle-même aurait dû être barrée, dit-il. Dans le cas du revolver, il aurait fallu une barrure de pontet, ce qu'il n'y avait pas. Le pontet est la partie circulaire sous la gâchette.

En outre, la loi prévoit que l'arme et les munitions doivent être rangées séparément, sous clé. Or, les munitions étaient dans la même armoire que l'arme. Il est trop tôt pour dire si des accusations criminelles seront déposées contre le père de l'enfant, qui est propriétaire de l'arme. Le petit Guillaume est mort d'une balle à la tête en manipulant l'arme, alors qu'il se trouvait seul au sous-sol de la résidence familiale, avec son cousin de 10 ans.

PROCÈS D'ANDRÉ ROY

Une attitude inchangée, même durant les recherches

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Non seulement André Roy a-t-il participé activement aux recherches pour retrouver Victor Lemay, mais il a même pris part à l'hommage rendu à l'adolescent assassiné, embrassant sa mère lorsque le temps est venu d'offrir ses condoléances.

Dans des témoignages parfois émouvants, Madeleine Lauzé et Denis Lemay, les parents de Victor Lemay, ont relaté hier la journée de la disparition du jeune homme de 17 ans et les mois qui ont suivi. Quand ce dernier s'est placé en face de leur maison pour faire de l'auto-stop, ils l'ont vu converser avec André Roy. Ensuite, les deux jeunes sont allés derrière le dépanneur pour fumer un joint de marijuana.

Le lendemain, Roy s'est engagé à informer les parents éplorés s'il avait des nouvelles de Victor. Par la suite, il est venu deux fois par jour chez les Lemay pour participer aux recherches. Durant ce temps, les Lemay n'ont rien remarqué de particulier dans l'attitude de l'accusé de 23 ans. « Tu ne savais jamais s'il était de bonne humeur ou s'il était choqué », de dire Madeleine Lauzé.

Pas de changement non plus le jour de l'hommage à l'église de Sainte-Croix de Lotbinière. Faisant partie d'un groupe de quatre jeunes amis, Roy est même allé à l'avant pour la lecture d'un message au défunt.

Facile de comprendre qu'en février, lorsque Roy s'est dénoncé, les Lemay ne voulaient pas le croire. « Un chum à Victor ? Pourquoi aurait-il fait ça ? Ça ne m'entrait pas dans la tête, a relaté Denis Lemay. Il n'y avait pas de raison. » Son épouse a eu la même réaction : « Je ne comprenais pas qu'il ait tué Victor de sang-froid et qu'il soit venu ensuite à la maison, côtoyer notre famille ! »

PISTE DE LA MARIJUANA

Si la Sûreté du Québec a d'abord suivi la piste des producteurs de marijuana, c'est que, non seulement le corps de Victor Lemay avait été enterré dans une plantation, mais qu'un certain climat de terreur régnait à Sainte-Croix parmi les jeunes qui étaient allés voler des plants. C'est ce qu'a expliqué l'enquêteur Carl Pelletier, de la SQ.

D'ailleurs, Victor Lemay et son frère aîné avaient eux-mêmes été menacés et un autre jeune avait déjà été tabassé. Les menaces auraient poussé l'autre fils des Lemay à quitter la région en compagnie d'un ami.

LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Les parents de la victime, Madeleine Lauzé et Denis Lemay, à leur sortie de la salle d'audience. Les deux ont livré un témoignage émouvant.

Un certain individu avait menacé Victor et un autre jeune en ces termes: « Vous allez creuser votre trou et vous allez entrer dedans ! » Selon l'enquêteur, deux producteurs s'étaient même rendus chez les Lemay pour réclamer leur marijuana.

Trois perquisitions ont été effectuées chez des trafiquants, qui ont été arrêtés, mais cette piste n'a pas eu de suites. Selon l'enquêteur de la SQ, les deux individus qui s'étaient rendus chez les Lemay s'étaient fait voler quatre ou cinq plants alors que Victor en avait volé beaucoup plus.

22 ans de colère refoulée

QUÉBEC — « Mon geste fut instantané et incontrôlé. Enlever une vie parce que l'on souffre n'est pas une bonne raison, voire illogique. Vingt-deux ans de colère refoulée ont un jour malheureusement fini par sortir. Ce jour-là, j'ai rencontré Victor. »

Quelques jours après son arrestation, André Roy a dicté ces mots par téléphone à son amie. Celle-ci a transcrit la lettre et l'a remise aux parents de Victor Lemay. Au procès, hier, Madeleine Lauzé, la mère de l'adolescent assassiné, en a fait lecture.

« Victor ne m'a jamais rien fait de mal »

« Cette lettre n'a pas pour but de me justifier ou de me faire pardonner, commence Roy. Je regrette sincèrement ce qui s'est passé. Mon passé a forgé une personne renfermée et refoulée.

MORT EN PAIX

« Victor ne m'a jamais rien fait de mal... Victor est un bon gars. Si Victor vous parlait, il vous dirait qu'il n'a aucunement souffert. Victor n'a rien vu et n'a rien senti. Pourquoi ces nombreuses blessures ou lésions ? Pour que son cœur cesse de battre, mais soyez certains que, dès le début, il ne sentait rien (le système nerveux central fut atteint). Si je pouvais remonter le temps, ce n'est pas dans la tête à Victor que cette balle irait, mais dans la mienne.

« Il est mort en paix. Ce n'est pas votre responsabilité si un déséquilibré a rencontré votre fils. Je regrette mon geste. Il n'y a pas un jour qui passe où je ne pense à lui et ne me mets à pleurer amèrement. Pourquoi l'ai-je fait ? J'aimerais bien le savoir ! »

Et l'accusé de signer: « D'un esprit égaré, André Roy. » R.H.

Sur le boulevard Laurier, le chemin Saint-Louis, Grande Allée, rue Saint-Louis

Le ruban blanc de la Capitale nationale

Courez la chance de gagner un prix de 500$ en argent ou tout plein de cadeaux

en votant pour le plus bel éclairage des Fêtes entre les ponts de Québec et le Château Frontenac.

Tirages de cadeaux quotidiens et du grand prix le 15 décembre dans le cadre de l'émission La bande à Gillet sur les ondes du FM 93.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE Québec
LE SOLEIL
CJMF FM 93
Communauté urbaine de QUÉBEC TOURISME CONGRÈS

Participez par la poste, en personne, par télécopie ou par courrier électronique en votant sur la question suivante :

Selon moi, le plus bel éclairage du temps des Fêtes est à l'adresse suivante :

Adresse _____
Ville _____

Nom du participant _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____
Téléphone _____

Et retournez le tout avant le 14 décembre 2000 à : **CJMF FM 93**
Concours Le ruban blanc de la Capitale nationale
1305, chemin Sainte-Foy, bureau 402
Québec (Québec) G1S 4Y5
Télécopieur : (418) 687-0211 info@cjmf.com

1499785

Ça fera, les dépenses !

Le maire de Loretteville se fait reprocher ses « déboursés antifusion »

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les trois conseillers de l'opposition de Loretteville en ont assez des dépenses du maire Giguère pour combattre le projet de fusions.

En plus de servir un avertissement au maire, lors de la dernière réunion du conseil, les conseillers Raymond Dion, Guy Leclerc et Gérald Savard ont écrit à la ministre Harel pour lui dire qu'ils n'ont été ni informés ou consultés au sujet du mémoire présenté par les maires de la CUQ, hier, en commission parlementaire.

« Le maire de Loretteville n'est nullement mandaté par une résolution du conseil de Loretteville au sujet de ce mémoire. Nous ne pouvons nous prononcer actuellement à savoir si nous appuyons ou rejetons en tout ou en partie le mémoire », de poursuivre les conseillers de l'opposition.

Enfin, les conseillers demandaient à la ministre de mentionner l'existence de leur lettre lors de l'audience des maires de la CUQ, en commission, hier.

En rendant publique leur dissidence, les trois conseillers emboîtent le pas à leur collègue Michel Lacroix du conseil de ville d'Ancienne-Lorette et à un groupe de citoyens de cette ville qui estiment eux aussi que la bonne gestion impose aux élus de cesser de faire des dépenses pour contrer les projets de fusion du gouvernement du Québec.

Au sujet des dépenses engagées pour combattre le projet de fusion, le conseiller Raymond Dion explique qu'elles excèdent les 50 000 $ selon un relevé obtenu du directeur général de la Ville, Gaétan Béchard à la mi-novembre.

Or, poursuit M. Dion, les dépenses se sont poursuivies par la suite. Entre autres, avec l'envoi d'une invitation à participer à la manifestation devant le parlement et le nolisement de six autobus pour transporter les gens.

Le maire Giguère a expliqué la situation d'urgence et l'importance de manifester sa solidarité avec les collègues des autres villes, pour justifier ces dépenses. Signalons, enfin, que M. Giguère n'aurait eu aucune difficulté à faire adopter les résolutions requises puisqu'il dispose d'une majorité au conseil de Loretteville. Les conseillères Hélène Mclean, Géraldine Morin et Denise Labrecque appuient généralement le maire Giguère.

3,3 millions $ au Lotto 6/49

Le père Noël s'appelait Lotto 6/49 et avait trois semaines d'avance pour Karine Blanchette et Steve Richer, de Montmagny, qui ont remporté, samedi, un des trois gros lots de 3 333 333 $ du Lotto 6/49 du 2 décembre. Le jeune couple, qui a deux enfants, n'avait acheté qu'un billet au Dépanneur J.P. Bernier de Cap-Saint-Ignace, qui hérite, pour cette bonne fortune d'un chèque-boni de 33 333 $. Steve Richer, un journalier pour l'entreprise Les Concassés du Cap, à Montmagny, dormait déjà quand sa femme a constaté qu'ils étaient millionnaires, tard samedi soir. Avec lui, c'est toute la parenté qui s'est fait réveiller ! Les projets des nouveaux riches ? S'acheter une maison et faire des dons à des membres de leur famille. Loto-Québec rappelle qu'en septembre 1999, un groupe de Berthier-sur-Mer avait remporté 5 millions $, également au Lotto 6/49.

QUÉBEC MÉTRO

Le coup de la Brinks !

Le maire de Québec était en voyage le 27 novembre, lors des élections fédérales. Appelé à en commenter les résultats, il n'a pu s'empêcher de décocher quelques flèches à l'endroit des libéraux et notamment de la députée de Louis-Hébert, Hélène Scherrer. « Demandez-lui ce qu'elle va faire pour protéger Sillery contre les fusions maintenant qu'elle est élue ? Quel est son plan d'action ? », a-t-il répondu à une journaliste qui l'interrogeait. Il a rappelé que, lorsqu'il était au gouvernement, « les libéraux avaient une vieille technique : faire peur au monde », rappelant le célèbre coup de la Brinks, quand cette entreprise avait déménagé son siège social avant que René Lévesque ne prenne le pouvoir ! **R.F.**

Pas de gros lot pour le capitaine

Le président du syndicat des officiers du service de la Sécurité publique de Sainte-Foy, le capitaine Michel Levesque, aimerait bien que la Ville de Sainte-Foy lui verse une hausse de salaire de 6000 $ comme nous l'avons écrit hier, mais ce n'est pas le cas. Selon lui, les lieutenants de police et du service des pompiers de Sainte-Foy qui viennent d'être promus au rang de capitaine recevaient au maximum 71 088 $ selon l'ancienne convention, et ils ne peuvent espérer toucher plus de 74 260 $ d'ici trois ans, selon la nouvelle. Même à ce rythme, il existera toujours un écart de 5000 $ de salaire par année entre le salaire des capitaines de la Ville de Québec et ceux de Sainte-Foy, selon cet officier. **M.L.**

« Qui est irresponsable ? » réplique Paul Shoiry au maire L'Allier

Le maire de Sillery, Paul Shoiry, n'a pas tardé à réagir aux propos du maire de Québec, qui trouve irresponsables le maire de Sillery et la mairesse de Sainte-Foy parce qu'ils utilisent leurs surplus pour rembourser des taxes au lieu d'investir dans des travaux d'infrastructures. « Nos citoyens ne se plaignent pas de l'état de nos infrastructures. On redonne aux citoyens ce qui leur appartient. C'est le maire Jean-Paul L'Allier qui est le plus irresponsable en privant les citoyens de Québec d'une baisse de taxes. S'il avait accepté la proposition des maires de banlieue, il aurait eu 16 millions $ à redistribuer. Et c'était une position de négociations, car il affirme que les frais de centralité sont de 21 millions $. Il n'a qu'à blâmer sa propre turpitude à promouvoir les fusions forcées. Notre offre est toujours sur la table », réplique le maire Shoiry. **R.F.**

Plus d'argent pour les événements spéciaux

Bonne nouvelle pour les organisateurs d'événements spéciaux : le budget de la Ville augmentera de 367 000 $. Il sera le même qu'il y a deux ans, soit 70 % en moyenne. L'an dernier, la Ville avait réduit sa participation à 50 %, soit sa quote-part CUQ, 40 %, plus 10 %. Parmi les organismes subventionnés, le Festival de musique sacrée recevra 20 000 $, Québec fête Noël 12 500 $, le Salon international du livre 30 000 $, et un programme d'animation urbaine dans Saint-Roch reçoit 25 000 $. Le budget consacré aux maisons de jeunes et aux centres de loisirs augmente de 225 000 $. Saint-Malo, Saint-Albert, Saint-Pie-X et Anne-Hébert seront les parcs écoles choisis en priorité. L'aide aux centres de loisirs privés augmente de 300 000 $ et 209 000 $ de plus iront à l'Institut Canadien. **R.F.**

Une facture pour Ottawa !

La Ville de Québec a prévu un budget de 700 000 $ pour des dépenses reliées à la tenue du Sommet des Amériques, mais elle n'a aucune garantie que ces frais seront remboursés par Ottawa. « Nous allons tout faire pour que le gouvernement fédéral nous rembourse ces dépenses », a déclaré Jean-Paul L'Allier. Le maire de Québec affirme que si la venue des visiteurs augmente l'achalandage des établissements, la Ville n'en retire aucun avantage, car ce sont les deux gouvernements qui perçoivent les taxes de vente, la TPS et la TVQ. **R.F.**

Les dépenses augmentent...

Plusieurs dépenses augmenteront à la Ville de Québec l'an prochain. Le budget 2001 prévoit 4,9 millions $ de plus pour les salaires, 1,2 million $ de plus pour la STCUQ et 600 000 $ de plus pour la CUQ. Elle prévoit une augmentation de 780 000 $ pour la collecte sélective et le compostage. L'entretien des équipements exigera une somme additionnelle de 261 000 $. Il faudra débourser 835 000 $ de plus pour contrer la hausse des coûts des carburants. De nouvelles exigences gouvernementales d'inspection pour l'eau potable, les réservoirs pétroliers, les ascenseurs et les véhicules exigeront 102 000 $ de plus. **R.F.**

Une heure de grâce le dimanche !

Surprise ! Les automobilistes qui stationnent devant un parcomètre, le dimanche, auront droit à une heure de grâce sur le territoire de la Ville de Québec. On mettra de l'argent dans le gobe-sous à partir de 14 h seulement, et non de 13 h ! **R.F.**

Pierre Champagne
PChampagne@lesoleil.com

Le coût des artistes

Combien ça coûte pour inviter tel ou tel artiste à livrer son numéro chez vous, dans un garden-party, à l'église pour un mariage hells-angélique, ou dans la salle paroissiale pour la réception qui suit ? Il existe un catalogue pour le savoir, c'est *Rideau*. Quelques chiffres pour mieux vous informer : **La Bottine Souriante** demande 7000 $ et plus pour un spectacle d'une heure et demie. **Boogie Wonder Band** exige entre 7000 $ et 10 000 $ pour un spectacle de deux heures. **Marc-André Coallier**, le fils de l'autre, exige de 4000 $ à 7000 $ pour 100 minutes. **Yvon Deschamps**, 10 000 $ et plus pour une heure. **Claude Dubois**, de 7000 $ à 10 000 $. Claude Dubois avec **Louise Marleau**, même prix. **Pierre Lalonde**, de 2000 $ à 4000 $ pour 90 minutes, et **Pierre Légaré** de 7000 $ à 10 000 $ pour le même temps. **Herbert Léonard**, 10 000 $ et plus pour deux heures, mais il y a sept personnes sur scène. **Michel Louvain**, de 2000 $ à 10 000 $. La marche est haute. **Claudine Mercier**, de 7000 $ à 10 000 $ pour 90 minutes. Même chose pour **Bruno Pelletier**, **Michel Pagliaro** et la **Troupe V'la Bon Vent** qui, elle, peut compter 40 personnes sur scène. Les plus connus toutefois n'affichent pas le coût de leur spectacle. En haut de 10 000 $, on n'en parle pas. Le cachet est... à déterminer. C'est le cas pour **Jean-Pierre Ferland**. Quand à **Ginette Reno**, elle n'est même pas inscrite dans le catalogue en question, édition 1999. Donc, s'ils ne se produisent que 12 fois durant l'année, un samedi par mois, ils gagnent quelque chose comme 70 000 $ ou 100 000 $. C'est indécent. Combien faut-il payer, par exemple, pour qu'ils acceptent d'être le porte-parole d'un événement, à Québec ? 50 000 $? Combien sont-ils rémunérés pour apparaître à *La Fureur* ou ailleurs ? Et on chiale parce que les députés gagnent 65 000 $ par année. Pourtant, ils donnent un bien meilleur spectacle que plusieurs de ces artistes, tous les après-midi, à la télévision, durant la période des questions. En fait, les députés ne devraient-ils pas s'inscrire à l'Union des artistes ? Leurs performances théâtrales seraient davantage récompensées.

La machinapasta

Depuis quelques semaines, le Hilton présente tous les samedis un superbe buffet italien qui a pour nom Machinapasta. J'y suis allé samedi dernier, invité par la direction de l'hôtel. Le buffet vaut le déplacement ; vous préparez vous-même votre antipasto ; un beau cuisinier (c'est ma femme qui le dit) prépare les pâtes à votre goût ; la soupe minestrone est bonne, les desserts sont succulents, etc. Tout ça pour vous dire que vous en avez pour votre argent. Savez-vous ce qui ne va pas ? C'est le restaurant, l'Allegro, qui porte pourtant un nom très italien. Aucune atmosphère en soirée. Pourtant, sur l'heure du dîner, ça va. En soirée, c'est zéro. En tout cas, c'était zéro ce soir-là. Même si un bel accordéoniste, Sergio (c'est encore ma femme qui le dit), tentait de pimenter l'atmosphère avec quelques mélodies italiennes. Il y a trop de bruit. En haut, ça hurlait dans la salle de bal. Alors une suggestion : pourquoi ne pas le transporter au dernier étage de l'hôtel, ce buffet, et dresser des tables le long des fenêtres pour regarder Québec ? Comme c'était dans le temps du Toit de Québec. Ce serait tellement plus romantique. Quand on a la chance d'offrir un pareil point de vue sur une ville aussi splendide que Québec, on ne dresse pas la table dans la cave, (enfin presque) au milieu de nulle part et à travers tout le monde. Chez moi, je ne reçois pas mes amis à manger dans le hall d'entrée. Ceci dit en espérant que la direction du Hilton de Québec considérera ces commentaires comme une critique constructive... ce qu'ils sont.

Cartes de Noël 2000

L'Association des fondations d'établissements de santé du Québec a lancé récemment sa compagne « Cartes de Noël 2000 ». Pour chaque boîte de cartes vendue dans l'une des 225 succursales **Jean Coutu** au Québec, un dollar sera remis à l'Association. Attaboy ! un dollar par boîte que se sépareront 76 fondations. C'est toute une campagne de souscription. Et la « fondation » Jean Coutu elle, combien recevra-t-elle sur chaque boîte ? On dit aussi que chaque carte de souhaits de cette collection unique reproduit une œuvre d'un des meilleurs peintres québécois : **Janier**, **Louise Martineau**, **Jacques Poirier**, **Littorio Del Signore** et plusieurs autres. Si ce sont les meilleurs, ce ne sont sûrement pas les plus connus. Enfin, bref, vous ferez bien ce que vous voulez...

Coups de SOLEIL

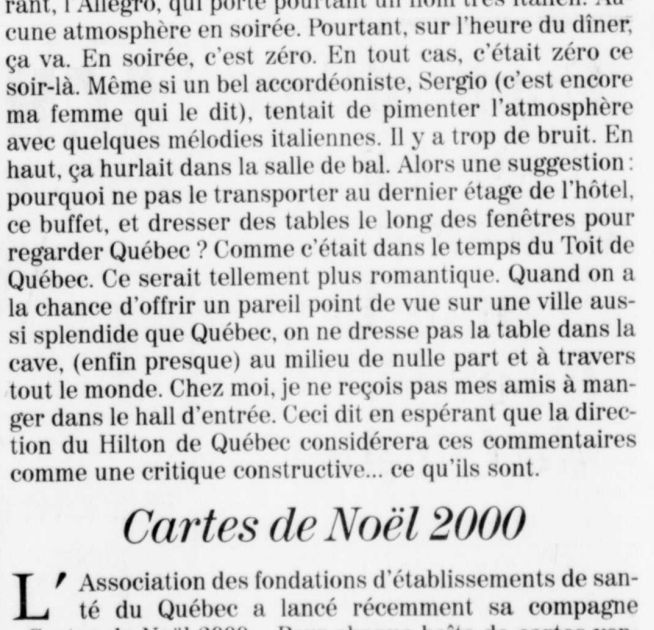

❑ **James Monti**, **François Petit** et le chef **Alain Pettygrew** du Portofino étaient heureux de remettre un chèque de 7000 $ au major **David Yvany**, le commandant de l'Armée du Salut de Québec, à la suite du souper-bénéfice que s'est tenu le 27 novembre dans cet établissement bien connu du Vieux-Québec. On reconnaît aussi, sur le photographie qui accompagne cette notule, la présidente de la campagne de souscription, **Fernande Faucher**.

❑ **Jean-Guy Gagné**, le président du Club Richelieu Québec, a remis récemment un chèque de 5000 $ à sœur **Cécile Girard** et au père **Michel Boisvert** pour les œuvres de la Maison Dauphine.

❑ **Carole Bellavance** et les membres du groupe l'Odyssée Vocale vous convient à leur concert de Noël, le samedi 9 décembre, au collège Saint-Charles-Garnier. Entrée : 15 $ Info ? 659-2300.

LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Le Groupe Roche a investi 12,5 millions $ pour refaire une beauté à l'édifice.

Lafayette rebaptisé

Le célèbre immeuble du boulevard Charest s'appelle désormais l'Édifice Charles E. Rochette

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

QUÉBEC — Tant qu'à investir 12,5 millions $ pour refaire une beauté au Lafayette, aussi bien le rebaptiser. Alors depuis hier, le 585, Charest Est s'appelle Édifice Charles E. Rochette.

Le Groupe Roche avait acquis en 1999 cet immeuble de neuf étages, le dernier grand édifice à bureaux construit sur le boulevard Charest, juste avant le déclin de la basse-ville, il y a 40 ans. Hier, le Groupe Roche inaugurait sa dernière réalisation en lui donnant le nom du fondateur de la compagnie, décédé voilà moins d'un mois. M. Rochette avait fondé l'entreprise en 1963 et il y a travaillé jusqu'en 1995.

Difficile de croire que cette bâtisse complètement remise à neuf a été pendant près de 20 ans l'un des fantômes du boulevard Charest.

La directrice des communications pour le Groupe Roche, Gladys Caron, expliquait que le nom de cet édifice avait fini par prendre une connotation négative en raison de cette longue période d'abandon. Son principal locataire, la Commission des transports, l'avait déserté en 1975 et il n'y était resté que le club de nuit et le restaurant, qui ont fermé à leur tour quelques années plus tard. Le Lafayette était en décrépitude lorsqu'il a finalement trouvé un propriétaire pour le relancer, l'année dernière, après plusieurs tentatives infructueuses.

Aujourd'hui, près de 350 personnes y travaillent, pour les compagnies Bomem et TMI, qui étaient auparavant situées en banlieue.

Le Groupe Roche a voulu conserver les caractéristiques de cet immeuble, dessiné en 1959 par l'architecte André Robitaille, indiquait M^me^ Caron. On a, par exemple, repris la couleur orange, si caractéristique du Lafayette, sur plusieurs des éléments ; on lui a refait une façade vitrée et on a restauré la marquise et la mosaïque qui décorent l'entrée.

Il s'agit d'un 15^e^ dossier immobilier en tant que promoteur pour le Groupe Roche, et c'est loin d'être le dernier, mentionne par ailleurs la porte-parole de l'entreprise. Le Groupe Roche a d'autres projets, encore dans le quartier Saint-Roch, mais aussi ailleurs à Québec ainsi qu'à Montréal, dit-elle sans toutefois donner plus de détails.

SAINTE-FOY

Cols bleus furieux

Les représentants de la mairesse ont déchiré la contre-proposition du syndicat devant le conciliateur lors de la dernière rencontre

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les représentants de M^me^ Boucher à la table de négociation ont déchiré la contre-proposition du syndicat en présence du conciliateur, lors de leur rencontre de la fin de semaine.

C'est ce qu'a raconté le président du syndicat Guy McDonald alors que plus d'une centaine de cols bleus occupaient tous les coins et recoins de la salle du conseil de Sainte-Foy, lundi soir.

« C'est la première fois que j'entends parler de ça », a admis hier le conseiller Henry Jenkins. La séance du conseil a bien failli tourner au vinaigre à plusieurs reprises. Le président Pierre Morissette a dû imposer une pause de 10 minutes en fin de soirée afin de laisser les esprits se calmer.

Quelques minutes plus tôt, la mairesse Boucher avait quitté la séance après qu'un intervenant ait profité de son droit de parole pour lui lancer des injures.

Le dossier de la négociation avec les cols bleus a surgit dès l'ouverture de la séance. M^me^ Boucher avait alors expliqué qu'elle attend la production d'un rapport écrit de ses représentants avant de convoquer une séance du comité plénier à huis clos au cours de laquelle elle entend faire le point avec les membres du conseil.

Du côté du syndicat, Guy McDonald constate que son groupe en est presque réduit à attendre l'arrivée du comité de transition prévu dans le projet de loi 170 sur le regroupement municipal pour conclure cette négociation. « Les représentants de la ministre verront bien que nos demandes ne risquent pas d'augmenter la masse salariale », explique le président du syndicat.

Patrons et syndiqués de Sainte-Foy ont de la difficulté à s'entendre sur deux points. Le remboursement des jours de congé de maladie et le statut des 23 employés occasionnels de la Ville.

FUSIONS MUNICIPALES

Les paroles s'envolent, les écrits restent

La Ville de Charny demande à ce que le principe « chacun garde ses dettes » soit inscrit clairement dans le projet de loi 170

MARC SAINT-PIERRE
MStpierre@lesoleil.com

CHARNY — Le principe « chacun garde ses dettes » doit être clairement inscrit dans le projet de loi 170.

C'est ce qui se dégage du mémoire déposé hier par la Ville de Charny devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale portant sur la réforme Harel.

« La Ville recommande de clarifier la loi concernant le partage ou non des dettes et des surplus accumulés par chacune des anciennes villes avant un regroupement », indique l'administration du maire Alain Lemaire.

« Puisque les simulations de comptes de taxes après regroupement produites par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole démontrent que l'intention du gouvernement est bien d'exclure le partage des dettes et des surplus accumulés, la Ville de Charny recommande de modifier le Projet de loi no 170 afin d'y inscrire le principe « chacun garde ses dettes » », ajoute-t-elle.

SURPLUS ET DETTES

À l'occasion d'un dernier week-end, dans le cadre d'une consultation de type référendaire, la population de Charny a souhaité à 95 % que les villes actuelles de la rive sud conservent et leurs dettes et leurs surplus advenant qu'elles soient regroupées en une seule entité municipale.

Les participants à la consultation ont également rejetté toute fusion à 81,5 % et ce chiffre est dûment souligné dans le mémoire de Charny. Ses élus en ont fait une résolution qui est d'ailleurs également exprimée dans le même mémoire.

Dans son document, la Ville de Charny reconnaît aussi l'importance que le gouvernement nomme des personnes neutres pour agir au Comité de transition prévu par 170. Elle recommande toutefois que des élus représentant chacune des municipalités visées par le regroupement composent aussi le comité. Elle estime néanmoins que le pouvoir de décision finale sur toute question appartient aux membres désignés par le gouvernement s'il n'y a pas unanimité au comité.

Évoquant une question de démocratie, l'administration Lemaire pense également que les contribuables de la future Ville de Lévis doivent conserver le droit de se prononcer sur la pertinence des règlements d'emprunt, comme le leur accorde pour l'heure la Loi sur les cités et villes.

L'opposition veut un ombudsman pour la future Ville de Québec

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — La future Ville de Québec aura-t-elle son protecteur du citoyen, son ombudsman ? Le chef de l'opposition y tient beaucoup et comme il n'est pas invité en commission parlementaire pour discuter de la loi 170 sur les fusions, il aimerait bien que le maire Jean-Paul L'Allier défende cette position mais celui-ci en a une autre opinion.

L'Allier croit qu'un protecteur du citoyen coûte trop cher

« Il faut que vous insistiez pour avoir un protecteur du citoyen car si on alourdit l'administration, il est important que le citoyen puisse avoir une protection », explique Gérald Poirier, le chef du Progrès Civique, tout en déplorant ne pas avoir été invité à participer aux travaux de la Commission parlementaire.

Mais le maire préfère de beaucoup une structure légère à un véritable protecteur en titre.

« Le principe d'un protecteur du citoyen, c'est beau, mais ça peut aussi coûter cher. Ce qui serait contradictoire avec la loi sur les fusions où il ne doit pas y avoir d'augmentation de coûts. Ce peut être un membre du conseil », suggère le maire de Québec.

« À Montréal, c'était un élu, et il ne faut pas qu'on répète cette erreur. Où est le citoyen dans toute cette réforme ? Ça vaut le coût ! », rétorque M. Poirier.

« On pourrait faire comme en Angleterre où c'est un collectif de juges à la retraite qui donnent un certain nombre de jours durant l'année. Le coût est minime, un secrétariat tout simplement. C'est une formule. Il faudra gérer autrement cette ville nouvelle », dit le maire de Québec.

ACHETEZ
VOTRE TABLE DE BILLARD
BRUNSWICK depuis 1845 BILLIARDS
ET NE PAYEZ QU'EN JUIN 2001
maître billard
355, rue Marais Vanier
683-7777
1500147

Est-ce que vous êtes un homme, né et adopté dans la ville de Québec en automne 1938 et vous nous ressemblez?
Appelez le Centre jeunesse de Québec (418) 661-6951. Nous cherchons notre frère.
1500512

Griffés Hilfiger, le complet pure laine à veston 3 boutons et pantalon à plis, 550 $, la chemise en coton extensible, 78,50 $, et la cravate pure soie, 59,50 $.
CLASSIQUE
PRATIQUE
25,95 $ ch.
Réveil format de poche, design ergonomique et translucide, en gris titane ou bleu.
Noël selon Les Ailes
Cette année, Les Ailes de la Mode vous offre un Noël plus que joyeux.
Des idées-cadeaux inspirantes, dans une ambiance vraiment chaleureuse.
HOMME mode et déco
LA CARTE LES AILES MASTERCARD
AILES LES AILES DE LA MODE
Nulle part ailleurs
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi 9h30 à 21h, samedi 9h à 17h et dimanche 10h à 17h
la Puce à porter Noël AILES 20$
POUR COMBLER VOS PROCHES AUX FÊTES, OFFREZ-LEUR UNE CARTE AUX MILLE ET UNE POSSIBILITÉS.
La carte-cadeau électronique est offerte en valeurs de 10$ à 500$ et est échangeable dans tous les magasins Les Ailes de la Mode.
65 $ ch.
Pull col cheminée, en 6 couleurs, ou col roulé, en 4 couleurs. Collection Les Ailes.
DOUX
MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 • CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 • PLACE STE-FOY (418) 652-4537 • www.lesailes.com
vj1493173

Dr Yolande Dubé, m.d.
Médecine et chirurgie des yeux (laser)
Examen de la vue
Pour rendez-vous composez le
(418) 686-0308
1628, chemin Sainte-Foy, Québec
JACQUES LEMIEUX LUNETTERIE
1500233

FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

François Tavenas tient à recevoir sa part du gâteau

Michèle LaFerrière
MLaferriere@lesoleil.com

SAINTE-FOY — Le recteur de l'Université Laval, François Tavenas, estime que ses programmes en foresterie et en agriculture sont sous-financés de 8 millions $. Et il constate que le ministre Legault n'a pas encore formellement reconnu la mission régionale de son université.

Telles sont les questions au centre des discussions entre le recteur et le ministre de l'Éducation, en ce qui concerne la politique de financement des universités rendue publique vendredi et pour laquelle M. Tavenas a réitéré son accord, hier matin, devant son conseil universitaire. Le budget des universités québécoises augmentera ainsi de 323 millions $ au cours des trois prochaines années. Mais leur financement est relié à la signature du contrat de performance qu'elles signeront avec le ministre.

Mardi prochain, François Tavenas réunira son conseil d'administration. De quoi discuteront-ils ? Du financement de l'Université Laval. « Je devrai donner des informations précises à mon conseil d'administration », a mentionné le recteur. Actuellement, l'Université Laval fonctionne avec des « hypothèses de revenus », puisque le ministre Legault n'a pas encore déterminé les sommes qui lui seraient allouées pour l'année 2000-2001.

Si François Tavenas réussit à persuader le ministre de l'importance de son rôle régional dans l'Est du Québec, grâce à sa bibliothèque par exemple, il récoltera plus d'argent. S'il le convainc que ses programmes de foresterie et d'agriculture ne sont pas financés adéquatement, notamment la ferme expérimentale de la forêt Montmorency, il pourrait recevoir 8 millions $ de plus.

« On a demandé des ajustements, a résumé le recteur. Le ministère de l'Éducation est en train de faire des études techniques. » Les discussions qu'il a eues lundi avec François Legault ne lui donnent aucune raison de s'inquiéter.

Quand ils discutent financement, les deux hommes abordent aussi la question du contrat de performance, que l'Université Laval n'a pas encore signé. Là, le point à régler demeure « les mesures d'encadrement les plus efficaces pour augmenter la diplômation », mentionne M. Tavenas, qui doit « reformuler » cette portion du contrat.

LE SOLEIL

Si François Tavenas réussit à persuader le ministre Legault de l'importance de son rôle régional dans l'Est du Québec, il récoltera plus d'argent.

DOSSIER DE L'AMIANTE

« Pas une priorité pour Bouchard », lance Charest

Ian Bussières
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, estime que le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard n'a pas la volonté de faire du dossier de l'amiante une priorité.

M. Charest a fait cette déclaration alors qu'il était de passage à Thetford Mines, l'une des trois villes productrices d'amiante du Québec qui est toujours affectée par les déboires du minerai sur les marchés internationaux.

« Via la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le gouvernement impose une norme 10 fois plus sévère que ce qu'exigent des pays comme les États-Unis et le Japon en matière d'amiante », a déclaré le chef du PLQ.

Du même coup, M. Charest a appuyé son collègue libéral Yvon Vallières, député de Richmond à l'Assemblée nationale, qui avait déploré hier que des chantiers où sont effectués des travaux d'enlèvement de l'amiante dans les édifices publics soient inutilement déclarés dangereux et fassent l'objet de mesures de sécurité excessives.

« Je comprends mal la logique du gouvernement Bouchard dans ce dossier. D'un côté, on demande aux pays d'appliquer des réglementations qui ont une base scientifique alors que de l'autre, on laisse les inspecteurs de la CSST décider des normes à appliquer d'asphalte-amiante sur les routes du Québec, un produit dont l'utilisation annuelle par le ministère des Transports a chuté de 73 000 à moins de 20 000 tonnes en seulement trois ans.

« C'est une autre preuve que M. Bouchard n'a pas l'intention de faire de l'amiante une priorité. Le gouvernement québécois devrait plutôt chez nous », poursuit-il.

M. Charest a également déploré le fait que le gouvernement du Québec n'ait encore rien fait pour favoriser la mise en place et donner l'exemple « car s'il ne le fait pas, qui le fera ? », a-t-il conclu.

Pluie, verglas ou neige!
Changement d'huile et filtre à 19.95$
Prenez rendez-vous
Inspection en 20 points inclus
Véhicules Hyundai seulement.
HYUNDAI PIÈCES ET SERVICE D'ORIGINE
Pour 4,99$ de plus (valeur de 24,99$)*
Protégez-vous de la pluie, du verglas ou de la neige avec ce grand parapluie tout usage.
*Jusqu'à épuisement des stocks
LESSARD HYUNDAI
Lauréat du PRIX D'EXCELLENCE pour la 5e année
659, Boul. St-Joseph, Québec
623-5471
Pièces et service ouvert le soir jusqu'à 21h.
HYUNDAI UNE ÈRE NOUVELLE
Lessard Hyundai vous protège

loto-québec
LA NOUVELLE INSTANTANÉE À 3 $
LE PLAISIR DE DÉCOUVRIR
Des lots jusqu'à 25 000 $. Vous pouvez gagner jusqu'à 6 fois avec le même billet.
18 ans +

« Agir ensemble pour l'avenir »

Les établissements universitaires dans Saint-Roch lance une première campagne de financement

JEAN MARTEL
JMartel@lesoleil.com

QUÉBEC — Les établissements de l'Université du Québec groupés au centre-ville de Québec ont lancé, hier, la première campagne de financement d'une fondation qu'ils ont mise sur pied. L'objectif est de recueillir 12 millions $ d'ici la fin du premier semestre de 2001.

Ces établissements sont l'École nationale d'administration publique, la Télé-université, le siège social de l'Université du Québec et l'Institut national de la recherche scientifique. Ce dernier viendra rejoindre les autres dans quelque temps.

Michel Leclerc, président de la fondation, a précisé que le but de la campagne de financement n'est pas d'absorber d'éventuels déficits de l'université ni de payer la construction de pavillons universitaires, mais de décerner des bourses d'études et d'assurer le financement de la recherche et des projets dans le domaine de la nouvelle technologie.

Quant au président de l'Université du Québec, Pierre Lucier, il a mis en évidence le fait que les établissements universitaires construits à Saint-Roch ont une vocation qui dépasse la ville et qui s'étend à tout le Québec.

La campagne de financement est sous la présidence d'honneur de Michel Rouleau, président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec. M. Rouleau a profité du coup d'envoi de la campagne pour annoncer que le Mouvement Desjardins allait verser un demi-million de dollars à la fondation.

En signe de reconnaissance envers le Mouvement Desjardins, une plaque commémorative a été dévoilée pour inaugurer la salle Alphonse-et-Dorimène-Desjardins. Cette salle servira aux délibérations des gouverneurs de l'Université du Québec. Donnant par de larges fenêtres sur le jardin Saint-Roch, la salle est des plus modernes.

À chaque place de l'immense table, on trouvera un micro-ordinateur où on pourra consulter les documents de travail et les modifier au besoin. Les appareils seront reliés à un écran géant fixé à un mur de la salle. Ils serviront aussi pour des conférences téléphoniques et des vidéos conférences. Le vote des participants se fera de façon électronique.

Pierre Lapointe, directeur général de l'Institut national de la recherche scientifique, a déclaré au SOLEIL qu'il reste encore quelques détails à régler avant qu'on annonce le déménagement de l'Institut dans le quartier Saint-Roch. Il croit que cela se fera et il voit des avantages à grouper les constituantes de l'Université du Québec: travailler ensemble sur des projets et utiliser des services communs.

La présence de l'Institut dans le quartier Saint-Roch signifie que 325 personnes de plus y travailleront et y gagneront leur vie.

Enfin, quelques coups de sonde ici et là ont permis au SOLEIL de constater que le taux de satisfaction de travailler à Saint-Roch est élevé parmi le personnel de l'Université du Québec.

LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Michel Leclerc, président de la Fondation universitaire de l'Université du Québec, Michel Rouleau, président d'honneur de la campagne de financement, et Pierre Lucier, président de l'Université du Québec.

Aussi disponibles: Vison, Zibeline, Castor rasé, etc.
Jusqu'à 20% de rabais sur les fourrures et l'agneau retourné
12 mois sans intérêt
Fourrures DU VIEUX-PORT
Exclusif à Québec
Fourrures tricotées «Paula Lishman»
55, rue St-Pierre, Québec
(418) 692-6686
www.quebecfourrure.com
1500904

La nouvelle façon de vous chausser
Parce qu'elles sont belles et élégantes, souples et légères, uniques et exclusives, de qualité supérieure, et parce qu'elles seront ajustées par des professionnels d'expérience, vous aimerez les porter.
POULIOT
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
652-0100
1496628

Pour Noël, offrez à votre famille un certificat-cadeau
Les photographes Rainville
Ernest Rainville Photographe inc.
529-3000
715, b. Charest Est, Québec
(face à Place Cartier, près du Cinéma Odéon)
Richard et Guy
1498958

SOLDE AVANT NOËL
sur une sélection de
COMPLETS
VESTONS SPORT
PALETOTS – PARKAS 3/4
chemises sport – cardigans
chandails – pantalons habillés
chaussures sport ou habillées
pantoufles – bottes d'hiver.
Le choix et les grandeurs peuvent varier d'une succursale à l'autre
Bovet
pour hommes de toutes tailles
Place Sainte-Foy – Galeries de la Capitale
1500930

Ce Noël offrez un Cadeau relaxant
Certificat-cadeau à compter de 20$
PLUSIEURS FORFAITS AU CHOIX POUR LUI ET POUR ELLE...
Spa
•Massages
•Soins de beauté complets
•Balnéothérapie
•Pressothérapie
•Vacuodermie*
•Algothérapie et notre fameux BANYA RUSSE*
* exclusifs à Québec
10%
...Si vous nous dites que vous avez vu cette annonce dans Le Soleil*
* avant le 13 décembre 2000
Izba Spa
IZBA SPA
Ouvert 7 jours sur 7
Lundi et mardi 9h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi 9h à 22h
Samedi et dimanche 9h à 17h
36, René-Lévesque Est
☎ 522•4922
Site Web : www.izbaspa.qc.ca

Sept perquisitions très payantes

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les policiers de deux escouades spécialisées de Québec ont fait une jolie récolte lors d'une série de sept perquisitions, lundi soir, dans neuf points de vente de stupéfiants reliés aux Hell's Angels. Cinq d'entre elles se sont déroulées dans la basse-ville de Québec, et deux à Saint-Gilles de Lotbinière.

Hier, quatre personnes ont comparu au palais de justice de Québec sous diverses accusations de complot, de possession de biens criminellement obtenus, de possession dans le but de trafic et de trafic. Les accusés sont Serge Arsenault, 41 ans, considéré comme très proche d'un membre en règle de l'organisation de motards, Sébastien Thibault, 22 ans, Cindy Laroche-Toupin, 18 ans, et Yannick Thibault, 26 ans.

Un membre en règle a été arrêté puis relâché, et un mineur de 17 ans comparaîtra sur sommation. Un client et deux clientes ont aussi été interpellés puis relâchés, mais l'une des femmes a été conduite à l'hôpital en raison de son état d'intoxication.

Les policiers ont aussi saisi deux vestes antiballes, des vêtements identifiés aux couleurs du groupe des Damners Downtown et des H.A., deux véhicules, un pistolet, de l'argent liquide (5745 $), des stupéfiants (valeur de 6300 $) et du matériel servant au trafic (téléavertisseurs, cellulaires, caméras de surveillance...). En prime, du poivre de Cayenne et un contenant destiné au transport de la drogue à l'intérieur du corps.

UN CHIEN TUÉ

La Sûreté du Québec a par ailleurs ouvert une enquête dans la foulée de cette opération parce qu'un policier de Québec a utilisé son arme à feu à l'endroit d'un chien qui s'était attaqué à lui.

L'incident s'est produit au 432, rue des Oblats, après ce que les policiers appellent une « frappe dynamique ». En mots simples, les policiers se servent d'un bélier pour enfoncer une porte.

De l'autre côté de celle-ci, ils se sont retrouvés face à un chien de race pitt bull, qui a attaqué l'un des policiers, lui transperçant le poignet de ses crocs et le mordant à la cuisse.

Le policier lui a tiré dessus, et l'a blessé. Par la suite, la Société protectrice des animaux est venue achever l'animal.

La Loi de police prévoit une enquête par un service policier indépendant sur tout événement impliquant l'utilisation d'une arme à feu lors d'une opération policière, ou occasionnant la mort d'un homme.

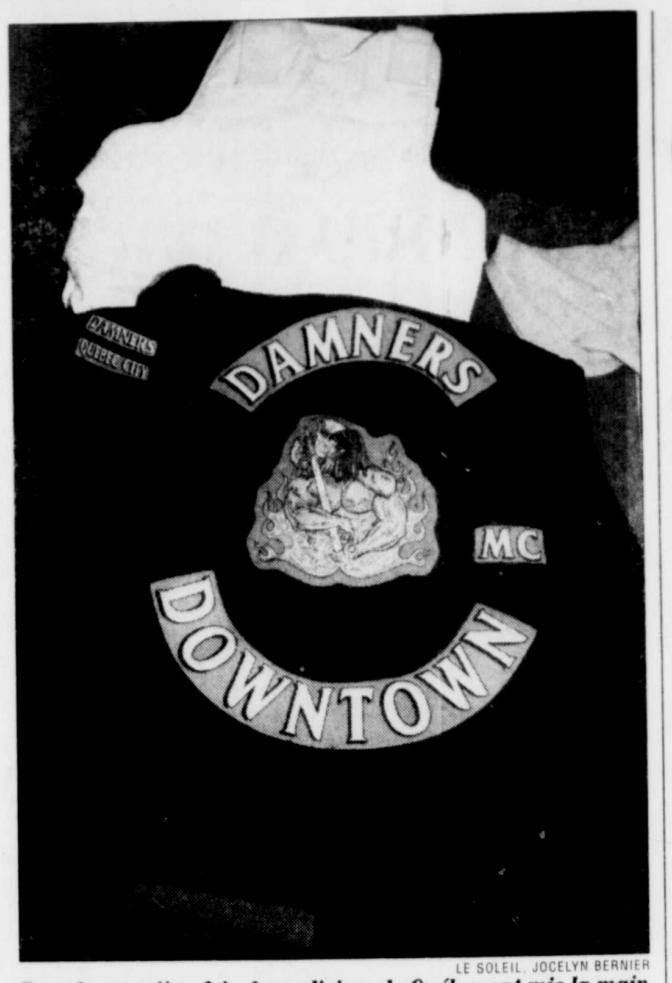

LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Pour la première fois, les policiers de Québec ont mis la main sur des vestes identifiées aux Damners Downtown, le nouveau club-école des Hell's Angels.

Accusé d'incendie criminel

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

QUÉBEC— Un jury composé de cinq femmes et de sept hommes décidera du sort de Daniel Racine, accusé de l'incendie criminel de son commerce, sis au 270, rue Saint-Joseph, dans le quartier Saint-Roch.

À l'ouverture du procès, hier après-midi, le procureur de la Couronne, Me René Verret, a expliqué au jury que l'accusé de 42 ans a provoqué l'incendie de son commerce parce qu'il éprouvait des problèmes financiers. En plus de l'accusation d'incendie criminel, Racine doit aussi faire face aux accusations de complot dans le but d'allumer un incendie criminel, et de possession de matières incendiaires.

En fait, d'expliquer Me Verret, l'accusé n'a pas lui-même allumé l'incendie, mais il a demandé à quelqu'un de le faire. Celui qui a accepté le contrat devrait témoigner lors du procès prévu dans deux semaines.

DOMMAGES DE 200 000 $

L'incendie est survenu le 4 juillet 1995, causant des dommages évalués à 200 000 $. En plus du commerce au rez-de-chaussée, l'édifice abritait deux logements à l'étage. Une enquête du service des incendies a permis de découvrir trois foyers d'incendie distincts, ce qui démontre le caractère volontaire de l'incendie. Un bidon d'essence a également été retrouvé près de l'édifice.

Nouvelle police d'assurance deux semaines auparavant

Lors du procès, la Couronne entend faire la preuve que Racine a contracté une nouvelle police d'assurance deux semaines avant l'incendie, alors que le commerce était demeuré quelques mois non assuré. Me Verret veut aussi prouver que l'accusé a volé 3000 $ de cigarettes dans son commerce peu de temps avant l'incendie.

Toujours selon la Couronne, Racine était en retard dans le paiement du loyer, était aux prises avec un emprunt à la caisse populaire et devait de l'argent à Revenu Québec.

Me Verret a aussi annoncé au tribunal qu'il fera témoigner des gens à qui Racine aurait demandé de mettre le feu à son commerce. D'autres viendront raconter les faits et gestes de Racine dans les jours qui ont précédé l'incendie. L'accusé est défendu par Me Jean-François Bertrand.

Sévères conditions de liberté

QUÉBEC— Les deux présumés producteurs de marijuana de Saint-Raymond de Portneuf écroués vendredi ont pu recouvrer la liberté, mais à des conditions sévères.

Sylvain Lavoie, 42 ans, et Roger Lessard, 43 ans, ont dû s'engager personnellement pour la somme de 5000 $ chacun, en plus d'une caution de 20 000 $ par tierce personne pour pouvoir retourner chez eux. Les deux présumés complices n'ont pas le droit de communiquer entre eux. Des perquisitions aux domiciles des deux accusés ont permis de découvrir de la drogue dont la valeur atteindrait 6,6 millions $, selon les policiers. L'escouade du crime organisé et la Sûreté du Québec de Portneuf travaillent sur ce dossier depuis le mois de février.

Caution de 20 000$ pour les présumés producteurs de mari

1047 PLANTS

Chez Lavoie, qui habite la rue Piché, à Saint-Raymond, les policiers ont mis la main sur 1047 plants et 4 kilos de mari séchée prête à prendre le chemin de la consommation. Une saisie évaluée à 3,1 millions $.

La récolte devait s'avérer meilleure chez Roger Lessard, qui habite la rue Saint-Mathias, à Saint-Raymond. Ce sont 1625 plants que les policiers ont emmenés avec eux, pour une valeur de 3,5 millions $.

Jusqu'à maintenant, les policiers ne relient pas les deux accusés à un groupe ou l'autre de motards criminalisés. Tous deux reviendront devant le tribunal le 12 janvier pour la suite des procédures judiciaires contre eux. Chacun fait face à quatre accusations, dont production de marijuana et possession dans le but d'en faire le trafic. **G.B.**

SEARS
OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2000, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Heures de magasinage des fêtes

SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 H à 17 H	9 H à 17 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H

ACHETEZ-EN 1, LE 2E EST
GRATUIT

999,99
FAUTEUIL BERÇANT-INCLINABLE 'TURNBRIDGE'
Achetez-en 1, le 2e est gratuit!
En trois couleurs: vert olive, marine soutenu et aubergine.
Inclure l'article gratuit en cas de retour

ÉPARGNEZ 7%*
ou, avec la carte Sears,
pas de paiement avant 2002** pour tous les meubles†
et ensembles matelas-sommier

NP1221700

Il y a des magasins Sears près de chez vous

Meubles et ensembles matelas-sommier disponibles dans les magasins suivants:

Magasins
Place Laurier (418) 648-2121
Les Galeries Chagnon, Lévis (418) 833-4711
Place Fleur de Lys (418) 529-9861

Magasin de meubles
Québec
Les Galeries de la Capitale
Boulevard de la Capitale et autoroute 40
(418) 260-9084

*Offre 'ÉPARGNEZ 7%': Sears déduira 7% du prix de l'article. L'offre ne s'applique pas aux achats faits dans le cadre de toute exonération de taxes. L'offre s'applique à la marchandise des magasins Sears. À l'exclusion des frais de livraison, de contrat d'entretien, d'installation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 10 décembre 2000.

**Offre 'Pas de paiement': pas de paiement avant janvier 2002 avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 $. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 31 décembre 2000. Renseignez-vous.
†R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébés. Le choix de meubles varie suivant le magasin. Renseignez-vous auprès de votre magasin Sears pour de plus amples détails.

SEARS
Sears. Les beaux côtés de votre vie.MC

q1498731
Copyright 2000. Sears Canada Inc.

LE QUÉBEC LE CANADA

Le coup a porté

Bouchard et ses députés s'appliquent à éteindre le feu allumé par Boulerice

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Lucien Bouchard, ses ministres et ses députés se sont appliqués, hier, à éteindre le feu aussi vite qu'il a éclaté. Selon eux, il n'y a pas de grogne dans leurs rangs à propos de la promotion de la souveraineté par le gouvernement. Il n'y a qu'un peu d'impatience.

PC

Le député André Boulerice n'a pas caché son impatience.

Une impatience partagée

Tous les élus péquistes ont tenu à prendre avec un grain de sel la sortie du député André Boulerice. La veille, sur les ondes de Télé-Québec, le représentant de Sainte-Marie-Saint-Jacques a menacé de démissionner. Il juge que l'équipe Bouchard ne pose pas assez de gestes pour accélérer la marche vers l'indépendance.

M. Boulerice lui-même a jeté un peu d'eau sur l'incendie. Il a refusé toute demande d'entrevue pour clarifier sa pensée. À son arrivée à la réunion hebdomadaire de la députation péquiste, il s'est contenté de reculer avec sa menace de quitter le PQ. Ce qui a changé depuis l'entrevue, « c'est peut-être la tentation de changer de fauteuil ».

Le premier ministre n'a pas voulu lui tenir rigueur de ses propos. « J'ai vu une impatience très compréhensible de quelqu'un qui se bat depuis une génération pour la souveraineté, a commenté M. Bouchard. Il souhaite que ça aille plus vite. Moi aussi, je souhaite que ça aille plus vite. Côté impatience, je n'ai de comptes à rendre à personne. »

Si le discours souverainiste n'est pas remis au goût du jour, « qu'est-ce que j'ai à foutre là ? » s'est demandé, la veille, le coloré député. Hier, le président du caucus des députés péquistes, François Gendron (député d'Abitibi-Ouest), a indiqué qu'il ne croit tout simplement pas au départ. « M. Boulerice est un souverainiste convaincu. Je n'ai pas peur qu'il démissionne. *Pantoute.* »

Le bras droit de Lucien Bouchard, le ministre des Finances Bernard Landry, a refusé de s'offusquer des déclarations de l'élu de Sainte-Marie-Saint-Jacques. « Des fois, il voudrait que ça aille plus vite. Je suis dans ce cas. Mais je m'exprime d'une autre manière. »

M. Landry s'est évidemment dissocié de M. Boulerice lorsque ce dernier se plaint que les grandes réformes, comme les fusions municipales, accaparent trop d'énergie au PQ. « Nous sommes élus pour faire ce que nous croyons bon pour la collectivité. Il faut gouverner. »

Le premier ministre a précisé que « les décisions à prendre, nous les prendrons ». Populaire ou pas, il a l'intention d'aller de l'avant avec la réforme du Code du travail comme il l'a fait avec le controversé dossier des fusions municipales.

MM. Landry et Gendron ont nié l'existence d'un mécontentement généralisé. « Ce parti est fortement soudé ensemble par l'objectif de la souveraineté », a soutenu le premier.

« C'est un peu ça que je veux dégrossir, a commenté le député d'Abitibi-Ouest. Il n'y a pas de mal de ventre chez les collègues. Mais des députés trouvent qu'il faut mettre un peu plus l'accent sur la progression de la cause. C'est légitime, normal, clair. »

Il est une perception de l'élu montréalais qui fait l'unanimité chez les députés. « Je partage l'impatience de Boulerice, a commenté Matthias Rioux (Matane). Il y en a qui sont un peu plus pressés que d'autres. Je fais partie des pressés. »

« Ce qui se passe, a témoigné Roger Paquin (Saint-Jean), ce n'est pas du grognement dû au mécontentement. C'est un piaffement d'impatience des députés qui veulent aller sur le vrai enjeu du pays à construire. »

La façon de faire de M. Boulerice, par contre, a froissé certains élus. « Ma première réaction est qu'on doit d'abord en parler au caucus », a commenté Rosaire Bertrand (Charlevoix).

Claude Boucher (Johnson) a appris des journalistes, comme bien de ses collègues, l'existence de la sortie effectuée par M. Boulerice.

— De quoi parle-t-il au juste ?

— Le gouvernement ne parle pas assez de souveraineté.

— Ça fait 20 ans que j'entends ça », a-t-il laissé tomber avec une moue qui résumait bien des interventions des députés péquistes.

PC

La ministre Marois a annoncé l'injection de nouveaux fonds dans la santé.

Enfin !

Le milieu de la santé accueille avec un soupir de soulagement les 265 millions $ de Québec

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Enfin ! soupire Andrée Gendron, directrice de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, « la ministre répond aux demandes et mieux encore, elle prend en considération l'augmentation de nos coûts et du volume de notre clientèle ».

C'est un premier pas dans une direction que les CLSC et les CHSLD souhaitent depuis longtemps.

Des 265 millions $ distribués hier par Pauline Marois, la ministre de la Santé et des Services sociaux, 52 millions sont dévolus aux CLSC et aux CHSLD. Une partie va aux centres jeunesse (15 millions $) et aux centres de réadaptation (6,4 millions $).

La plus grande part (191,7 millions $) du montant va cependant dans les hôpitaux, mais seulement pour compenser la hausse des coûts des médicaments, des fournitures médicales (pansements, stimulateurs cardiaques, etc.) et des interventions (chirurgie, dialyse, radio-oncologie,etc.).

Après cet ajout d'argent, la ministre s'attend à ce que 82% (soit 171) des 358 établissements du réseau socio-sanitaire (hôpitaux, CLSC, CHSLD, centres jeunesse) soient en équilibre budgétaire. Resteront 66 établissements avec un déficit oscillant entre 2 % et 4 % de leur budget.

Cependant, le problème financier demeure entier pour les hôpitaux universitaires, dont le déficit rôde autour de la centaine de millions $. Une vérification comptable est en cours, effectuée par une firme extérieure.

CORRECTION DES CAS EXTRÊMES

« On est super contents. Mais c'est seulement la correction de cas extrêmes », poursuit Mme Gendron. La directrice est satisfaite, mais... « Il y a nécessité pour le Québec, dès 2001, de faire des investissements significatifs dans les CLSC et les CHSLD (centres d'hébergement de soins de longue durée) pour rehausser partout les soins de première ligne. »

L'association a chiffré ses besoins: les centres d'hébergements pour personnes âgées ont besoin de 350 millions $, les CLSC de 250 millions $ pour les soins à domicile, et de 73 millions $ pour offrir des services aux jeunes. Les 52 millions $ accordés hier seront distribués entre 23 CLSC et 12 CHSLD.

André Rodrigue, directeur du CHSLD de l'Amiante à Thetford, dans la région Chaudière-Appalaches, sera sûrement un ceux-là. Il réclame à hauts cris, depuis deux semaines, un ajout de 1,2 million $ pour hausser de 53 % à 65 % la réponse de son établissement aux besoins des personnes âgées qu'il héberge. « J'ai hâte de savoir combien nous aurons, finalement », dit-il, mais de toute façon, il restera en dessous de la moyenne provinciale de 73 % de réponse.

POUR LA RÉGION DE QUÉBEC

Des 265 millions $, 16 millions $ iront aux établissements de la région de Québec. « C'est le montant que nous avions documenté en août », précise Michel Fontaine, directeur de la Régie de la santé et des services sociaux de Québec.

Mais ce montant sera sûrement insuffisant pour parer les déficits prévus, du moins dans les hôpitaux. Le CHA (Enfant-Jésus et Saint-Sacrement) entrevoit un déficit de 17 millions $, mais la réclamation documentée par la Régie n'est que de 7,2 millions $. Même chose pour l'hôpital Laval. Le manque à gagner qui était de 3,7 millions $ en août est maintenant rendu à 8 millions $.

« Les problèmes ne sont pas terminés », soupire, à juste titre, Michel Fontaine.

PÉTITION DE PARENTS

Au moment même où la ministre annonçait la répartition des 265 millions $, des parents d'enfants souffrant d'un retard de développement déposaient à l'Assemblée nationale une pétition de 11 000 signatures.

Les parents n'en peuvent plus d'attendre les services de physiothérapie, d'orthophonie, des places en garderie ou à l'école. L'épuisement atteint même les professionnelles qui aident nos enfants, déplore Amélie Cloutier, du regroupement de parents. « Débordées, elles ne savent plus quoi nous dire, elles voient notre désespoir, elles sont découragées de ne pouvoir nous aider. »

Dans la région, les trois établissements venant en aide à ces enfants se partageront 215 031 $.

FUSIONS

Pas de pacte secret

Bouchard nie toute entente avec la FTQ

PIERRE APRIL
Presse canadienne

QUÉBEC — Le premier ministre Lucien Bouchard ne se souvient pas d'avoir participé à une rencontre avec le président de la FTQ, Henri Massé, au cours de laquelle il aurait tenté de rassurer le chef syndical sur les conséquences du projet de loi 170 au chapitre des relations de travail.

Interrogé par le député libéral François Ouimet sur la tenue d'une réunion secrète qui aurait eu lieu, en juin dernier, au Cabinet du premier ministre et à laquelle auraient participé la ministre du Travail Louise Lemieux, sa collègue des Affaires municipales Louise Harel, Gilles Charland, du Syndicat canadien de la fonction publique, et Henri Massé, président de la FTQ, le premier ministre a soutenu qu'il ne se souvenait pas d'une telle rencontre.

« Je n'ai pas de souvenir précis, a-t-il affirmé. Je relèverai mes agendas, mais je rencontre d'innombrables groupes et personnes.

« J'ai rencontré tous les intervenants à peu près dans ce dossier de la réforme municipale, incluant les maires, a-t-il ajouté. Je me souviens d'avoir eu plus spécifiquement une rencontre récemment, il y a quelques semaines, avec M. Massé, mais je rencontre tous les syndicats et les patrons et il a été question de la loi 124. »

Ceci dit, le premier ministre a catégoriquement repoussé les allégations du député libéral insinuant qu'il aurait profité de ces rencontres pour s'entendre avec la FTQ, « au détriment des intérêts des citoyens ». « N'importe qui, qui a entendu ma réponse, a précisé M. Bouchard, sait qu'il n'y a pas eu de *deal*, au contraire. »

La ministre des Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, a elle aussi nié toute participation, en juin, à une telle rencontre. « J'ai lu cette déclaration du député de Marquette (Ouimet) dans le journal. Il la reprend à l'Assemblée nationale, et c'est la première nouvelle que j'en ai. »

De son côté, la ministre du Travail Louise Lemieux a profité des questions de la députée libérale Monique Gagnon-Tremblay sur l'équité salariale pour réaffirmer que le projet de loi 170, contrairement à ce que l'opposition laisse entendre, tient effectivement compte de la situation salariale des femmes. « Je ne vais pas retirer les articles du projet de loi sur l'équité salariale, a affirmé la ministre, parce que, si on le faisait, on mettrait en péril les droits des travailleuses touchées par l'équité salariale. »

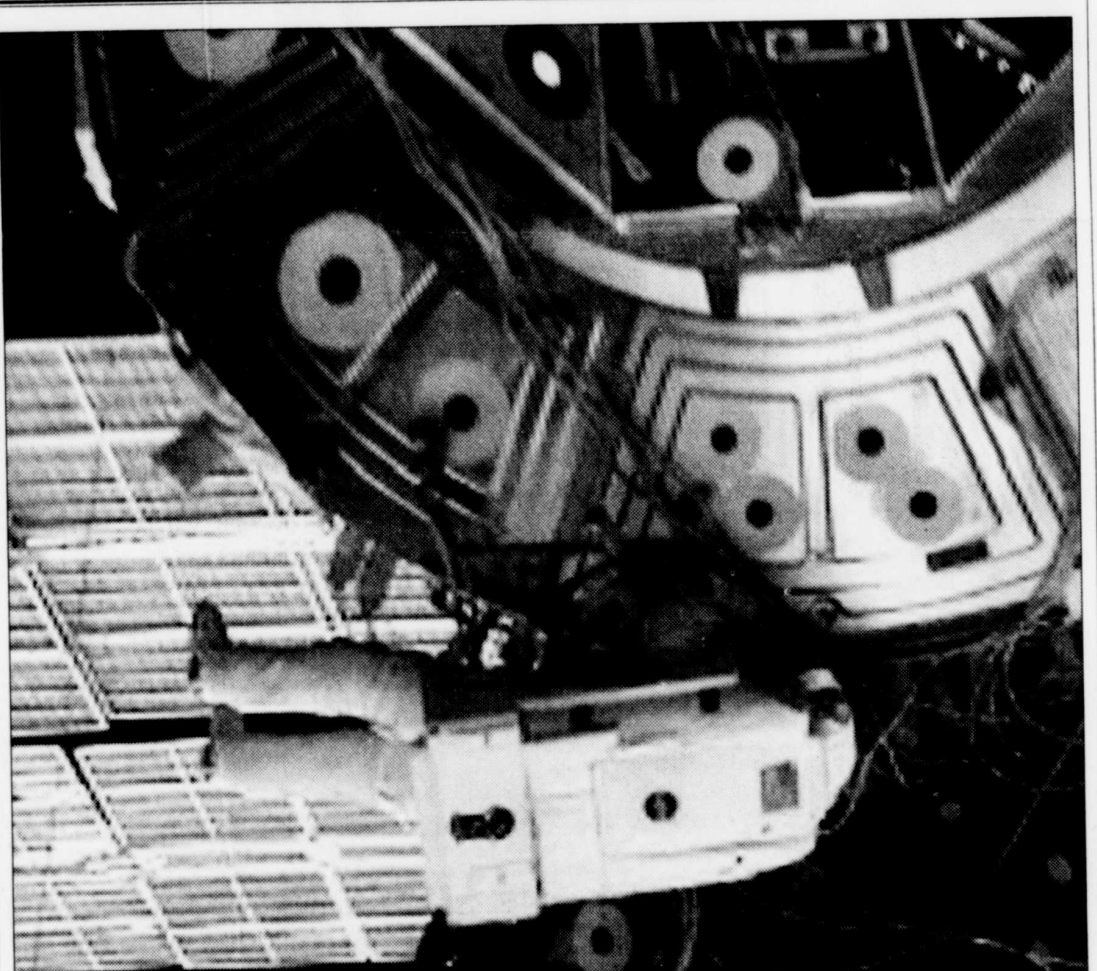

AP

L'astronaute Carlos Noriega s'affaire à fixer un cable à la station spatiale au cours de sa deuxième sortie dans l'espace, hier.

Garneau orchestre un ballet de l'espace

CAP CANAVERAL, Floride (AP) — Deux des cinq astronautes de la navette spatiale *Endeavour* ont effectué une deuxième sortie dans l'espace, mardi, pour compléter les raccordements de câbles devant permettre d'acheminer l'énergie des nouveaux panneaux solaires vers la Station spatiale internationale.

Dirigés par l'astronaute canadien Marc Garneau, les deux astronautes, portant des casques équipés de caméras, ont pu faire voir aux contrôleurs aériens au sol des images du panneau solaire de droite qui ne s'est pas déployé correctement dimanche.

Perché à 27 mètres au-dessus de la navette *Endeavour*, Carlos Noriega a pointé les caméras de son casque sur des câbles insuffisamment tendus. Ceux-ci sont sortis de leurs poulies, ce qui a compromis la rigidité du panneau solaire droit.

« Regarde un peu en bas, a commandé Marc Garneau à Carlos Noriega, donnant l'impression de diriger une séquence de film. Maintenant, laisse voir un peu la situation pour ceux qui sont au sol. »

Le manque de rigidité du panneau solaire de droite pourrait être source de problèmes pour l'avenir. Il pourrait en effet se déchirer ou être arraché lors des manœuvres brusques que devra effectuer la station spatiale de temps à autre ou lors de l'arrimage de navettes à la station.

« Nous pouvons le remettre sur cette poulie, a-t-on pu entendre dire l'astronaute Joe Tanner. Mais ça va être un peu plus de travail pour l'autre (câble). »

Les responsables de la mission semblaient d'accord, mardi, que Noriega et Tanner pourraient probablement remettre les câbles dans leurs poulies, lors de la troisième et dernière sortie dans l'espace prévue pour jeudi.

Quant au panneau solaire de gauche, il a été déployé avec succès, lundi soir, mais avec une lenteur délibérée pour éviter les problèmes de la veille.

Les caméras sur casque sont une nouveauté pour les astronautes. Appelées pour l'occasion « Carlos-cam » et « Joe-cam », elles se sont avérées très utiles pour évaluer le manque de rigidité du premier panneau solaire déployé dimanche.

Les deux panneaux, d'une envergure de 73 mètres en comptant leur mât d'arrimage, peuvent produire 65 kilowatts à pleine puissance, ce qui permettra de multiplier par quatre l'énergie jusqu'ici disponible pour l'équipage déjà à bord de la Station spatiale internationale.

Les trois astronautes à bord de la station pourront donc occuper tout l'espace disponible. Avant l'installation des panneaux, ils avaient dû, par manque d'électricité, condamner l'une des pièces de la station, qui n'était pas chauffée.

Les panneaux solaires seront par ailleurs indispensables au fonctionnement du laboratoire Destiny qui sera lancé et raccordé à la station spatiale le mois prochain.

PREMIÈRE CANADIENNE

L'Ontario s'apprête à dépouiller les criminels

Un projet de loi prévoit confisquer les profits illégaux sans qu'il y ait eu condamnation au criminel

JAMES MCCARTEN
Presse canadienne

■ TORONTO — Le gouvernement conservateur ontarien a déposé hier un projet de loi contre le crime organisé qui permet notamment de confisquer les profits découlant d'activités illégales, sans qu'il y ait eu condamnation au criminel.

Si elle est adoptée, la Loi de 2000 sur la lutte contre le crime organisé et autres activités illégales autorisera la province à « immobiliser, saisir et confisquer » le produit du crime organisé, a indiqué le procureur général, Jim Flaherty.

Le Procureur général de l'Ontario, Jim Flaherty.

« Chaque jour, le crime organisé fait des victimes chez les gens ordinaires, a déclaré M. Flaherty en déposant le projet de loi à l'Assemblée législative. Il est temps que le crime organisé rende ces profits illégalement acquis à ses victimes. »

La législation — une première au Canada — autorise la province à profiter de recours civils pour saisir des biens, afin de mettre des bâtons dans les roues du crime organisé, qui coûte aux Canadiens jusqu'à 9 milliards $ par an, a dit M. Flaherty.

Le projet de loi fait bondir certains experts. « Totalement ridicule », soutient John Rosen, un criminaliste reconnu, qui défend souvent des personnalités soupçonnées d'appartenir au crime organisé. « C'est présumer la culpabilité (...) C'est contraire à toute l'histoire du droit criminel dans notre pays », avance-t-il.

Une fois adoptée, la législation constituerait une amélioration sur la loi fédérale existante, qui exige une condamnation au criminel avant que les produits du crime puissent être saisis, a indiqué M. Flaherty.

En vertu de la loi fédérale actuelle, la police se retrouve souvent les mains liées devant des suspects visiblement riches, mais sans source évidente de revenus, a indiqué le chef de police adjoint de Toronto, Joseph Hunter. Cette législation nous aiderait dans ces cas également, a-t-il ajouté.

Le projet de loi, qui s'inspire des sections civiles de la loi antiracket aux États-Unis, permettrait aussi à la province d'intenter des poursuites en justice contre deux personnes ou plus ayant comploté en vue de se livrer à des activités préjudiciables au public.

La police pourrait aussi confisquer les biens appartenant à des tiers, comme des entreprises légitimes utilisées comme « façades » pour des activités frauduleuses.

Les biens saisis seraient utilisés pour financer un fonds spécial d'indemnisation des victimes du crime organisé et des programmes spéciaux de la police pour prévenir le crime organisé.

Des dispositions sont prévues dans la loi pour protéger les propriétaires légitimes de biens contre les saisies arbitraires de leurs propriétés, a indiqué M. Flaherty.

ARCHIVES LE SOLEIL

Le bar L'Extase, de Saint-Romuald, photographié lors de l'incendie de 1998, est au centre du litige.

BARS DE DANSEUSES NUES

Un test pour les municipalités

La Cour suprême se penche sur le droit de réglementer

OTTAWA (PC) — La Cour suprême se penche sur les droits des municipalités de réglementer les bars de danseuses nues.

La cause implique le bar L'Extase, de Saint-Romuald, sur la Rive-Sud de Québec. En 1994, l'établissement était un bar country qui s'est transformé en bar de danseuses nues. Mais trois ans plus tôt, la municipalité avait adopté un règlement interdisant l'ouverture de tels établissements sur son territoire.

L'enjeu qui est devant le plus haut tribunal du pays consiste à déterminer dans quelle mesure le propriétaire d'un établissement possède des droits acquis, quand il souhaite modifier la vocation des lieux.

Avant 1991, L'Extase avait changé de nom à plusieurs reprises, mais avait toujours conservé sa vocation de bar country.

L'avocat des propriétaires du bar, François Marchand, a fait valoir hier que les propriétaires de L'Extase n'ont fait qu'exercer leurs droits acquis en transformant le bar country en bar de danseuses. Dans son esprit, il s'agit d'une simple modification, pas d'un changement majeur.

De son côté, l'avocat de la municipalité, Jacques Tremblay, a rappelé que la Cour d'appel du Québec, dans le cas d'un établissement situé près de Val-d'Or, avait jugé que le « divertissement de nature érotique » était différent de toute autre forme de divertissement et que par conséquent il n'était pas protégé par les droits acquis.

Par la suite, à l'extérieur de la salle d'audience, Me Tremblay a estimé que cette cause allait déterminer la latitude mise à la disposition des municipalités quand viendra le temps d'interpréter la notion de « droits acquis ».

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2000, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Achats sur place seulement. Certains articles ont peut-être été soldés au cours de la semaine dernière. Les rabais ne peuvent être combinés à aucune autre offre.

SEARS

Heures de magasinage des fêtes

SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 H À 17 H	9 H À 17 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H	8 H À 21 H

Jusqu'à dimanche

Des rabais de dernière minute!

Ne laissez pas passer de telles aubaines!

moitié prix
GANTS NEVADA^MD EN SUÈDE 2-EN-1 POUR FEMMES
Rég. Sears 24,99. Paire
12,49

rabais 25%
SÉPARABLES À PRIX ORDINAIRES POUR FEMMES
Au choix: pantalons, jupes, blazers, blouses, maillots et plus. V.I.Petites^MD, Jessica^MD Petites, Image^MD 16+ et Jessica Plus.

rabais 40%
CHEMISES SPORT ARROW^MD POUR HOMMES
Rég. Sears 49,99. Chacune
29,99

rabais 30%
VÊTEMENTS D'AUTOMNE ET DES FÊTES À PRIX ORDINAIRES POUR FEMMES, TOUS LES ENSEMBLES HABILLÉS ET ROBES DES FÊTES À PRIX ORDINAIRES POUR FILLES
Vêtements pour femmes comprennent Tan Jay^MD, Alia^MD et Alia Sport^MC.
Vêtements pour filles en tailles 2-16.

Vêtements et accessoires Neige-Molle^MD pour toute la famille
Rabais 30%. Hauts, pantalons et accessoires d'hiver Nevada Neige-Molle pour hommes.
Rabais 30%. Tous les gilets Neige-Molle à prix ordinaires pour garçons et filles, en tailles 2-18.
Rabais 33%. Tous les hauts Jessica Sport^MD Neige-Molle à prix ordinaires pour femmes.

rabais 30%
TOUS LES VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR D'AUTOMNE ET D'HIVER, DONT LES MODÈLES À PRIX DÉJÀ RÉDUITS POUR GARÇONS ET FILLES
Grand choix de vestes, parkas, tenues de neige et accessoires.
Tailles bébé-18.
Dans la limite des stocks.

ad1498537
NP1222600
Copyright 2000 Sears Canada Inc.

RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Des enseignants découragés, épuisés, mal outillés et insuffisamment formés

Une consultation menée par les syndicats évoque un « danger de dérapage »

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — La réforme de l'éducation, qui en est à ses premiers mois d'application à l'école primaire, entraîne une surcharge de travail chez les enseignants, qui se disent déjà découragés, épuisés, mal outillés et insuffisamment formés.

C'est le portrait qu'ont brossé les deux fédérations concernées de la Centrale des syndicats du Québec (ancienne CEQ) qui ont des membres aux niveaux préscolaire et primaire, aux secteurs anglais et français, là même où la réforme est implantée depuis le mois de septembre.

En conférence de presse hier, Johanne Fortier, la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement, qui compte 75 000 professeurs, a rapporté les données d'une consultation non scientifique menée auprès d'un échantillon de ses membres enseignant au primaire ou préscolaire.

Quelque 74 % de ceux qui ont retourné le questionnaire ont affirmé que le manque de temps était le principal écueil de l'implantation de cette réforme.

« Tout se passe trop vite », résumait Mme Fortier, qui ne met cependant pas en cause « les fondements et les finalités » de la réforme, que ses membres continuent d'appuyer.

Autre embûche : la nouvelle forme du bulletin, pas toujours limpide.

En fait, environ 66 % des enseignants estiment ne pas avoir une formation suffisante pour implanter cette réforme. Ils disent manquer d'outils et de matériel.

Ces constatations font dire à Mme Fortier qu'il y a « danger de dérapage », parce que les conditions d'implantation de la réforme ne sont pas réunies.

Pourtant, les enseignants ont bel et bien reçu une certaine formation provenant du ministère de l'Éducation. Mais cette formation s'apparentait plutôt à de l'information, rétorque Mme Fortier ; elle était trop théorique, trop différente du vécu de l'élève en classe.

DEUX SOLUTIONS

Les syndicats suggèrent deux pistes de solution pour corriger les problèmes vécus : d'abord dégager des enseignants d'une partie de leur tâche, afin que ceux-ci puissent soutenir leurs collègues et dispenser à leurs pairs une formation mieux adaptée à la classe ; ensuite instaurer une « table de suivi de la réforme » au palier local, comme il en existe une au palier provincial.

ARCHIVES LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE
Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement, qui compte 75 000 professeurs.

Mme Fortier croit que le ministère n'aura pas d'autre choix que d'ajouter des fonds pour améliorer la formation des enseignants. « Il faut absolument ajouter de nouvelles sommes d'argent. »

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement aimerait que les directions d'école comprennent que cette réforme doit être envisagée « comme un marathon, pas comme un sprint », c'est-à-dire qu'il faut prendre le temps de la comprendre et de l'implanter.

Bien que le portrait soit plutôt sombre, la syndicaliste affirme que les parents ne doivent pas craindre pour l'apprentissage de leur(s) enfant(s). Les professeurs feront preuve de professionnalisme et sauront puiser dans leur expérience pour adapter leur enseignement ; ils sauront ralentir l'implantation de la réforme si la classe éprouve trop de difficultés, assure-t-elle.

PARENTS ET COMMISSIONS SCOLAIRES

De son côté, la Fédération des comités de parents de la province de Québec a réitéré son appui à la réforme, saluant sa capacité de rehausser la réussite chez les enfants.

André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires.

Toutefois, les parents tiennent à être consultés sur les dossiers importants qui les concernent, dont la question des bulletins, a souligné le président de la fédération, M. Gary Stronach.

La Fédération des commissions scolaires du Québec, quant à elle, a aussi réitéré son appui à la réforme, concédant toutefois que le rythme d'implantation est « essoufflant ».

Le président de cette fédération, André Caron, souligne que les commissions scolaires investissent des sommes supplémentaires dans la formation des enseignants, en plus des 10 millions $ consentis par le ministère de l'Éducation pour cette fin.

Les commissions scolaires reconnaissent que le rythme est essoufflant

M. Caron rappelle que les syndicats d'enseignants avaient choisi de boycotter les séances de formation sur la réforme, l'an dernier, à titre de moyen de pression dans le cadre de la renégociation des conventions collectives.

rabais 25%
TOUTES LES CHAUSSURES DE SPORT POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

rabais 25-50%**
TOUTES LES PANTOUFLES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS
**Rabais basés sur les prix Sears marqués à l'origine. Certains prix ont peut-être été démarqués auparavant.

rabais 30%
TENUES DE NUIT JESSICA, JESSICA PLUS, TRADITION^MD ET VANITY FAIR^MD POUR FEMMES

rabais 30%
HAUTS, JUPES ET PANTALONS EN DENIM DE COTON DE GRANDES MARQUES À PRIX ORDINAIRES POUR FEMMES

rabais 30%
MONTRES SEIKO, CITIZEN, CARAVELLE BY BULOVA^MD ET TIMEX^MD

rabais 40%
BIJOUX TRADITION EN ARGENT STERLING

rabais 55%
TRÈS GRANDE SERVIETTE DE BAIN MARTEX^MD EN COTON ÉGYPTIEN
Rég. Sears 23,99.
9,99
Serviette de toilette. Rég. Sears 14,99. 6,74
Débarbouillette. Rég. Sears 9,99. 4,49

219,99
MAGNÉTOSCOPE HAUTE FIDÉLITÉ JVC^MD À 4 TÊTES
VCR Plus+^MD. Prêt à l'emploi. Entrées A/V en façade. N° 30389. Rég. Sears 229,99.

129,99
PERCEUSE SANS CORDON CRAFTSMAN^MD QUALITÉ PRO 12 V, 3/8 PO, À VITESSE VARIABLE
Rabais 190 $. Avec chargeur 1 heure, 2 blocs d'alimentation et mallette. N° 22452.
Rég. Sears 319,99.
Dans la limite des stocks. Pas de garantie-réclame.

moitié prix
DRAPS 'SELECT' TOUT POUR LA MAISON^MD VENDUS À L'UNITÉ
Polyester et coton à 250 fils. 1 place-TG 2 places.
Rég. Sears 24,99-79,99. Ch.
12,49-39,99

64,88 Ens.
ENSEMBLES DE LIT CHOISIS POUR ENFANTS
Comprennent douillette, ensemble de draps 1 place et couvre-oreiller en polyester et coton.
Reg. Sears 79,99.
Le choix varie suivant le magasin. Ensemble de draps comprend 1 drap plat, 1 drap-housse et taie

969,99
CAMÉSCOPE NUMÉRIQUE HITACHI 8 MM
Écran couleur 2½ po à CL. Zoom optique 22X, zoom numérique 500X.
N° 31820.
Rég. Sears 999,99.

rabais 200$
CHÂINE TECHNICS
Récepteur 500 W au total. Lecteur pour 60 +1 DC, enceintes puissantes. N° 28800
Rég. Sears 1299,99.
1099,99

49,99
OUTIL ROTATIF CRAFTSMAN À UNE SEULE VITESSE
Pour poncer, nettoyer ou polir. Garantie de 5 ans: détails en magasin.
N° 36052. Rég. Sears 79,99.
Accessoires non inclus

55$
JEU D'OUTILS CRAFTSMAN 17 PIÈCES
Avec 10 tournevis et 7 clés. N° 32417.
Rég. Sears 129,99

rabais 40%
JEU DE 102 GLAÇONS LUMINEUX
Ampoules multicolores. Fil métallique vert. Se fixent bout à bout. N° 25501. Rég. Sears 7,99.
4,77

rabais 40$
PURIFICATEUR D'AIR DE TABLE À 2 VITESSES
Filtre HEPA* avec générateur d'ions.
N° 32150. Rég. Sears 99,99.
59,99
*Filtre particulaire à haut rendement

moitié prix
HUMIDIFICATEUR-MEUBLE BEMIS 45 L (12 GALLONS É.-U.)
Humidifie jusqu'à 2500 pi².
N° 29930. Rég. Sears 299,99.
149,99

SEARS
Votre magasin de Noël

Copyright 2000. Sears Canada Inc.
NP1222700

La tuberculose frappe et tue encore au Canada

2000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année au pays

Helen Branswell
Presse canadienne

■ TORONTO — Il n'y a pas si longtemps, la tuberculose semblait chose du passé au Canada. Mais ces jours-ci, l'actualité vient nous rappeler que la menace de la tuberculose, toujours active dans certaines parties défavorisées du monde, n'a jamais complètement disparu.

« On ne tient pas toujours compte de la tuberculose. Mais elle existe encore et rien ne dit qu'elle va disparaître d'ici peu », prévient le docteur Richard Long, président du comité de la tuberculose de la Société canadienne de thoracologie.

Deux cas, à Montréal et Hamilton, ont à nouveau braqué les projecteurs sur une maladie qui fut jadis une cause importante de mortalité au Canada, et qui fait encore deux millions de victimes chaque année à travers le monde.

À Montréal, les autorités médicales ont menacé d'emprisonner un réfugié péruvien porteur d'une forme de la maladie résistante aux antibiotiques courants, parce qu'il refusait de suivre un traitement complet. Et à Hamilton, les autorités s'efforcent de retracer les citoyens qui ont été en contact avec un immigrant des Antilles porteur d'une forme particulièrement virulente de la maladie.

Voilà deux illustrations de la façon dont la tuberculose d'aujourd'hui menace la santé des Canadiens.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, on diagnostiquait 14 000 nouveaux cas de tuberculose chaque année au pays. Avec l'avènement des antibiotiques, les taux de tuberculose dans les pays pouvant se payer ces médicaments ont chuté. Or, depuis la fin de 1980, environ 2000 nouveaux cas de tuberculose sont diagnostiqués au Canada, chaque année.

Seulement entre 5 et 10 % des individus nés au Canada — à l'exclusion des autochtones — ont été infectés par le germe de la tuberculose, note le Dr Long, conseiller médical de l'Alberta pour la tuberculose.

Le taux d'infection est plus élevé chez les autochtones, davantage encore chez les Canadiens nés à l'étranger, selon le Dr Long.

95 % des réfugiés sont issus de pays à risques

La persistance de la maladie au sein de la population canadienne tient en partie au fait que les gens qui immigrent au Canada, visitent le Canada ou sollicitent le statut de réfugié au Canada proviennent de pays où la tuberculose est beaucoup plus répandue — où elle est, en fait, au stade de l'épidémie, a affirmé hier M. Long, à Edmonton.

Actuellement, selon lui, environ les deux tiers de tous les cas de tuberculose au Canada sont le fait de personnes nées à l'étranger.

Le ministère fédéral de la Santé affirme que 95 % des immigrants et des réfugiés au Canada sont issus de pays qui ont des taux relativement plus élevés de tuberculose.

L'Organisation mondiale de la santé estime qu'environ huit millions de personnes, chaque année, contractent la maladie. La multiplication des cas de VIH et de sida a favorisé la dissémination de la tuberculose, puisque le système immunitaire des personnes séropositives les rend beaucoup plus vulnérables à la maladie.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Alerte à une nouvelle souche du virus de la rage

Les experts craignent une propagation rapide

Chris Morris
Presse canadienne

FREDERICTON, N.-B. — Une nouvelle souche du virus de la rage a été identifiée au Nouveau-Brunswick. Des experts de la santé et de la faune ont aussitôt sonné l'alarme, disant craindre qu'elle s'étende rapidement à travers les Maritimes. Les animaux domestiques, tout comme leurs maîtres, pourraient être menacés par la maladie.

St. Stephen, une ville située au sud du Nouveau-Brunswick, à la frontière du Maine, est le point d'entrée de la souche mortelle de la rage des ratons laveurs dans les provinces atlantiques, qui se répand lentement vers le nord, le long de la côte est des États-Unis.

Des mouffettes et des ratons laveurs enragés ont été observés à St. Stephen depuis quelques semaines, dont une mouffette morte retrouvée près d'une école primaire et un raton laveur qui s'était aventuré dans un commerce local.

Jusqu'à présent, le virus n'a touché aucun animal domestique ni aucun humain, mais on l'a identifié dans neuf ratons laveurs et mouffettes. La Ville a réclamé l'aide du gouvernement provincial.

D'AUTRES PROVINCES ?

Les autorités provinciales responsables de la santé avaient retracé la rage chez des ratons laveurs au Maine, mais elles ont été surprises de voir la maladie apparaître aussi rapidement à St. Stephen. Le président du comité du Nouveau-Brunswick sur la rage, Mark Allen, a dit craindre que le virus ne se propage à d'autres parties de la province et de la région.

Le Nouveau-Brunswick est la deuxième province à signaler des cas de rage chez des ratons laveurs. Le virus est apparu pour la première fois en Ontario l'an dernier, dans la région de Brockville.

La rage est une maladie virale susceptible d'infecter tout mammifère. Le virus peut causer une encéphalite aiguë chez tous ses hôtes à sang chaud, y compris les humains, et la maladie est presque toujours fatale.

Les premiers symptômes de la rage chez l'être humain sont la fièvre et les maux de tête. Le virus provoque ensuite délire et hallucinations.

Le Nouveau-Brunswick, tout comme le reste du Canada, a un problème récurrent de rage chez les chauves-souris. Au Québec, un garçon de neuf ans est mort, en octobre dernier, après avoir été infecté par une morsure de chauve-souris alors qu'il était en vacances avec sa famille dans un parc des Laurentides.

Une morsure ou une égratignure causée par une chauve-souris peut être très légère et difficile à déceler. Les gens peuvent ignorer qu'ils ont été exposés, a expliqué M. Allen.

RAGE

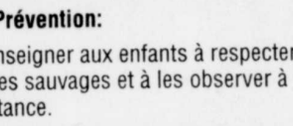

QUELQUES DONNÉES

❒ **Transmission:** Le virus se répand par morsure ou plaie cutanée — égratignure ou lésion. La rage peut aussi se transmettre des chauves-souris aux humains qui explorent les grottes où elles vivent.

❒ **Signes:** Les animaux atteints de la rage changent de comportement. Certains se montrent inhabituellement familiers, affectueux et amicaux.

Ils peuvent sembler étourdis et avoir de la difficulté à se déplacer. D'autres peuvent être téméraires, agités ou agressifs.

❒ **Symptômes:** Les débuts de l'infection chez les humains sont marqués par la fièvre et le mal de tête. Les symptômes s'aggravent à mesure que le virus se multiplie dans le cerveau, provoquant du délire et des hallucinations. La rage peut être enrayée par un vaccin administré immédiatement après l'infection. Une fois que les symptômes apparaissent, la maladie est habituellement fatale.

❒ **Prévention:**

- Enseigner aux enfants à respecter les bêtes sauvages et à les observer à distance.
- Ne pas nourrir des animaux sauvages; ne pas approcher ou manipuler des animaux sauvages; éviter de manipuler les animaux malades, au comportement étrange, ou morts.
- Entreposer de façon sécuritaire la nourriture et les déchets, pour que les animaux sauvages ne puissent y avoir accès.
- En cas de morsure ou d'égratignure, laver la blessure avec de l'eau et du savon, appliquer de la glace et appeler un médecin.

INFOGRAPHIE, PC / LE SOLEIL

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Veuillez noter que 2 erreurs se sont glissées dans la circulaire Espace Bell que vous trouverez dans ce journal:

1. À la page 1, le prix du téléphone StarTAC 3000 de Motorola devrait être de 29 $, et non 69 $.
2. À la page 1 également, dans la section des forfaits Mobilité, le prix du téléphone V2267 de Motorola devrait être de 69 $ plutôt que 99 $.

Nous vous invitons à passer chez Espace Bell pour voir notre gamme complète de produits et services.

v11501159

Espace Bell

Je rêve de chanter
Inscriptions en tout temps
École de Musique L'ancienne Lorette
www.musicours.com
(418) 871-8178
1499077

ARCHIVES LE SOLEIL

L'enquête menée par le commissaire Roger Nicolet, à la suite de la crise du verglas en janvier 1998, avait conclu que le gouvernement devait revoir et améliorer les mesures en cas de désastre naturel majeur.

DÉSASTRES NATURELS

Québec veut resserrer les mesures d'urgence

Projet de loi déposé pour instaurer un nouveau régime de protection civile

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

QUÉBEC — Québec met en place un nouveau régime de protection civile qui se veut plus efficace.

En vertu de cette loi déposée hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, le gouvernement pourra décréter l'état national d'urgence sur la totalité ou sur une partie du territoire du Québec, afin d'assurer la protection de la vie et de la santé des citoyens.

« Cela va assurer une meilleure prévention des sinistres, une intervention plus rapide des autorités et une indemnisation accélérée des victimes », a expliqué le ministre Ménard.

« C'est la réponse du gouvernement du Québec au rapport Nicolet », a dit M. Ménard. L'enquête menée par le commissaire Roger Nicolet à la suite de la crise du verglas en janvier 1998 avait conclu que le gouvernement devait revoir et améliorer les mesures en cas de désastre naturel majeur.

Le projet de loi établit le devoir de tout citoyen d'agir « avec prévoyance et prudence » et de respecter les directives des autorités lors d'un sinistre.

Les municipalités et les MRC devront se doter d'un plan d'urgence en cas de sinistre. Un expert du ministère de la Sécurité publique les aidera à dresser ce plan.

On crée la notion de « générateur de risque » pour désigner toute personne dont les activités ou les biens présentent quelque danger de sinistre. Le générateur de risque doit déclarer ce risque à la municipalité et établir une procédure de surveillance et d'alerte.

Les programmes d'assistances financière en cas de sinistre seront préétablis, et non déterminés par un décret particulier pour chaque sinistre. « Les gens sauront d'avance à quel dédommagement ils ont droit et cela va raccourcir les délais de paiement », a dit le ministre Ménard.

Le texte législatif constitue « la pierre d'assise d'une nouvelle culture de sécurité civile », a conclu le ministre Ménard.

Mais le porte-parole de l'opposition libérale, Jacques Dupuis, député de Saint-Laurent, s'est étonné de l'attitude du gouvernement à l'endroit des élus municipaux.

« La Loi sur les fusions municipales engendre la controverse, l'amertume et la confrontation avec les élus municipaux. Au même moment, le gouvernement dépose une loi qui sollicite la collaboration avec ces élus. Ils mettent la charrue devant les bœufs », a dit le député Dupuis.

Le projet de loi sera étudié en commission parlementaire à compter du 13 février. Toutes les personnes et tous les groupes intéressés à commenter le texte législatif doivent se manifester au plus tard le 1er février 2001.

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA LANGUE

Au tour des terrains minés

■ MONTRÉAL — La Commission des états généraux sur la langue reprend aujourd'hui ses audiences régionales, en se rendant dans des régions où la question du français touche des cordes particulièrement sensibles. La commission siégera en effet à Hull aujourd'hui, avant de tenir trois journées d'audiences à Montréal, la semaine prochaine. Entre les deux villes, les commissaires se rendront à St-Jérôme. Ces audiences régionales, qui ont débuté le 1er novembre, prendront donc fin le 13 décembre. En janvier et février, la commission tiendra sept ou huit colloques thématiques, portant par exemple sur le français langue de travail ou les autres États ou pays qui ont adopté des lois linguistiques. Les organismes nationaux seront entendus en mars. Suivront des assises nationales, au début du mois d'avril. (PC)

BUDGET DISCRÉTIONNAIRE POUR LA VOIRIE

Chevrette gère pour 4 M$ de bonbons

C'est la circonscription de Bouchard qui est la plus gâtée

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Plusieurs députés de l'Assemblée nationale ont un accès privilégié à un budget spécial pour des travaux de voirie.

Quatre députés libéraux ont obtenu des fonds

Il s'agit d'un budget « discrétionnaire » de quelque 4 millions $ dont l'attribution dépend du ministre des Transports, Guy Chevrette, et de son adjoint, Jacques Baril.

Le député libéral de L'Acadie, Yvan Bordeleau, s'est étonné hier à l'Assemblée nationale que le principal bénéficiaire de ce budget de voirie soit le député de Jonquière, nul autre que le premier ministre Lucien Bouchard.

« Doit-on comprendre que le réseau routier est plus mal en point dans le comté de Jonquière ? Il semble bien que la règle d'or au sein des ministres, c'est de se servir d'abord », a ironisé le député Bordeleau.

De fait, 550 457 $ sur les 3 964 000 $ du budget discrétionnaire de voirie ont été dépensés dans le comté de Jonquière. Quelque 313 000 $ ont été utilisés dans le comté de Joliette, dont le député est Guy Chevrette, et 175 000 $ dans Arthabaska, représenté par le ministre Jacques Baril.

Mais le ministre Chevrette a fait valoir que ce budget discrétionnaire avait été réduit du tiers sous l'administration péquiste. Avec le précédent gouvernement libéral, ce budget discrétionnaire atteignait 12 millions $, a expliqué M. Chevrette.

AUSSI POUR L'OPPOSITION

De plus, le budget discrétionnaire est également au service des députés de l'opposition libérale, a révélé M. Chevrette. « Chaque député libéral qui est venu me voir, je l'ai toujours écouté, et chaque fois que c'est possible, je réponds aux demandes », a dit le ministre des Transports.

De fait, la liste des subventions discrétionnaires de voirie indique qu'au moins quatre députés libéraux ont su se montrer suffisamment convaincants pour obtenir des fonds pour leurs routes l'an dernier.

Le député de Brome-Missisquoi, le libéral Pierre Paradis, a obtenu 200 000 $. Son collègue de Richmond, Yvon Vallières, a décoché 65 000 $. Deux autres députés libéraux, MM. Claude Béchard, de Kamouraska-Témiscouata, et Réjean Lafrenière, de Gatineau, ont également pu puiser dans ce fonds.

Même le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a pu obtenir 50 000 $ pour les routes de Rivière-du-Loup.

LE QUÉBEC LE CANADA

Legault convoque une réunion d'urgence sur la réforme et les bulletins

MONTRÉAL (PC) — Histoire de réagir aux remous causés ces derniers jours par les épineux dossiers de la réforme et des bulletins, le ministre de l'Éducation a convoqué mardi une réunion d'urgence qui se tiendra demain à Québec et regroupera les représentants des commissions scolaires, des directions d'école et des parents.

Entre deux signatures de contrat de performance, pressé de questions au sujet d'une réforme qui « épuise » les enseignants et des bulletins qui semblent inquiéter jusqu'au premier ministre Lucien Bouchard, le ministre François Legault a répondu aux protestations des derniers jours, décidant de réunir « d'urgence » les principaux acteurs liés à la réforme et à l'évaluation des apprentissages.

« J'ai appelé moi-même " mardi " matin le président de la Fédération des commissions scolaires et le président de la Fédération des comités de parents pour leur demander de venir faire le point sur l'implantation de la réforme et aussi sur la situation concernant les bulletins », a confié au *Devoir* le ministre Legault peu après la signature d'un contrat de performance avec l'Université de Sherbrooke.

« Il y a eu de mauvaises interprétations, des propos qui ont été tenus au cours des derniers jours, et puis, je voulais absolument faire le point, a poursuivi le ministre. Nous sommes tous sur la même longueur d'onde mais nous voulons que ce soit clair pour toute la population. »

Cette réunion spéciale rassemblera non seulement les commissions scolaires et les parents mais aussi les représentants des directions d'école.

Elle fait suite à une série de réprobations de la part des parents, à la dénonciation par les médias de certains modèles obscurs de bulletins et aussi à une déclaration du premier ministre.

Lucien Bouchard a lui-même clairement affirmé en entrevue son penchant pour les bulletins chiffrés, ajoutant que toute cette histoire de bulletins n'était « pas réglée ».

D'autres critiques se sont fait entendre par la suite ce qui force aujourd'hui le ministre de l'Éducation à devoir faire face à une vague de protestation qui vient tant des enseignants que des parents.

EN BREF

TORONTO (PC) —Le mariage religieux s'adresse-t-il aux gais? La communauté homosexuelle et le gouvernement fédéral ne s'entendent pas sur l'interprétation d'une loi ontarienne. Alors que la loi ontarienne autorise les mariages sans permis officiel, en vertu d'une ancienne tradition chrétienne, le gouvernement fédéral soutient que des mariages homosexuels célébrés de cette façon ne sont pas valides. Cependant, les avocats de couples de même sexe qui souhaitent unir légalement leurs destinées estiment que les arguments fédéraux ne résisteront pas à un examen juridique, et que les mariages pratiqués en vertu de la tradition des bans seront bel et bien valides.

Solde avant Noël
RABAIS DE
30% 20% 50%
SUR UNE GRANDE SÉLECTION DE MARCHANDISE EN MAGASIN.
*Les uniformes et accessoires scolaires sont exclus de cette vente.
CLUB GARÇONS
tailles 8 à 18
PLACE STE-FOY
JS-1498596

MOVADO
ELIRO™

Tout acier
Verre saphir
Étanche 30 mètres
Garantie 3 ans
Changement de pile à vie
1595$
Succursales
Place de la Cité 656-6657
Galeries de la Capitale 627-8278
Galeries Charlesbourg 622-1075
Carrefour Charlesbourg 626-2141
Place l'Ormière 843-1710
Place des Quatre-Bourgeois 659-1555
Galeries Chagnon 835-3756
Carrefour Beauport 661-5782
WEBSTER
BIJOUTERIE
www.bijouteriewebster.com
1501109

La toute nouvelle révolution CROSS
CROSS morph™
59$
À mesure qu'il se dilate, le corps parfaitement cylindrique du stylo bille Morph prend la forme d'un triangle ergonomique qui s'adapte à n'importe quelle main.
Les plus grandes marques aux meilleurs prix.
BOUTIQUE DU Stylo
Grand Mail
Place Laurier
Sainte-Foy
(418) 651-1295
www.stylo.qc.ca
AUSSI À MONTRÉAL, LAVAL ET SAINT-BRUNO
1496002

À ces prix-là, attache ta tuque!

Prix spécial :
14 400 $

Nubira SX
OU Taux spécial de financement à l'achat†† 0%
- Moteur 2,0 litres DACT
- Climatisation
- Lève-vitres et verrouillage électriques
- Rétroviseurs chauffants à contrôle électrique
- Radio AM-FM stéréo et lecteur de CD
- Feux antibrouillard
- Deux coussins gonflables

Prix spécial :
17 900 $

Leganza SX**
OU Taux spécial de financement à l'achat†† 0%
- Moteur 2,2 litres DACT
- Transmission automatique 4 vitesses
- Freins à disque aux 4 roues
- Climatisation
- Lève-vitres et verrouillage électriques
- Verrouillage sans clé avec système d'alarme
- Radio stéréo AM-FM et lecteur de CD
- Régulateur de vitesse
- Feux antibrouillard
- Rétroviseurs chauffants à contrôle électrique
- Volant gainé de cuir

Les modèles 2001 arrivent à pleins camions.
DAEWOO
Le monde est de plus en plus futé
www.daewooauto.ca

Offres disponibles au détail sur les nouvelles Nubira SX berline 2000 et Leganza SX berline 2000. PDSF de 16 700 $ / 20 600 $. Frais de transport et de préparation, immatriculation et taxes applicables en sus. **Modèle CDX illustré. †† S'applique à tous les nouveaux modèles Daewoo. Exemple de financement : 17 000 $ à un taux de 0 % équivaut à des mensualités de 472,22 $ pour 36 mois. Coût du prêt de 0,00 $ pour une obligation totale de 17 000 $. Aussi, taux avantageux sur 48 et 60 mois disponibles. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Offres sujettes à l'approbation du crédit et disponibles seulement par l'entremise des Services financiers Daewoo et des concessionnaires Daewoo participants jusqu'au 31 décembre 2000.

Vos concessionnaires Daewoo de la région de Québec. Pour connaître l'emplacement du concessionnaire le plus près de chez vous, composez sans frais le 1 877 290-3500.

Daewoo Giguère
2335, rue Watt
Ste-Foy
(418) 651-8885

Daewoo Capitale
1100, rue Galibois
Vanier
(418) 682-0101

Daewoo Lévis
3880, boul. de la Rive Sud
Lévis
(418) 835-8555

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

À l'américaine

Quatre nouveaux dépouillements judiciaires viennent d'être ordonnés

MONTRÉAL (PC) — Quatre nouveaux dépouillements judiciaires viennent d'être ordonnés relativement au résultat des dernières élections fédérales, ce qui porte à au moins huit le nombre de circonscriptions où l'identité du vainqueur demeure incertaine.

Élections Canada a confirmé hier que des dépouillements judiciaires auront lieu dans Matapédia-Matane, au Québec, ainsi que dans Regina-Qu'Appelle et Palliser, en Saskatchewan.

Les résultats du scrutin de la semaine dernière font également l'objet de nouveaux comptages dans deux autres circonscriptions québécoises, et deux de plus en Saskatchewan.

Le huitième recomptage se déroulera dans la circonscription ontarienne de Leeds-Grenville, où le député sortant, le libéral Joe Jordon, l'a emporté par seulement 63 voix sur Gordon Brown, de l'Alliance canadienne, le 27 novembre.

Dans Matapédia-Matane, où le candidat du Bloc québécois, Jean-Yves Roy, a défait le libéral Marc Bélanger par 282 voix, le nouveau décompte des votes débute aujourd'hui.

Dans Regina-Qu'Appelle, le député néo-démocrate sortant, Lorne Nystrom, a défait le candidat de l'Alliance canadienne, Don Leier, par environ 400 voix. Le décompte débutera demain. Dans Palliser, le néo-démocrate Dick Proctor a gagné par une marge de 203 voix sur l'allianciste Donald Findlay. Le nouveau décompte des bulletins aura lieu vendredi et samedi, à Regina.

Deux autres dépouillements judiciaires ont débuté au Québec, l'un dans Laval-Centre, où la députée bloquiste Madeleine Dalphond-Guiral a défait le libéral Pierre Lafleur par 32 voix, l'autre dans Champlain, où Marcel Gagnon, du Bloc, a été élu avec seulement sept voix d'avance sur la libérale Julie Boulet.

En Saskatchewan, les deux dépouillements judiciaires déjà confirmés auront lieu dans Saskatoon-Rosetown-Biggar et Regina-Lumsden-Lake-Centre.

Dans le premier comté, la candidate allianciste Carol Skelton a été déclarée élue par 73 voix. Mais le député sortant et candidat néo-démocrate Dennis Gruending a réclamé un nouveau comptage.

Dans Regina-Lumsden-Lake-Centre, le candidat de l'Alliance Larry Spencer a battu son plus proche rival, le néo-démocrate John Solomon, par 160 voix environ.

CONTRAT DE PERFORMANCE AVEC LES UNIVERSITÉS

Signatures avec Sherbrooke et Montréal

■ MONTRÉAL — Les deux premiers d'une série de 18 contrats de performance ont été signés hier entre les universités de Montréal et de Sherbrooke et le ministre de l'Éducation, François Legault. Si les deux établissements ont reçu une partie de la manne qu'on leur avait promise, les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de réussite et de gestion efficace seront, au cours des deux prochaines années, soumis à un examen qui assurera ou non l'octroi des sommes suivantes. Le contrat de performance, un «outil moderne de dialogue avec les universités», comme l'a défini un ministre de l'Éducation visiblement satisfait hier, a en effet une durée de vie de trois ans au cours de laquelle un suivi des objectifs sera assuré. «Le financement pour la première année était conditionnel à la signature des contrats de performance, mais si les objectifs ne sont pas suivis au cours des deux prochaines années, les sommes seront retenues», a précisé M. Legault, peu après la signature de la première entente, à l'Université de Montréal. (PC)

GARANTIE D'UN PRÊT DE 2 M$ À RÉGIONAIR

Les libéraux pressent Québec d'agir

■ MARIA — Le chef libéral Jean Charest et la députée libérale de Bonaventure Nathalie Normandeau pressent le gouvernement du Québec d'accepter de garantir un prêt de 2 millions $ au transporteur aérien Régionair, un appui qui sauverait le service passagers à partir de l'aéroport de Bonaventure. M. Charest a été sensibilisé dès son arrivée en Gaspésie, hier à Bonaventure, à l'urgence de préserver les services aériens du côté sud de la péninsule. Il s'est servi du temps que met l'État québécois à se brancher dans le dossier Régionair pour critiquer «l'absence de vision du Parti québécois» en matière de développement régional. «La desserte aérienne exige qu'on pose des gestes (...), le fait qu'on assiste à beaucoup d'annonces à la pièce témoigne de l'absence de vision d'ensemble (...), d'approche cohérente de l'actuel gouvernement, pas seulement pour la Gaspésie, mais pour toutes les régions du Québec», a indiqué M. Charest, qui amorçait hier une tournée de deux jours en Gaspésie. Régionair doit déposer un plan de restructuration à ses créanciers d'ici mardi pour éviter la fermeture. La compagnie Régionair a des créances de près de 3 millions $. G.G.

VIOLENCE À L'ÉCOLE

Échec et Mat

■ MONTRÉAL — La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a officiellement lancé, hier, une nouvelle initiative visant à lutter contre la violence à l'école grâce au jeu d'échecs et l'expression artistique. Le programme «Échec et Mat à la violence» encourage ainsi les jeunes à canaliser leur énergie débordante dans le jeu d'échecs et dans les activités de danse, de musique, de théâtre et d'arts plastiques. Des études démontrent que le jeu d'échecs permet de développer la qualité de l'attention, la mémoire, le raisonnement logique et l'anticipation. Du point de vue social, le jeu enseigne à composer avec la victoire autant qu'avec la défaite, à développer le respect de l'autre, à résoudre des problèmes et à canaliser son énergie et son agressivité autrement que dans la violence verbale et physique. Les arts, quant à eux, aident à stimuler la créativité, la sensibilité, la subjectivité et l'imagination. Ils développent également la concentration, la coordination, l'autodiscipline et l'attention. Des activités auront lieu dans les commissions scolaires de 13 régions du Québec. On retrouvera, entre autres, des tournois d'échecs, des spectacles et des expositions qui culmineront lors d'un événement national réunissant 700 jeunes à la fin du mois de mars, à Montréal. (PC)

Ôôô Esprit de Noël, fais-moi une offre tout compris!

Seulement 99$
Tout compris

• 1¢/minute, soirs ou week-ends', pendant 6 mois
• Téléphone Nokia 252 avec pile et chargeur
• 25 $ de temps d'antenne prépayé
• **En prime:** casque d'écoute et pince de ceinture
Aucune facture mensuelle
Aucune vérification de crédit
Aucun contrat
• Économie de 135$

Téléphone numérique bimode «branché sur le Net»

169$ 199$

1 888 4MOBILE
Pour visiter l'Esprit de Noël, rendez-vous au
www.bell.ca/esprit3
Livraison gratuite

Bell Mobilité

La trousse-cadeau prépayé Solo: Nouvelles activations seulement. Certaines modalités s'appliquent. Détails en magasin. Jusqu'à épuisement des stocks. Le prix est sujet à changement sans préavis. 'Sans les options Soirées de semaine et Week-ends, le temps d'antenne est facturé 35¢ la minute. Frais d'interurbains et taxes en sus. Une fois la période initiale de 6 mois terminée, des frais mensuels respectifs de 10$ et/ou 15$ seront facturés pour l'option Soirées de semaine ou l'option Week-ends. Si vous souhaitez annuler cette option après les six mois gratuits, contactez le service à la clientèle en composant, sans frais, de votre téléphone mobile, le #321 ou le 1 888 537-9999 de tout autre téléphone.

Bell Mobilité

Beauport
INTER CELLULAIRE ENR.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

Cap-De-La-Madeleine
REYNOLDS COMMUNICATION
3, rue Chamberland
(819) 697-0043

Chicoutimi
LE MAÎTRE DU CELLULAIRE
1616, boul. Talbot
(418) 690-9300

Drummondville
ROCHEFORT RADIO TV INC.
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178

Lévis
LA CELLUBOUTIQUE RIVE-SUD
104, route Président-Kennedy
Bureau 101
(418) 837-0222

NOVICOM TECHNOLOGIE
6610, boul. de la Rive Sud
(418) 838-3999

Québec
CBCI TELECOM INC.
710, Rue Bouvier
Bureau 103
(418) 626-1800

Rivière-Du-Loup
LA CELLUBOUTIQUE
RIVIÈRE DU LOUP
Centre Commercial
Rivière-du-Loup
(418) 868-8888

Robertsonville
LE PRO DU CB INC.
43, Flintkote
(418) 338-3440

Roberval
CELLULAIRE CHIC
613, boul Marcotte
(418) 275-0606

Ste-Foy
BELL MOBILITÉ
Place Laurier
(418) 659-3400

St-Jean-Chrysostome
LA CELLUBOUTIQUE (RIVE-SUD)
732, rue Commerciale #100
(418) 834-9001

St-Nicolas
LA CELLUBOUTIQUE RIVE-SUD
585, Route 116 (103)
(418) 831-2355

Vanier
LA CELLUBOUTIQUE
850, boul. Pierre-Bertrand
Bureau 150
(418) 682-2355

CELLUBOUTIQUE HAMEL
4885, boul. Wilfrid Hamel
(418) 871-7776

Victoriaville
COMMUNICATION 1^ER CHOIX
La Grande Place
des Bois-Francs
(819) 357-5776

TANGUAY ÉLECTRONIQUE · EN GROS · COOPSCO · La clef de sol · Dumoulin · FUTURE SHOP · SEARS · STEREO Plus

Aussi disponible dans les magasins Espace Bell.

Ce soir

16 h à 23 h*

Porto à l'achat de 100 $**

Champagne à l'achat de 200 $**

gratuits

On vous invite.

Faites vos réserves du temps des fêtes.

Le plaisir de donner SAQ **Le plaisir de recevoir**

18+

La modération a bien meilleur goût

Educalcool

Interac VISA MasterCard American Express

www.saq.com

* **L'offre se termine à 21 h dans les centres commerciaux et peut prendre fin plus tôt dans certaines autres succursales.** ** Les marques de bouteilles de 750 mL de portos ou de champagnes sont pré-sélectionnées par la SAQ. Comptoirs de vins en vrac et SAQ Dépôt participent à la promotion. Agences SAQ et titulaires de permis exclus. Ne peut s'appliquer sur les chèques-cadeaux. Les achats ne sont pas cumulatifs. Offre valable par tranches d'achat de 100 $ ou 200 $ (après l'application de tous les rabais). L'offre pourrait varier selon les disponibilités des produits.

LE QUÉBEC LE CANADA

Congé de pension alimentaire

Après trois ans de séparation, l'ex-épouse n'avait rien fait pour se passer des 270$ par semaine que lui payait son premier mari

SERGE LEMELIN
Le Quotidien

CHICOUTIMI — Un homme condamné au paiement d'une pension alimentaire à son ex-épouse a été relevé de cette obligation après que le juge eut constaté que la femme n'avait fait aucun effort pour assurer son autonomie financière après plus de trois ans de séparation.

Au cours d'un procès qui a eu lieu en Chambre de la famille de la Cour supérieure, il fut aussi démontré que la femme faisait vie commune avec un homme qui avait sensiblement le même revenu que son ex-époux.

DEPUIS TROIS ANS

Le juge Gratien Duchesne a accueilli la requête de l'ex-mari. Ce dernier avait été condamné le 15 mai 1997 à payer la somme de 270$ par semaine à son ex-épouse sans qu'une date de fin de paiement soit mentionnée par la cour. Le couple n'avait pas eu d'enfant, mais le tribunal avait estimé nécessaire le paiement d'une pension alimentaire à la femme pour assurer ses besoins, faute de mari.

Selon la requête de l'avocat de l'ex-mari, Me Régis Gaudreault, la femme n'avait « fait aucun effort dans le but d'assurer son autonomie financière. De plus, elle s'affichait « comme si elle était mariée avec son conjoint de fait ». L'avocat évaluait que son conjoint actuel avait les capacités financières d'assumer les dépenses du nouveau couple.

CONJOINTS DE FAIT

La femme alléguait au contraire que l'homme qui habitait au même endroit qu'elle était plutôt un colocataire qu'un conjoint de fait, et qu'il revenait encore à son ex-mari de contribuer pour elle.

Le juge n'a pas retenu cette interprétation, d'autant plus que le nouveau couple avait partagé le même lieu de résidence à plusieurs occasions, déménageant ensemble à chaque fois.

La femme était représentée par Me Josée Potvin.

Walkerton retrouve son eau potable

Un employé du système de traitement affirme avoir été forcé de falsifier les résultats des tests

WALKERTON, Ont. (PC) — Des représentants des autorités ont porté un toast et bu de l'eau du robinet en public, hier, pour souligner le retour de l'eau potable à Walkerton et la fin de la pire épidémie de bactérie E. coli au Canada.

Le responsable médical de la région, le Dr Murray McQuigge, a officiellement déclaré l'eau sûre au cours d'une cérémonie qui s'est tenue dans un centre communautaire, non loin de la salle où se déroulent les audiences de la commission d'enquête sur les causes de la tragédie qui a fait sept morts et rendu 2300 autres personnes malades.

C'est ce même Dr McQuigge qui avait émis l'ordonnance de faire bouillir l'eau, le 21 mai.

À la commission d'enquête, un employé du système municipal d'approvisionnement en eau a déclaré hier, au cours de son témoignage, que ses supérieurs — le gérant du réseau d'aqueduc Stan Koebel et son frère Frank, contremaître — lui avaient donné l'ordre de falsifier les résultats des tests effectués sur les échantillons d'eau. Il a aussi affirmé que la vérification et le contrôle des niveaux de chlore contrevenaient à presque toutes les directives.

Le nettoyage et la modernisation du système d'approvisionnement en eau ont exigé des travaux dont le coût frôle 14 millions $. Cinq kilomètres de canalisations ont été remplacés, un système de filtration des plus modernes a été installé, et toute la plomberie des 1816 bâtiments de la Ville a été désinfectée. De plus, des milliers d'échantillons ont été prélevés et testés.

L'annonce d'aujourd'hui nous soulage d'un lourd fardeau, a déclaré le maire Dave Thomson. Mais l'atmosphère n'était pas à la célébration. Plusieurs des résidants restent traumatisés. D'autres s'interrogent sur l'identité de ceux qui seront responsables du système d'eau à l'avenir.

CANCER DU SEIN et SOMMEIL

Vous avez déjà reçu des traitements pour un cancer du sein et vous éprouvez certaines de ces difficultés de sommeil :

- Vous prenez plus de 30 minutes pour vous endormir?
- Vous avez des réveils fréquents pendant la nuit?
- Vous êtes éveillée plus de 30 minutes pendant le nuit?
- Vous vous réveillez tôt sans pouvoir vous rendormir?
- Vous considérez votre sommeil non récupérateur?

NOUS POUVONS VOUS AIDER

Dans le cadre de nos projets de recherche, nous offrons une intervention psychologique de groupe (sans médicament) pour remédier à ces difficultés. Cette intervention est offerte gratuitement, aux femmes éligibles, par une équipe de professionnels spécialisés.

Groupe de recherche en psycho-oncologie
Centre de recherche de L'Hôtel-Dieu de Québec
CHUQ
Téléphone : 525-4444 poste 5283
1500755

Épilation par laser
GRAND SPÉCIAL
Prix coupé jusqu'à
60% jusqu'au 31 janvier 2001
Selon liste *Coherent*
Financement à partir de 14,95$ sem. *
* Conditions disponibles à la clinique.
Epiderma
Place de la Cité
651-8678
1 866 651-8678
epiderma@moncanoe.com
Le SEUL laser diode approuvé par la FDA pour l'épilation permanente.
SÉANCE D'INFORMATION LE 13 DÉCEMBRE INSCRIVEZ-VOUS !
1500693

EINSTEIN NISSAN
LE CONCESSIONNAIRE qui vous en donne
TOUJOURS PLUS
EINSTEIN NISSAN
PLUS DE SERVICE
Michel Potvin, Président
Daniel Paul-Hus, Directeur général des ventes
Jean-François Deschênes, Directeur adjoint
Michel Alcaraz, Directeur commercial
Stéphane Lessard, Conseiller aux ventes Nissan
François Poulin, Conseiller aux ventes Nissan
Roger Blanchet, Conseiller aux ventes Nissan & Infiniti
Jocelyn Tremblay, Conseiller aux ventes Nissan & Infiniti
PLUS DE CHOIX
L'ALTIMA 2001
299$ PAR MOIS
LOCATION 48 MOIS
LA MAXIMA 2001
399$ PAR MOIS
LOCATION 48 MOIS
PLUS D'ARGENT POUR VOTRE ÉCHANGE C'EST GARANTI
EINSTEIN NISSAN
5250, rue John-Molson
Henri IV, Sortie 140
Tél. : 650-5353
www.einstein-nissan.com
Un service signé Michel Potvin
TOUJOURS PLUS LOIN.
1501124
Location de 48 mois pour la Maxima GXE 2001 (U4RG71 CK00) et pour l'Altima GXE 2001 (T4RG71 AE00). Acompte ou échange équivalent de 4295$ pour la Maxima et de 2995$ pour l'Altima. Limite de 24 000 km par année et frais de 8¢ le kilomètre excédentaire. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) exigées à la livraison. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Après approbation du crédit par NCFI.

griffe 2000 FABRICVILLE
Chaque mètre de NOUVEAU tissu MODE D'HIVER RÉDUIT
www.fabricville.com
LIQUIDATION D'AVANT-NOËL
Des tables et des tables de TISSUS MODE À LIQUIDER!
50% à 70% DE RABAIS
DERNIER APPEL!
TISSUS POUR NOËL
Cour. jusqu'à 22,99 m À PARTIR DE 2,79 m
LIQUIDATION!
VELOURS CÔTELÉ
CHAQUE MÈTRE EN RÉDUCTION
Cour. jusqu'à 17,99 m À PARTIR DE 5,49 m
FLANELLETTE imprimée
• "Peaux" • Plaids
• Motifs "Smiley"
• Motifs Noël, etc.
PRIX DE LANCEMENT 2,79 m à 4,49 m
TRICOTS D'HIVER
• Côtelés • Tricots lourds
• Interlocks • Jacquards
• Pointelles
• Jerseys
• Motifs juvéniles
• types "Lycra" etc.
à partir d'un TRÈS BAS! 3,49 m
Cour. jusqu'à 9,99 m
De très belles collections encore en magasin
à partir de 8,99 m VASTE SÉLECTION! TISSUS D'ASPECT CUIR
TISSUS DE FANTAISIE POUR LES FÊTES
• types LUREX et MÉTALLIQUES
• Panne de VELOURS imprimées et unies
jusqu'à 60% DE RABAIS
TOUT LE RAYON EN RÉDUCTION
MOLLETON ARCTIQUE "Type Polaire"
• Imprimés
• Unis
• Anti-boulochages
À partir d'un TRÈS BAS 6,99 m
TISSUS À COSTUMES et POLYESTERS MODE assortis
3,99 m à 5,99 m LIQUIDATION! Cour. jusqu'à 15,99 m
Dès maintenant jusqu'au 12 déc. Butterick 3,47 ch.
La collection pour Noël doit être liquidée!!!
ARTICLES DE COUTURE et RUBANS 50% de rabais
decor Fabricville
IMMENSE SÉLECTION JUSQU'À 50% DE RABAIS
• Voilages de fantaisie
• Dentelles brise-bise
• Dentelles jacquards
• Organza
• Batiste
• Marquisettes
• Imprimés à draperies
• Coupons de tapisserie, etc.
2,49 m à 7,99 m
Toute la sélection en magasin
ENSEMBLES de DOUILLETTE Tout fait 1/3 de rabais
Certificats-cadeaux disponibles
Tous les PANIERS DE COUTURE • CISEAUX assortis 1/3 de rabais
Le symbole "Elite, c'est payant" indique les prix membres Elite. Escomptes non-membres aussi disponibles.
griffe 2000 FABRICVILLE
2740, boul. Laurier
Ste-Foy (418) 651-3489
lundi au vendredi, 9h30 à 21h • samedi, 9h à 17h • dimanche, 12h à 17h
325, Soumande
Vanier (418) 686-5072
lundi au vendredi 9h30 à 21h
samedi 9h à 17h
dimanche 10h à 17h
1500677

AVEUX DU DÉLATEUR PETER PARADIS

L'avocat de la défense en quête d'un non-lieu

MONTRÉAL (PC) — Coup de théâtre, hier, dans le procès des huit personnes présumément associées aux Rock Machine. Alors que la défense avait annoncé que le contre-interrogatoire du délateur Peter Paradis s'étirerait jusqu'après les Fêtes, Me Jacques Bouchard a annoncé que l'exercice était terminé, après une seule journée.

À l'ouverture de la séance, Me Bouchard, leader des six avocats de la défense dans ce dossier, a posé deux questions à Paradis sur l'implication de deux des accusés. Puis il a dit qu'il n'avait plus de question pour Paradis, ce qui a surpris tout le monde.

En ce qui concerne les discussions sur la constitutionnalité des mesures antigang du Code criminel, Me Bouchard a fait cette réflexion: « Je ne suis pas un constitutionnaliste, je suis un criminaliste, et je n'ai pas l'intention de me rendre en Cour suprême avec ça. La loi est valide et on fonctionne avec cette présomption. »

Me Bouchard a ajouté que la requête pour contester la constitutionnalité de la loi avait été signifiée afin de respecter les délais. « Mais nous continuons à agir comme si elle était valide. Quand la Couronne aura fini avec sa preuve, toutes les options resteront ouvertes. Mais c'est clair, je m'enligne vers une motion de non-lieu pour le chef de gangstérisme », a-t-il dit.

Cette tactique n'est pas une surprise, puisque lors du contre-interrogatoire de Paradis, Me Bouchard s'est surtout attardé sur le déclin de la « clique », comme il l'appelle, pour la période visée par les accusations, soit du 7 octobre 1998 au 19 mars 1999.

Il tentait de démontrer que le présumé gang était constitué de gens qui travaillaient chacun pour soi, qu'ils trafiquaient des quantités de drogues insignifiantes, qu'aucun ne payait une cotisation pour le groupe et, enfin, qu'il n'existait plus aucun local pour la bande, car celui de la rue Huron n'était plus opérationnel à ce moment.

Selon la définition actuelle de la loi antigang, pour prouver l'existence du crime de gangstérisme, il faut un groupe d'au moins cinq personnes, dont l'une des principales activités est de commettre des crimes passibles de cinq ans ou plus d'emprisonnement et dont certains membres ont commis des actes criminels punissables de cinq ans ou plus. Le crime de gangstérisme est punissable d'une peine maximale de 14 ans, additionnée à toute autre peine du délinquant.

En prison

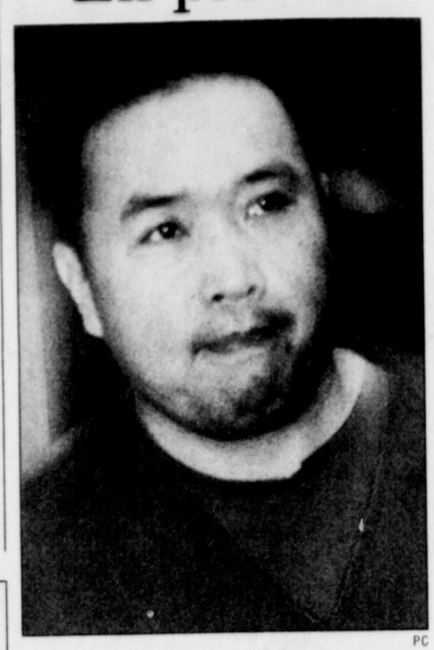

PC

Celui qu'on soupçonne d'être le dirigeant d'un vaste et puissant réseau chinois de contrebande, Lai Changxing, restera derrière les barreaux, avec sa femme, Tsang Mingna, en attendant que leur demande d'obtention du statut de réfugié soit entendue. La Commission a jugé que le risque que Lai Changxing, qui aurait accumulé de grandes sommes d'argent, cherche à s'enfuir du pays était trop élevé.

L'offre parfaite un seul jour le mercredi 6 décembre

bijoux
50 % de rabais
• Tous les bijoux en or
• Sélection de bijoux mode Jones New York à prix étiqueté
40 % de rabais
Tous les bijoux diamantés, perlés, gemmés et ceux à zircons cubiques (Exception : bijoux nuptiaux.)
25 % de rabais
• Sélection de montres : Betoné, Sierra, Perry Ellis, Hugo Max, Geoffery Beene, Scandia, PlaySkool, Vasari, Orlean, Bulova, Timex®, Seiko Cardinal (Exceptions : Expedition et Ironman de Timex.)
• Bijoux en argent fin et en jade de la C.-B.
Superoffre!
Anneaux d'oreilles et bracelets-joncs Steve Madden présentés dans un étui à CD pratique. Ord. 18,99 $. **Solde 6,99 $**

10 % de rabais*
Montres et bijoux mode à prix ordinaire
*Sur nos prix ordinaires. (Exceptions : Carolee et Swarovski.)
Bagages
50 % de rabais
Tous les bagages à prix ordinaire
collants fins et bas
50 % de rabais
Sélection de chaussettes
25 % de rabais
• Tous les collants fins et épais : Silks, Secret, Wonderbra et Dim
• Tous les collants fins Hanes
accessoires
25 % de rabais
• Tous les sacs à main et portefeuilles : **Liz Claiborne, Guess, Kenneth Cole, Derek Alexander et davantage**
• Tout ça : écharpes, gants, chapeaux, ceintures et accessoires en tricot pour temps froid

chaussures
25 % de rabais
• Bottes d'hiver pour homme, femme et enfant
• Toutes les chaussures pour enfant
• Toutes les pantoufles pour tous
30 $ à 50 $ de rabais
Sélection de chaussures de ville et tout-aller pour homme : Florsheim, Bostonian, Nunn Bush, Rockport, Ecco, Clarks et Wolverine. Ord. 99,99 $ à 170 $. **Solde 69,99 $ à 119,99 $**
Seulement à la Baie!
De Ecco : derbys Positive Fitter et flâneurs Comfort Easy. Ord. 145 $. **Solde 109,99 $**
Liquidation de chaussures
25 % à 50 % de rabais
Incluant les modèles automnaux « Nouvellement réduit ». Étiquettes renommées dans le lot : Franco Sarto, AK II, Kenneth Cole, Tommy Hilfiger, Bandolino, Calico, Madeline Stuart, Nickel, Unlisted.com, Steve Madden, Wanted, Skechers, Naturalizers, Tender Tootsies, Via Spiga, Nickels, BCBG, Bostonian, Florsheim, Hush Puppies, Nunn Bush, Wolverine, Sperry, Rockport, Clarks, Ecco, Aerosoles, Timberland et autres.

pour la maison
55 % de rabais
Toutes les serviettes et tous les oreillers classiques Royal Velvet
50 % de rabais
Serviettes unies et oreillers (Exceptions : serviettes Calvin Klein, Nautica et Ralph Lauren.)
40 % de rabais
• Draps et literie Royal Velvet
• Couettes et protège-matelas
• Serviettes Polo Ralph Lauren et serviettes unies Nautica
30 % de rabais
• Linge de table, linge de cuisine et coussins aux motifs de Noël
• Toute la literie en sac
25 % de rabais
• Couvertures et jetés (Exception : articles « Achat spécial ».)
• Jouets en peluche (Exception : l'ourson caritatif Sparkles.)
• Rideaux de douche, accessoires de salle de bains, descentes de bain, serviettes festives et de fantaisie
• Literie griffée
20 % de rabais
Jouets (Exceptions : articles Nintendo et Playstation de Sony.)
15 % de rabais additionnel
Fours à micro-ondes et aspirateurs à prix réduit
10 % de rabais additionnel
Caméscopes à prix déjà réduit

pour homme et enfant
mode pour jeune
25 % de rabais
Garçon et fille, tailles 7 à 16 (Exception : Tommy Hilfiger.)
mode masculine
30 % de rabais
Tenues d'extérieur tout-aller pour lui (Exceptions : Australian Outback, Rainforest et Farwest.)
15 % de rabais
Sélection de sous-vêtements et chaussettes pour lui (Exceptions : Jockey, Calvin Klein, Tommy Hilfiger et les promos « 3 pour... » ou « 3 paires pour... ».)
25 % de rabais
• Chemises de ville et cravates pour lui (Exception : les promos « 2 pour... ».)
• Tous les cadeaux de Noël en boîte pour lui
• Complets et vestons sport Mantles^mc pour lui
• Tricots, hauts tissés et pulls pour lui (Exception : les modèles griffés.)
• Tous les pantalons tout-aller Northern Spirit, Mantles^mc et ToGo^mc pour lui
• Pantalons Docker's et Haggar en velours côtelé

Tous les rabais s'appliquent sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Les marques et le choix varient selon le magasin. Exception : tous les articles « Aubaine la Baie ».

J'aime, j'achète! la Baie

il ne reste que 2 semaines avant Noël

Puissants Bandidos

Les ex-Rock Machine créent une brèche dans le château fort des Hell's

MONTRÉAL (PC) — En s'associant une fois pour toutes aux Rock Machine, les Bandidos viennent de créer une brèche dans le château fort des Hell's Angels qui ont la haute main sur presque toutes les bandes de motards au Canada.

Pressentie depuis près de quatre ans, la fusion entre les motards québécois et la puissante organisation internationale s'est concrétisée vendredi en Ontario, seule province qui échappe au quasi monopole des Hell's Angels.

Selon la police, une centaine de personnes — des membres des Rock Machine et de leurs alliés québécois des Palmers, ainsi que des Loners de l'Ontario — ont pris part à la fête qui s'est déroulée dans un restaurant de Toronto.

À titre de club recrue, les Rock Machine pourront afficher la flamboyante veste rouge et jaune que portent les Bandidos à travers le monde. Sous le guérillero mexicain qui leur sert d'emblème, on retrouvera le mot « probationary ». Après cette période d'essai, elle est généralement de six mois, cet écusson sera remplacé par le mot Canada.

Deux des cinq nouvelles franchises des Bandidos sont évidemment implantées à Montréal et à Québec. Les autres se retrouvent à Toronto, Kingston (Eastern) et Niagara Falls (Western), tous des territoires conquis seulement en juin et août derniers par les Rock Machine québécois.

De l'avis de la police, cette importante percée en Ontario et la récente trêve intervenue au Québec entre les Rock Machine et les troupes du Nomads Maurice Boucher auraient incité les Bandidos à accepter le club local dans leurs rangs. « Au fond, même s'ils ont été pratiquement chassés de l'île de Montréal, les Rock Machine sont sortis grandis de la guerre qui a duré six ans avec les Hell's Angels », estiment les experts. Et cela, bien qu'ils aient perdu plus d'hommes au combat et qu'ils aient été les plus touchés par la police.

Aidés de nombreux supporters recrutés parmi d'anciens motards devenus des trafiquants indépendants, les Rock Machine, fondés en 1989, ont surpris les Hell's Angels par leur hargne et leur ténacité, au point d'être invités à un cessez-le-feu à la suite de l'attentat du 13 septembre qui a failli coûter la vie au reporter Michel Auger, du *Journal de Montréal*.

Inquiets de la réaction du public et des politiciens, les deux clans, avec à leur tête Maurice Boucher et Frédéric Faucher, se sont ensuite rencontrés au palais de justice de Québec et au restaurant Le Bleu Marin, à Montréal, dans le but de mettre fin au plus vite aux hostilités.

Pas plus tard que la semaine dernière, Frédéric Faucher et Normand Robitaille, un des lieutenants de Boucher, ont encore été aperçus en grande conversation. Quelques jours plus tard, les Rock Machine annoncent avec fracas leur intégration au sein des Bandidos. On ignore pour l'instant ce qu'il adviendra de cette trêve pour le moins fragile.

Neige fatale

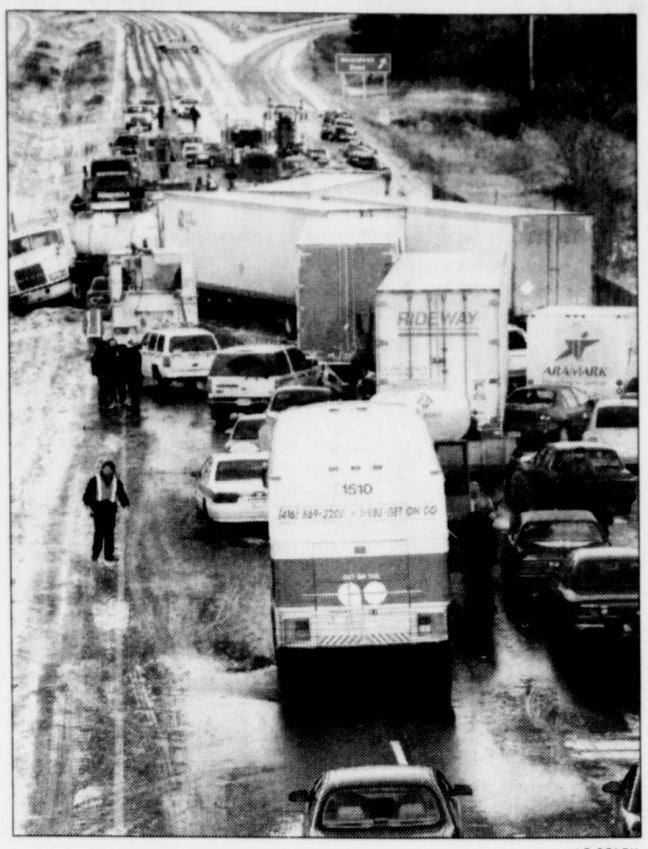

LE SOLEIL

La neige et la poudrerie ont causé une série d'accidents dans le sud de l'Ontario, hier. Sur la 403, près de Toronto, un carambolage impliquant une cinquantaine de véhicules a bloqué la circulation pendant plusieurs heures.

Mafiaboy devra attendre en prison

Il aurait enfreint ses conditions de libération en attendant son procès

MONTRÉAL (PC) — L'adolescent de 16 ans soupçonné d'être le fameux Mafiaboy qui a paralysé plusieurs grands sites Internet, en février dernier, restera en détention dans un centre pour jeunes contrevenants jusqu'à la fin de son procès, lequel pourrait durer plusieurs mois.

Ainsi en a décidé, mardi, la juge du Tribunal de la jeunesse chargée d'examiner la requête de remise en liberté du jeune homme. Celui-ci circulait librement jusqu'à ce qu'il comparaisse, vendredi dernier, pour bris de conditions.

Il aurait causé des dommages de centaines de millions

Il aurait en effet séché des cours et enfreint certains règlements de son école secondaire, notamment sur le code vestimentaire et l'utilisation d'un téléphone cellulaire, selon son avocat.

La famille du jeune homme s'oppose à ce qu'il soit gardé en détention. Son avocat, Me Yan Romanowski, travaillait mardi soir à un moyen d'en appeler de la décision.

Comme les parents du jeune de l'ouest de l'île de Montréal, il juge que la détention est disproportionnée par rapport aux conditions qui n'ont pas été respectées. « Un bris de condition est un bris de condition. Mais on voit des personnes en liberté qui ont commis des choses beaucoup plus graves. Je crois qu'ils veulent en faire un exemple. »

Seule la condition de respecter les règlements de l'école n'aurait pas été respectée. Toutes les autres, y compris celles concernant l'utilisation d'un ordinateur, ont été respectées, dit Me Romanowski.

L'avocat a annoncé que son client allait plaider non coupable. Les parties se rencontreront vendredi pour fixer la date du procès. Plusieurs mois pourraient s'écouler d'ici là, et le procès lui-même risque de s'étirer en longueur, prévoit le procureur de la Couronne, Me Louis Miville-Deschênes.

Me Romanowski entend contester la légalité de l'écoute téléphonique enregistrée au domicile du jeune homme. Il s'attend aussi à ce que la Couronne soit obligée de présenter en cour le programme qui a servi à bombarder les sites Internet.

Me Miville-Deschênes n'y voit pas une menace ou une invitation aux cyberpirates en puissance. « Ce n'est pas une de nos craintes. D'après ce qu'on en sait, les outils utilisés pour inonder de demandes les sites de Yahoo, eBay, CNN et e-Trade seraient déjà accessibles sur Internet et connus des pirates. »

S'il est condamné, le jeune homme est passible de deux ans de garde fermée et d'une amende de 1000 $. Aux États-Unis, où se trouvent les victimes du piratage informatique, il risquerait 10 ans de prison.

Le présumé Mafiaboy avait déjà brisé des conditions l'été dernier en fréquentant certains amis. Le FBI a estimé les dommages causés par l'attaque de Mafiaboy à des centaines de millions de dollars.

Alerte à la bombe sur le pont Macdonald-Cartier

■ HULL — Une alerte à la bombe a forcé la fermeture du pont Macdonald-Cartier en pleine heure de pointe, mardi matin, ce qui a perturbé la circulation pendant plusieurs heures et causé des embouteillages monstres sur ce lien entre les villes d'Ottawa et de Hull. Les autorités n'ont voulu courir aucun risque et ont ordonné tout de suite la fermeture du pont le plus achalandé de la région. Quelque 30 000 véhicules l'heure l'empruntent à chaque matin en direction d'Ottawa. Logé vers 6 h 45 mardi matin, l'appel a été pris très au sérieux par le Bureau régional du ministère québécois des Transports, à Hull. « On n'a voulu courir aucun risque », a déclaré le porte-parole, Denis Carrier. Après avoir bloqué les accès du pont, trois corps policiers et les employés de trois ministères ont redirigé le trafic vers les autres ponts et procédé à l'examen du pont Macdonald-Cartier. Le tablier du pont et même les piliers ont été minutieusement inspectés par les policiers de Hull et d'Ottawa-Carleton. Ils n'ont finalement rien découvert d'anormal. Pendant ce temps, des milliers d'automobilistes rongeaient leur frein, coincés dans le trafic à Hull, à Ottawa et sur les autoroutes 5 et 50. Une petite neige fine rendait les routes glissantes. Malgré tout, les autorités policières n'avaient aucun accident majeur à signaler lors de la réouverture du pont, un peu avant midi. (PC)

PRÊTRE PÉDOPHILE

L'évêque d'Évreux avait été informé

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

QUÉBEC — Le supérieur provincial des religieux de Saint-Vincent de Paul, le père Alain Fiset, soutient que l'ancien évêque d'Évreux, Mgr Jacques Gaillot, avait été informé des antécédents judiciaires du prêtre pédophile Denis Vadebonceur, accusé, la semaine dernière, en France, de viols sur des mineurs.

Dans un communiqué émis en fin de soirée, le père Fiset fait état d'une correspondance adressée à Mgr Gaillot par sa communauté « bien avant qu'il ne reçoive un mandat pastoral dans ce diocèse. »

« Le 24 février 1988, écrit le père Fiset, l'abbé Jean-Jacques Latour, secrétaire de Mgr Gaillot, accusait réception de cette information ».

Le supérieur des religieux de Saint-Vincent de Paul rappelle qu'en février 1985, M. Vadeboncoeur avait été arrêté au Québec à la suite d'une enquête policière. Il était alors accusé d'actes de grossière indécence et d'agression sexuelle à l'égard de quelques adolescents.

« Informé immédiatement de la situation, l'archevêque de Québec d'alors, le cardinal Louis-Albert Vachon, suspendait sur-le-champ son mandat pastoral », rappelle M. Fiset.

« Par la suite, poursuit-il, il n'y eut pas de procès car M. Vadeboncoeur avait admis sa culpabilité. »

Le supérieur de la communauté explique, qu'une fois sa peine purgée, celui-ci fit la demande de travailler dans le diocèse d'Évreux.

Sur la chaîne de télévision France 3, Mgr Gaillot a indiqué cette semaine qu'il ignorait que le prêtre avait été condamné pour de tels gestes au Québec.

L'évêque a été révoqué de son poste par le Vatican en 1995 pour ses prises de positions en faveur de l'ordination des hommes mariés, de la contraception et contre la discrimination envers les homosexuels.

Le supérieur des religieux de Saint-Vincent de Paul a tenu à préciser qu'il n'accordera aucune autre entrevue à la suite de l'émission de son communiqué.

Gare aux colis dangereux

Postes Canada déplore 800 accidents par année

OTTAWA (PC) — L'envoi de certaines marchandises par la poste présente un risque, a mis en garde la Société canadienne des postes, hier, lors d'une conférence de presse à Ottawa.

Au fil des ans, les employés de la société d'État ont été appelés à manipuler des colis passablement dangereux, allant des produits radioactifs aux bombes de peinture en aérosol explosant soudainement.

Chaque année, on rapporte en moyenne quelque 800 incidents relatifs à des marchandises dangereuses interceptées dans le courrier. Un bon nombre de ces produits sont des articles d'usage courant que la plupart des gens jugent inoffensifs, notamment du fixatif pour cheveux, des briquets, des fers à friser au butane, des thermomètres à mercure ou encore des allumettes.

Comme une bonne partie du courrier est transportée par air, il est important que les Canadiens soient conscients des dangers potentiels, a indiqué le société postale, selon laquelle plus de 750 vols réguliers intérieurs et plus de 200 vols en partance ou à destination du Canada assurent le transport du courrier, chaque jour ouvrable.

Il y a quelques années, un appareil postal a été maintenu au sol pendant 24 heures, après qu'un colis eut laissé échapper de l'électrolyte, a indiqué Michel Saulnier, directeur du centre national de contrôle de la Société canadiennes des postes.

À l'approche de la période des Fêtes, la société d'État presse les gens incertains quant à l'envoi de certaines marchandises de s'adresser à son service à la clientèle, au numéro 1 800 267-1177.

Dans le doute, il est préférable de se renseigner, le ministère fédéral des Transports étant autorisé à imposer des amendes pouvant atteindre 50 000 $ pour toute infraction à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

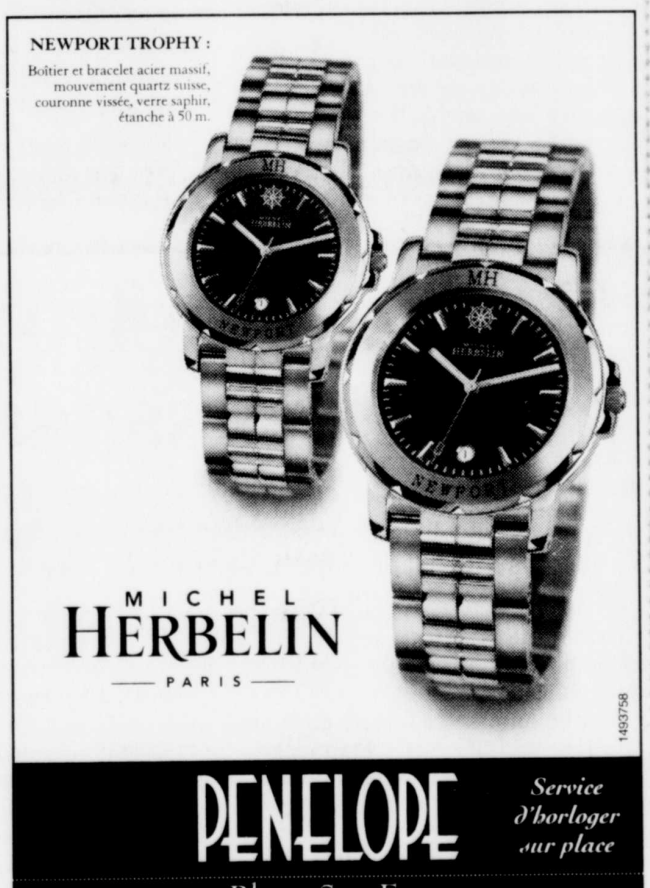

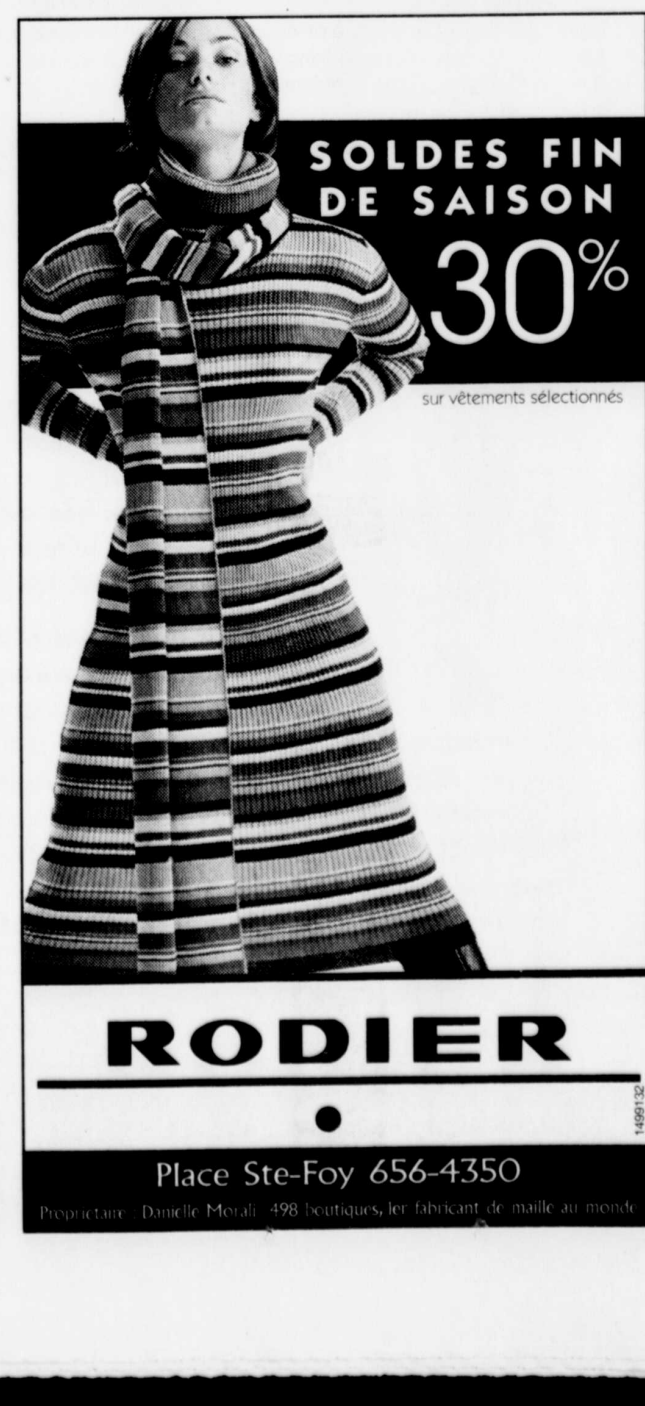

LE MONDE

Scandale au département d'État US

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État (Affaires étrangères) américain était, hier, sous le coup de l'annonce du départ d'un de ses diplomates les plus chevronnés, dont six subordonnés font l'objet de demandes de sanctions après la disparition d'un ordinateur contenant des données secrètes.

Stapleton Roy, ancien ambassadeur en Chine, en Indonésie et à Singapour et responsable du service renseignement et de la recherche, a quitté le département d'État, hier, à la suite d'une demande de retraite anticipée, a indiqué le porte-parole, Richard Boucher.

La démission de ce diplomate de carrière, parlant le chinois et considéré comme l'un des meilleurs spécialistes de l'Asie au sein de l'administration, fait suite à des demandes de sanctions allant de la lettre de réprimande à la suspension ou au renvoi, à l'encontre de six personnes de son service.

Ces sanctions pour négligence dans l'observation des règles de sécurité font suite à la disparition, en début d'année, d'un ordinateur portable contenant des données confidentielles sur la non-prolifération nucléaire.

Cette disparition, ajoutée à d'autres incidents comme la découverte, l'an dernier, d'un micro-espion dans une moulure de plafond, avait amené la secrétaire d'État, Madeleine Albright, à donner un tour de vis dans les mesures de sécurité et à promettre des sanctions sévères si nécesssaire.

Mme Albright avait fermement prévenu son personnel, en mai, en déclarant dans un discours que « peu m'importe que vous soyez un diplomate brillant ou un administrateur avisé, si vous n'êtes pas professionnel en matière de sécurité, vous êtes un raté ».

Un autre diplomate de premier plan, l'ambassadeur en Israël, Martin Indyk, en a déjà fait les frais en septembre en se voyant suspendre de ses fonctions pour manque de vigilance sur son ordinateur personnel.

Hillary arrive au Sénat

AP

L'actuelle première dame des États-Unis, Hillary Clinton, a effectué, hier, un premier tour de chauffe au Sénat américain, dans une ambiance d'agitation due à la saga présidentielle. Fraîchement élue sénatrice de l'État de New York, Mme Clinton s'est rendue, comme 10 de ses nouveaux collègues dont le sénateur Jon Corzine, du New Jersey, à droite, pour une visite d'orientation sur le fonctionnement du Sénat américain, désormais sa nouvelle « demeure ». Mme Clinton, tout sourire et restant discrète, qui arborait une chemise rose sous une veste noire, a salué « le grand privilège » d'être au Sénat, un événement «excitant», dit-elle.

Bientôt finie la saga de la présidence

■ WASHINGTON (AFP, AP) — La fin de la saga présidentielle américaine semble proche après le revers cuisant infligé au démocrate Al Gore par un juge de Floride, mais certaines échéances pourraient encore venir brouiller les cartes. Pour la presse américaine, toutefois, la victoire du républicain George W. Bush est dans la poche. Mais selon un sondage Gallup publié hier, le prochain président sera illégitime pour plus de 60% des Américains

« Je crois que c'est fini », a déclaré, hier, Jeffrey Berry, expert politique de l'Université Tufts. « La seule question pour moi est la stratégie de sortie de Gore », a-t-il ajouté, en estimant que les jeux pourraient être faits d'ici la fin de la semaine en raison de la pression politique croissante sur le candidat démocrate.

À l'issue d'un lundi noir, Al Gore a fait appel de la décision d'un juge de Floride ayant refusé catégoriquement sa demande pour un nouveau décompte manuel des voix dans trois comtés de Floride, État où le républicain George W. Bush a été donné gagnant le 26 novembre avec 537 voix d'avance.

M. Gore s'est cependant dit, hier, « optimiste », réaffirmant qu'il avait une chance sur deux de l'emporter.

Selon plusieurs experts, la Cour suprême de Floride, consciente du calendrier électoral de plus en plus serré, devrait trancher sur son appel avant la fin de la semaine. Une brève audience limitée à 30 minutes pour chacun des deux camps a été fixée à demain matin.

Les chances de victoire pour Al Gore semblent cependant minces. Allan Lichtman, expert politique de l'American University à Washington, les estime à 10 %. Si la Cour suprême de Floride désavoue M. Gore, tout pourrait aller très vite.

« Je pense que ce sera la fin de la bataille », a dit David Boies, l'avocat de Gore. « Ce sera probablement l'étape finale », a répété, hier, son conseiller juridique, Ron Klain, tout en se disant persuadé que la Cour suprême de Floride leur donnerait raison.

Le colistier démocrate de M. Gore, Joe Lieberman, a également rappelé que les démocrates avaient « toujours dit que la Cour suprême de Floride serait le dernier arbitre ».

DES COMTÉS EXPLOSIFS ?

Le camp démocrate dispose encore d'une carte imprévisible et politiquement explosive : deux procès similaires prévus aujourd'hui, concernant les comtés de Seminole et de Martin, en Floride. Des militants démocrates ont demandé à deux juges d'invalider tous les votes par correspondance de ces comtés, soit quelque 25 000 votes, pour vice de procédure.

Ce vice porte non sur les bulletins eux-mêmes, mais sur les formulaires de demande de bulletin de vote par correspondance. Certains formulaires renvoyés par des républicains ne portaient pas de numéro d'identification et auraient dû être jetés.

Rio de Janeiro : 101 policiers assassinés

■ RIO DE JANEIRO (d'après AFP) — Cent un policiers militaires (PM, chargés du maintien de l'ordre) ont été assassinés dans l'État de Rio, depuis le début de l'année, a-t-on appris, hier, de source policière.

En 1999, 92 policiers avaient été assassinés dans l'État où vivent 14 millions d'habitants, selon les satistiques officielles.

Pour boucler leurs fins de mois, les salaires étant très bas, un grand nombre de PM travaillent comme vigiles dans des entreprises privées pendant leurs heures de liberté.

Bon nombre des 101 policiers assassinés l'ont été tout près de leur domicile qui se trouvent souvent dans des favelas où vivent également des trafiquants, selon la police.

« Le policier honnête devient l'otage des bandits. Comme il gagne mal sa vie, il se voit obligé d'être le voisin du malfaiteur, dans la favela. Auparavant, le policier était fier de sa profession. Aujourd'hui, il a peur et il se cache », a déclaré à la presse Gemerson Dias coordonnateur du Centre de défense des policiers.

« Les policiers sont devenus les cibles préférées des malfaiteurs et des trafiquants de drogue. Quand ils ne lancent pas de grenades contre les commissariats, ils tirent sur les agents », a-t-il ajouté.

DES MÉCONTENTS

Au cours des dernières semaines six grenades normalement utilisées par les seules forces armées ont explosé dans les rues de Rio, dont quatre aux abords de commissariats de police.

Le secrétaire à la Sécurité publique de l'État a cependant estimé que des « policiers mécontents » pourraient être les auteurs de ces attentats.

Poutine joint l'hymne soviétique à l'aigle tsariste pour la Russie

■ MOSCOU (d'après AFP) — La décision de Vladimir Poutine de restaurer l'hymne soviétique en même temps que l'aigle bicéphale de la Russie tsariste devrait obtenir sans problème l'approbation de la Douma, mais elle a soulevé un tollé au sein de l'intelligentsia et des partis libéraux.

Le président russe a proposé, hier soir, à la Douma, de rétablir la musique de l'hymne soviétique, avec de nouvelles paroles qui restent à déterminer, en même temps que le drapeau tricolore blanc-bleu-rouge et l'aigle bicéphale de la Russie tsariste. Il a aussi proposé que le drapeau rouge devienne l'emblème des forces armées.

« Si nous nous accordons à dire qu'il ne faut pas utiliser de symboles d'époques précédentes, et notamment de l'époque soviétique, nous devons alors reconnaître que nos mères et pères ont vécu en vain. Je ne peux pas être d'accord avec cela, ni dans ma tête ni dans mon coeur », s'est justifié le président dans une adresse à la télé, affirmant répondre à l'attente « d'une majorité écrasante de Russes ».

Une position dénoncée notamment par Anatoli Tchoubaïs, l'un des « pères » des réformes libérales russes.

« Ce n'est pas la majorité qui définit ce qui est juste. La majorité, comme nous le savons bien de par notre histoire, a soutenu le mensonge, l'injustice, et la terreur. Vladimir Vladimirovitch (Poutine), Vous et le peuple vous trompez », a déclaré M. Tchoubaïs.

Selon un sondage récent, près de la moitié des Russes sont favorables au rétablissement de l'hymne soviétique.

« L'initiative du président recevra le soutien de plus des 300 députés (sur 450) nécessaires » lors du vote qui doit avoir lieu vendredi à la chambre basse du Parlement, dominée par les communistes et les forces pro-Kremlin, a estimé, hier, le président communiste de la Douma, Guennadi Seleznev.

Les communistes obtiennent, en échange de leur assentiment pour l'aigle bicéphale, le retour à la musique de l'hymne soviétique sur laquelle était chantée jadis « l'union indestructible des libres républiques rassemblées autour de la Russie ».

La solution proposée par Vladimir Poutine, fusionnant des valeurs a priori inconciliables, réunit les symboles les plus forts de la grandeur passée, toutes époques confondues, conformément au credo affiché par le président depuis son élection, en mars. Selon l'Église orthodoxe russe, cette initiative « rétablit et démontre la continuité de toute l'histoire russe. »

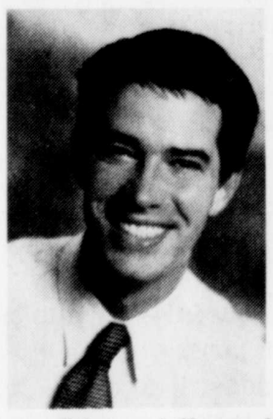

En tant que bénévole, vous savez ce que signifie le verbe *donner* : donner son amour, donner son temps, donner ses énergies, se donner. Et si, pour une fois, c'était vous qui receviez… le prix Hommage bénévolat-Québec?

J'invite toutes les personnes bénévoles et tous les organismes bénévoles à poser leur candidature à l'occasion de cette quatrième édition du prix Hommage bénévolat-Québec. Je souhaite également que nous profitions de l'Année internationale des bénévoles 2001 pour faire rayonner le bénévolat non seulement dans chacune de nos régions, mais également au-delà des frontières du Québec!

André Boisclair

MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Quatrième édition 2001

Hommage Bénévolat-Québec

VOUS AVEZ JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2001 POUR POSER VOTRE CANDIDATURE.

Le prix Hommage bénévolat-Québec veut rendre hommage aux bénévoles pour l'apport social et la générosité dont ils font preuve envers leurs concitoyennes et leurs concitoyens. Décerné dans les 17 régions administratives du Québec, le prix comporte les catégories « Bénévole », « Organisme » et, une nouveauté cette année, le prix Claude-Masson, remis à des jeunes de 18 à 30 ans dans la catégorie « Jeune Bénévole ». Une quatrième catégorie, « Bénévole international », s'ajoute exceptionnellement en cette année internationale des bénévoles.

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature ou pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec l'un des organismes suivants :

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC
Région de Québec : (418) 646-9270
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Télécopieur : (418) 644-5795
Courrier électronique : saca@saca.gouv.qc.ca
Internet : http://www.saca.gouv.qc.ca

FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC
Région de Montréal : (514) 843-6312
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 715-7515
Télécopieur : (514) 843-6485
Courrier électronique : fcabq@cam.org
Internet : http://www.cam.org/fcabq/

v15007759

DÉCÈS ET AVIS

BOIVIN, Alfred, Armagh, cté Bellechasse
DEMERS, Imelda Laterreur, Charny
DESROCHERS-BÉDARD, Guillaume, St-Basile-de-Portneuf
LACHANCE, abbé Léonidas
LAVALLÉE, Germaine, Québec
LEBLANC, Jacques, Québec
LECLERC, Georges, Charlesbourg
LEMELIN, Gilles, Beauport
LESSARD, Yvan, Chicoutimi
MATTE, Émilien, Donnacona
PAQUET, Guy, Cap-Santé
PERRON, René, Lévis

BOIVIN
Alfred

Au centre de santé Paul-Gilbert de Charny, le dimanche 3 décembre 2000, à l'âge de 82 ans et 4 mois, est décédé M. Alfred Boivin, époux de feu dame Ida Couture. Il demeurait à Armagh, Bellechasse. Les membres de la famille accueilleront parents et amis au salon funéraire
Roy et Rouleau Inc.
6, rue de la Fabrique
Armagh
jeudi 7 décembre, à 9h. Le service religieux sera célébré à 10h30, en l'église de Armagh et de là au cimetière paroissial, sous la direction de la maison funéraire
Roy et Rouleau Inc.
Armagh
Bellechasse
Il laisse dans le deuil ses enfants, Denis (Jeannine Boucher), Gaston (Nicole Bourgault), Bertrand (Christiane Proulx), Marlène (Jean-Claude Larouche), Lynda (Marc Picard); ses petits-enfants Yancy (Heather Johnson), Lawrence, Julie (André Descoteaux), Sarin et Surassa, ainsi que ses frères, soeurs, beaux-frères belles-soeurs cousins, cousines, neveux, nièces et ami(e)s. Un remerciement tout spécial à son frère Gérard (Laurette Couture) et sa nièce Francine Boivin, pour leur grande disponibilité. Nous remercions également le personnel du l'unité du belvédère qui a fait preuve d'une belle générosité, dans la réalisation de leur tâche et au Dr Michel Tremblay pour tous les bons soins prodigués. S'il-vous-plait, veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à la fondation du centre hospitalier Paul-Gilbert. Des enveloppes seront disponibles au salon funéraire.
Pour renseignements:
466-2073
fax: 466-2328

DEMERS
Imelda (Laterreur)

Au Centre de Santé Paul-Gilbert de Charny, le 2 décembre 2000, à l'âge de 82 ans, est décédée Dame Imelda Laterreur, épouse de feu Aurèle Demers. Elle demeurait à Charny. Selon ses volontés elle a été confiée au **Parc Commémoratif La Souvenance.** La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine-Cloutier Ltée
1025 route de l'Église
Ste-Foy
jeudi de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 22h00. La famille recevra les condoléances au centre communautaire de Breakeyville (22 rue Ste-Hélène) vendredi de 11h00 à 14h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 8 décembre 2000 à 15h00 en l'église Ste-Hélène de Breakeyville (13, Ste-Hélène, Breakeyville). Elle laisse dans le deuil, ses enfants, son gendre & ses belles-filles: Jean-Guy (Réjeanne Nolet), Jean-Luc (Marie-Lise Thibault), Colette (Germain Couture); ses petits-enfants: Nathalie (Jean-François), Stéphane (Christine), Alain (Catherine), Christian (Nadine), Dominic (Julie), Jérome (Patricia); ses arrière-petits-enfants: Sébastien, Marie-Pier, Stéphanie, Sandrine et Gabrielle; ses frères: Armand (Yolande), Marcel (Huguette); son beau-frère & ses belles-soeurs: M. & Mme Benoit Demers (Gisèle), Mme Valère Demers (Marie), Mme Absolon Demers (Anne-Marie), Mme Odilon Laterreur (Thérèse); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ses amis(es) du Centre de Santé qu'elle a tant aimés. Un merci sincère à l'Abbé Raymond Poulin, au Dr Julie Laroche et au personnel de l'Oasis du Centre de Santé pour les bons soins prodigués à notre chère maman, avec disponibilité amoureuse. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par des messes ou par un don à la Société d'Alzheimer (1040, avenue Belvédère, bur. 312, Québec, QC G1S 3G3)
Pour renseignements:
529-3371
Télécopieur: 529-9506
Courriel:
lc@lepinecloutier.com

DESROCHERS-BÉDARD
Guillaume

Accidentellement, le 3 décembre 2000, est décédé à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, à l'âge de 10 ans et 6 mois, M. Guillaume Desrochers-Bédard, demeurant à St-Basile-de-Portneuf et natif de Villeroy. Le service religieux sera célébré vendredi 8 décembre 2000, à 13h00 en l'église de Villeroy. L'inhumation aura lieu au cimetière de Lotbinière. La famille recevra les condoléances à la Salle municipale de Villeroy, vendredi à compter de 9h30, sous la direction de la
Maison Soucy & Fils
Il laisse dans le deuil ses parents: Mme Chantal Desrochers et M. André Bédard; ses frères Denis et Yann; sa soeur Amélie; ses beaux-parents: M. Pierre Bourdage, M. Réjean Paquet et Mme Odette Lemay; ses grands-parents Mme Lise Létourneau (Gilles Laberge), M. Claude Desrochers (Lise Abel), M. Rolland Bédard (Eva Brisson); ses belles-familles Bourdages et Lemay; plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines, amis, ainsi que tous ceux qui l'aimaient.
Pour informations:
(819) 356-2519
Télécopieur:
(819) 356-2727
Courriel:
jcs@infoteck.qc.ca

LACHANCE
M. l'abbé Léonidas

À Vedado (Cuba), le 1er décembre 2000, à l'âge de 73 ans et 11 mois, est décédé Léonidas Lachance, prêtre des Missions Étrangères, fils de feu Adélard Lachance et de feu Marie-Ange Lajeunesse de St-Laurent , Ile d'Orléans. Il laisse dans le deuil, outre les membres de sa communauté religieuse, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Joseph (feu Liliane Toutant), feu Hélène (feu David Beaubien), Léo (Bertha Linteau), Élise de la Congrégation des Soeurs de Ste-Jeanne d'Arc, Marie-Anna (feu Gilles Ouellet), Jean-Paul (Jeanne d'Arc Plante), Gisèle, Gilberte (feu Fernand Thivierge), Mathias (Noëlla Bergeron) et de nombreux neveux et nièces, tante Blanche, cousins, cousines, ami(e)s et bienfaiteurs. Après ses études à St-Laurent, à l'externat classique St-Jean-Eudes et au Séminaire de Québec, il fut ordonné prêtre le 29 juin 1952 - Probation des Missions Étrangères (1953-1956), missionnaire à Colon (Matanzas), Cuba (1956-1971), Honduras (1971-1972, 1974-1991), animateur missionnaire (1972-1974, 1992-1997), promotion de la revue Missions Etrangères (1998-1999), retour en mission à Cuba (1999-2000) où il est décédé. La messe des funérailles a été célébrée à Vedado, l'inhumation à Colon, Cuba, sa première mission. Une cérémonie religieuse aura lieu à la Maison Mère de la Société des Missions Étrangères à Pont-Viau le 7 décembre 2000 à 10h30. Une messes concélébrée sera chantée à St-Laurent, Ile d'Orléans, le samedi 9 décembre 2000 à 11h. La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par des dons, messes aux Missionnaires de Pont-Viau.
Pour renseignements:
(418) 439-2828

LAVALLÉE
Germaine
A l'Hôpital Général de Québec, le 4 décembre 2000, à l'âge de 97 ans et 2 mois, est décédée dame Germaine Lavallée, fille de feu Alfred et de feu Léa Caron. Elle demeurait autrefois à Ste-Anne-de-la-Pocatière et de St-Albert LeGrand. Conformément à ses volontés, la défunte ne sera pas exposée. Le service religieux sera célébré le jeudi, 7 décembre 2000, à 11h, en l'église de La Pocatière et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa belle-soeur Fabiola Grenier (feu Léonidas), ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et ami(e)s. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital Général de Québec, 260 boul. Langelier, Québec Qc G1K 5N1.
Pour renseignements
Coopérative funéraire du Plateau
693 Nérée-Tremblay
Ste-Foy Qc G1N 4R8
688-2411
Condoléances par télécopieur
688-2414
Courriel
cfp@videotron.net

LEBLANC
Jacques

À son domicile, le 3 décembre 2000, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Jacques Leblanc, fils de feu Bruno Leblanc et de Dame Jeannine Langevin. Il demeurait à Québec. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Un service sera chanté en présence des cendres le jeudi 7 décembre 2000 à 14h00, en l'église Notre-Dame de Vanier, et de là au cimetière St-Charles, 1460 boul. Hamel, Québec. La direction des funérailles a été confiée à la
Coopérative funéraire au Pied de la Falaise
525 Prince-Edouard
Québec
La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre sa mère, ses frères et sa soeur, Marcel (Anne Laverdière), Robert, Lison (René Gignac), son neveu et sa nièce, René-Alexandre et Anne-Sofie Gignac. Plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines et nombreux ami(e)s.
Pour renseignements:
418-525-4637
Fax: 418-519-5803

LECLERC
Georges

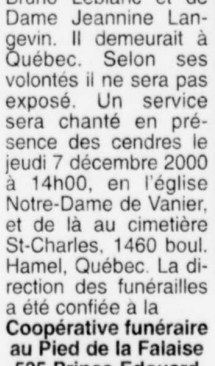

À l'Hôpital St-François d'Assise, entouré de tous les siens, le 3 décembre 2000, à l'âge de 80 ans et 9 mois, est décédé M. Georges Leclerc, époux de dame Rita Côté. Il demeurait à Charlesbourg. Selon ses volontés il a été confié au crématorium. Un service sera chanté en présence des cendres le vendredi 8 décembre à 14h00 en l'église St-Rodrigue, 4760, 1ère Avenue, Charlesbourg, où la famille recevra les condoléances 1 heure avant la cérémonie et de là au cimetière Belmont. Sous la direction de la
Coopérative funéraire de l'Anse
280, 8eme Rue
Québec
Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Renée Leclerc (Armand Roy), Michel Laberge (Johanne Dupuis), Johanne Laberge (Denis Falardeau), Christian Laberge (Hélène Jones), ses petits-enfants: Hugo, Sophie, Priscilla, Isabelle, Marie-Christine, Julie, Jean-François, Mylène qui a été pour lui un réconfort jusqu'à la fin; ses frères et soeurs: Etienne Leclerc, Hector Leclerc, Thérèse Leclerc, ainsi que de nombreux beaux-frères, belles-soeurs, neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s, particulièrement tous ceux qui l'ont connu comme étant "mon oncle Georges". Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'Hôpital Laval, 2725 chemin Ste-Foy, Ste-Foy, Québec G1V 4G5
Pour renseignements:
525-6044
Télécopieur: 525-6971
Courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

LEMELIN
Gilles
A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus du C.H.A., le lundi 4 décembre 2000, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Gilles Lemelin, époux de dame Micheline Bélisle. Il demeurait à Beauport. La famille vous accueillera à la résidence funéraire
Wilbrod Robert & Fils
738, av. Royale
Beauport
mercredi de 14 à 17h, et de 19 à 22h. Jeudi, jour des funérailles, de 9h30 à 10h45. Le service religieux sera célébré le jeudi 7 décembre, à 11h, en l'église La Nativité de Notre-Dame, Beauport. L'urne sera déposée ultérieurement au Columbarium Wilbrod Robert. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son père M. Roméo Lemelin (Marina Dufour); ses filles, Kathy (Dany Fortin) et Nancy (Sylvain Paquet); ses petits-enfants, Megan, Angela et Christopher; son frère Marcel (Nancy Simard); sa soeur Ginette (Jean Taglaris); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Bélisle, René (Normande Martel), Murielle (Robert Desbiens), Rita (Willie Rodrigue) et Yvette (Jean-Berchmans Martel); sa tante Mme Imelda Dubé ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux ami(e)s. Pour ceux qui le désirent, condoléances par télécopieur:
(418) 661-6303
w.robert@oricom.ca
Pour renseignements
661-9223

LESSARD
Yvan

À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 5 décembre 2000, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Yvan Lessard, époux de dame Raymonde Mercier. Il demeurait autrefois à Chicoutimi. Il était président de Service Compresseur Souffleur de Québec Inc. La famille recevra les condoléances au complexe funéraire
Sylvio Marceau
1460, rue Notre-Dame
Ancienne-Lorette
le vendredi 8 décembre 2000 de 19h à 22h, le samedi 9 décembre 2000 de 11h à 13h30. Les funérailles auront lieu le samedi 9 décembre 2000 à 14h, en l'église Ste-Monique Les Saules et de là au crématorium Sylvio Marceau, 5015, boul. du Jardin, Charlesbourg. Les cendres seront inhumées au cimetière St-François-Xavier de Chicoutimi au printemps. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Nathaly (Iann Lachance), Nadine (Steve St-Jean); sa mère Marthe Savard (feu Paul-Émile Lessard); son frère et ses soeurs: Nicole, Céline (Claude Jean), Hélène (Bruno Cyr), Pierre; sa belle-mère Marie-Alice Tremblay (feu Bertrand Mercier); ses beaux-frères et belles-soeurs: Jean-Claude Mercier (Diane Collard), Marcel Mercier (Yolande Lapointe), Claudette Mercier (Marcel), Johanne Mercier (Pierre Girard), Pierre Mercier (Lisa Tremblay), Daniel Mercier (Claire Savard), Nicole Mercier (François Bilodeau), Suzanne Mercier (France Moreau), Alain Mercier (Manon Guay), ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Vos marques de sympathie peuvent se traduire soit par des fleurs ou par un don à la Société canadienne du cancer.
Pour renseignements:
522-5212
Télécopieur: 521-2187
Courriel:
cfsm2@netrover.com

MATTE
Émilien
A Donnacona, le 2 décembre 2000, à l'âge de 79 ans et 10 mois, est décédé monsieur Emilien Matte. Il était l'époux de feu dame Fernande Denis. Il demeurait à Donnacona. Il n'y aura pas de rencontre au salon. Les funérailles auront lieu le samedi 9 décembre 2000, à 14h, en l'église Ste-Agnès de Donnacona où la famille recevra les témognages de condoléances à compter de 13h et de là au cimetière paroissial, sous la direction de la maison
Roger Benoit
& Fils Ltée
Donnacona
M. Matte laisse dans le deuil ses enfants et ses belles-filles: Émilien Jr (Marthe Roy), Antoine (Diane Fortin), son amie, Gemma Paquet, ses petits-enfants, Gaétan (Johanne Boutet), Francine (Alain Brûlé), Michel (Sonia Alain), Mario (Claire Beauchemin), Nicole (François Charland), Jean-Claude (Manon Lavoie), Denis (Caroline Michaud), Stéphane (Sylvie Demers), André (Karine Germain), ainsi que plusieurs arrière- petits-enfants, ses frères, ses belles-sours et son beau-frère: Normand, Lucien (Mariette Paquet), Jean-Jacques (Stella Petitclerc), Antoinette Denis, Françoise Denis, Cécile Denis, Réjean Paris, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ses amis(e) de la musique. La famille remercie le personnel de la résidence Ste-Marie de Donnacona. Ceux qui le désirent compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'hôpital Laval.
Pour information
418-285-2211
Télécopieur
418-285-2077
Courriel
salonbenoit@globetrotter

PAQUET
Guy
A Cap-Santé, le 4 décembre 2000, à l'âge de 42 ans, est décédé accidentellement M. Guy Paquet, fils de feu Henri Paquet et de feu dame Agnès Lachance. Il demeurait à Cap-Santé, autrefois à Donnacona. Il n'y aura pas de rencontre au salon. Les funérailles auront lieu le jeudi 7 décembre 2000 à 10h30, en l'église Ste-Agnès de Donnacona où la famille recevra les témoignages de condoléances à compter de 9h30 et de là au crématorium sous la direction de la maison
Roger Benoit
& Fils Ltée
Donnacona
Guy laisse dans le deuil, sa soeur Lorraine; son frère Normand (Sam); sa nièce Dominique Papillon; son neveu Patrice Papillon (Isabelle Bhérer); les enfants de son neveu: Gabriel, Virginie et Marie-Philippe, ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines et de nombreux ami(e)s.
Pour renseignements:
(418) 285-2211
Télécopieur:
(418) 285-2077
Courriel:
salonbenoit@globetrotter.net

PERRON
René

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 2 décembre 2000, à l'âge de 84 ans, est décédé Monsieur René Perron, époux de Madame Marguerite Ramsay, demeurant à Lévis. Il est allé rejoindre sa fille Ginette et son fils Marc. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Evelyne (Benoit Mailloux), Yves (Lise Ouellet), Sylvie; ses petits-enfants: Laurent Mailloux, Rachel, Roxanne et Julien Perron; ses soeurs, ses belles-soeurs et son beau-frère: Lucille, Noëlla, Georgette (feu Gérard Roy), Suzanne Lessard (feu Maurice Perron), Evelyne Ramsay, Pierrette Ramsay (Robert Thibault), ainsi que de nombreux neveux et nièces, autres parents et amis(es). Nos plus sincères remerciements au personnel de l'Unité des soins prolongés de l'Hôtel-Dieu de Lévis (5ème étage). Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la société Alzheimer de Québec, 1040, avenue Belvédère, bureau 312, Sillery G1S 3G3. La famille vous accueillera à la résidence funéraire
Gilbert & Turgeon Ltée
58, avenue Bégin
Lévis 837-4757
télécopieur 837-9317
courriel:
gilbert@turgeon.qc.ca
mercredi le 6 décembre de 14h30 à 17h et de 19h à 21h et jeudi ouverture à compter de 9h30. Le service religieux sera célébré le jeudi 7 décembre 2000 à 10h30, en l'église Christ-Roi.

740
Faveurs obtenues

MERCI maman Marie pour faveur reçue. Faire 9 "Ave Maria" par jour pendant 9 jours et dire "C'est impossible mais vrai", avec promesse de publication. M.C.

PRIÈRE infaillible à la Vierge-Marie. Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu, assistez-moi dans mes besoins. Ô Étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici-même que vous êtes ma mère. Ô sainte Marie, Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du coeur de m'appuyer dans cette demande. (Formuler ici sa demande). Personne ne peut résister à votre puissance, Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faites cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier. La faveur vous sera accordée. A.T.G.

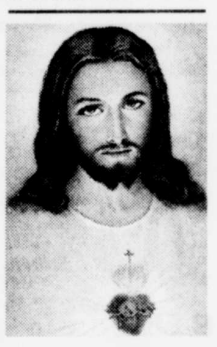

REMERCIEMENT au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde, pour des siècles et des siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour, pendant 9 jours, votre prière sera exaucée, même si cela est impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. Y.B.

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur et Sainte-Marie pour faveurs obtenues avec promesse de publier. M.B.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.G.

REMERCIEMENTS à la Sainte-Vierge pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. MG.

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur-de-Jésus pour faveur obtenue avec promesse de publier. L.G.

765
Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

Nous compatissons à votre deuil et vous offrons nos condoléances
LE SOLEIL

LE MONDE

Deuxième attentat contre un diplomate israélien en Jordanie

■ AMMAN (d'après AFP) — Un diplomate israélien a été blessé à la jambe par des tirs dans un attentat, hier, à Amman, le deuxième en moins de trois semaines dans la capitale jordanienne où les sentiments anti-israéliens s'exacerbent.

L'attentat, aussitôt dénoncé par le gouvernement jordanien, a eu lieu à 19h locales dans le quartier de Jébel Amman, à l'ouest de la capitale, et le diplomate a été transporté à l'hôpital, a-t-on indiqué de source officielle.

« Le gouvernement jordanien dénonce cet attentat », a indiqué le ministre jordanien des Affaires étrangères, Abdel Ilah al-Khatib, en soulignant que son pays « ne permettra pas de tels agissements sur son territoire » et prendra les mesures nécessaires pour que « l'ordre et la loi règnent » dans le royaume.

Dans la soirée, M. Khatib et le chef du cabinet royal se sont rendus au chevet du blessé.

Le porte-parole de l'ambassade d'Israël à Amman, M. Roey Gilaad, a confirmé l'attentat contre le diplomate israélien, qu'il a identifié comme étant M. Shlomo Razabi.

« M. Razabi était dans sa voiture en compagnie d'autres personnes, dans un quartier de Jébel Amman lorsqu'il a essuyé des tirs », a précisé M. Gilaad.

« Il a été légèrement blessé à la jambe et hospitalisé à Amman où son état a été jugé satisfaisant », a précisé le porte-parole.

Il s'est déclaré pessimiste après ce deuxième attentat contre un diplomate israélien.

« Je ne sais pas si les relations d'Israël avec la Jordanie seront affectées, mais cela affectera certainement la présence de certains d'entre nous à Amman. En tout état de cause, ce sera une décision du ministère des Affaires étrangères », a encore indiqué ce porte-parole.

Cette attaque n'avait pas été revendiquée, en fin de soirée.

Le 19 novembre, le vice-consul israélien M. Yoram Havivian avait été blessé à la jambe et à la main, dans un attentat alors qu'il se rendait de son domicile à l'ambassade.

Aucune arrestation n'a encore été opérée dans cette affaire, a-t-on indiqué de source officielle.

Un groupe islamiste, le « Mouvement de la lutte de la résistance islamique jordanienne », avait revendiqué de Beyrouth l'attentat perpétré contre M. Havivian.

Depuis le déclenchement de l'Intifada (soulèvement) palestinienne, le 28 septembre, le ressentiment à l'égard d'Israël en Jordanie ne se limite plus aux seuls partis d'opposition.

Sortie de prison de l'héroïne des Espagnoles battues

MADRID (d'après AFP) — Une centaine de personnes ont accueilli, hier, Teresa Moreno Maya, alias « Tani », devenue un symbole de la lutte contre la violence conjugale, à sa sortie de prison près de Madrid, où elle a passé six semaines avant d'être graciée.

Accueillie par ses quatre enfants, le maire de Rivas-Vaciamadrid, dans la banlieue de la capitale espagnole, des amis, des représentants d'associations de défense des droits de la femme et de nombreux journalistes, « Tani » a fondu en larmes à sa sortie de prison.

Elle avait été condamnée à 14 ans de prison pour avoir tué, en avril 1995, son mari qui la maltraitait depuis de longues années. « Tani » affirmait avoir tiré un coup de feu sur son mari en situation de légitime défense, lors d'une nouvelle dispute.

Devant les très nombreux témoignages des violences auxquelles elle était soumise, « Tani » était devenue un symbole de la lutte contre la violence conjugale, un problème très sensible en Espagne où 33 femmes ont trouvé la mort, depuis le début de l'année, à cause de violences conjugales.

Les élèves américains derrière les Asiatiques et les Européens en maths

■ WASHINGTON (AFP) — Les élèves américains sont à la traîne derrière les étudiants de plusieurs pays d'Asie et d'Europe en mathématiques et en sicences, selon un rapport publié, hier, par le département américain de l'Éducation.

Des élèves américains de 4e ont participé avec des élèves de même niveau de 38 autres pays aux troisièmes tests internationaux de mathématiques et de science (TIMSS-R).

En maths, les étudiants américains arrivent en 19e position avec un score moyen de 502 points, derrière les élèves de Singapour (604), de Corée du Sud (587), de Taiwan (585), de Hong Kong (582), du Japon (579), de Belgique (558), des Pays-Bas (540) et de la République slovaque (534).

En sciences, les Américains terminent 18e avec une moyenne de 515, loin derrière Taiwan (569), Singapour (568), la Hongrie (552), le Japon (550), la Corée du Sud (549), les Pays-Bas (545), l'Australie (540), la République tchèque (539) et la Grande-Bretagne (538), indique le rapport.

La France et l'Allemagne sont les seuls pays industrialisés à ne pas avoir pris part au concours.

La performance des élèves américains, en 1999, pour ce concours, est à peu près la même que lors de sa dernière édition en 1995.

Toutefois, dans certaines spécialités mathématiques, les élèves américains font mieux que la moyenne internationale. Il en va ainsi pour les fractions, l'algèbre et les probabilités, notamment.

En sciences de la terre (sciences de la vie, chimie...), les Américains font mieux que la moyenne internationale.

L'étude note, en outre, que les élèves américains de classe de 4e en mathématiques et sciences ont moins de chance que les élèves d'autres pays de recevoir un enseignement dispensé par des professeurs hautement diplômés dans ces matières.

Farines carnées utilisées comme combustible

■ BERNE (AP) — Les farines animales, que la Suisse veut interdire pour tous les animaux, dès mars prochain, pourront être utilisées comme combustible de substitution dans l'industrie du ciment, a annoncé, hier, l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Provisoirement, elles seront entreposées dans des silos.

Le plus grand producteur suisse de farines animales, l'entreprise Centravo, et Cemsuisse, l'Association suisse de l'industrie du ciment, ont trouvé une solution garantissant une élimination sûre de ces produits de déchets carnés par incinération.

Cette méthode d'élimination permettra de faire face à une accumulation prévisible rapide des farines animales en Suisse, qui ne peut plus exporter ce produit jadis très demandé vers la France ou l'Allemagne.

L'utilisation des farines animales comme combustible de substitution dans l'industrie du ciment est une solution techniquement et écologiquement judicieuse, selon l'OVF.

Les farines seront éliminées d'une façon efficace et économe en énergie. Elles alimenteront directement les flammes du four à ciment et seront brûlées à une température allant jusqu'à 2000 degrés.

Les émanations du four ne présentent aucun danger d'infection par le prion, estime l'OVF. Le transport, le transbordement, l'entreposage et la livraison finale des farines animales se font dans des systèmes fermés.

L'économie du Québec s'est revirée sur un dix cents.

Il y a cent ans, un certain
Joseph Eugène Roy déposa dix cents
à la Caisse populaire de Lévis.
C'était le début d'un grand
mouvement qui compte aujourd'hui
5 millions de membres et
77 milliards d'actifs. À tous, en cette
grande journée commémorative,
bon centenaire !

Cent ans
Toujours en mouvement

Desjardins

v11500435

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

Une renaissance pour Desjardins

La célébration du centenaire d'une institution se prête souvent à des regards en arrière, teintés dans la plupart des cas d'un peu de nostalgie. Nous nous en garderons bien aujourd'hui pour la commémoration de l'assemblée de fondation de la toute première caisse populaire, à Lévis, le 6 décembre 1900. Desjardins est résolument tourné vers l'avenir et amorce le nouveau siècle animé du même avant-gardisme qui caractérisait ses fondateurs, il y a 100 ans.

Avec ses cinq millions de sociétaires, le Mouvement Desjardins rassemble déjà tout le Québec français auquel il a donné une force économique indispensable à son développement. Ses dirigeants sont en voie d'en moderniser les structures pour accroître la compétitivité des rendements. La gamme des services et produits financiers offerts est mise à jour continuellement pour assurer aux sociétaires la gestion la plus efficace de leur patrimoine. Le Mouvement Desjardins se distingue par ailleurs par la recherche incessante et l'appropriation des technologies du futur dans son secteur d'activités.

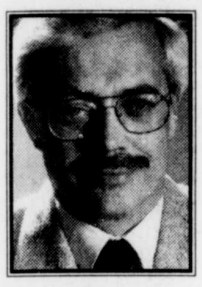

J.-Jacques Samson
JJSamson@lesoleil.com

Desjardins est un objet de légitime fierté pour la société québécoise et pour la région de Québec en particulier, qui doit en bonne partie sa santé économique à la présence des sièges sociaux des principales composantes du Mouvement, à Lévis. LE SOLEIL est heureux de s'associer aujourd'hui à cet anniversaire, à sa modeste façon. Le logo du journal revêt ce matin, entorse très très exceptionnelle, la couleur identitaire de Desjardins, le vert.

De quoi demain sera-t-il fait ?

Les institutions financières au pays sont engagées dans une spirale de concentration, à la fois pour accroître leurs profits et pour faire face à une concurrence féroce qui ne connaît pas de frontières géographiques. Le Mouvement coopératif ne peut feindre d'ignorer la vague et s'isoler, en retrait. L'érosion le minerait vite.

Parmi les défis qui se posent à lui, Desjardins devra d'abord savoir attirer davantage les Québécois anglophones et allophones tout comme les immigrants, souvent investisseurs, qui occupent une place grandissante dans notre mosaïque sociale. Le Mouvement Desjardins est encore très homogène, québécois de souche, francophone. Il suffit d'assister à l'un de ses congrès pour être frappé par cette évidente distorsion par rapport au Québec moderne. La réunion du collège électoral pour le choix du nouveau président du Mouvement en a fourni un autre exemple.

Des alliances stratégiques deviennent aussi indispensables avec des institutions cousines extérieures, nord-américaines et européennes. Nos grandes banques, pygmées pourtant à l'échelon mondial, plaident que seuls des regroupements leur permettront d'être des leviers financiers suffisamment puissants pour tirer leur épingle du jeu dans l'économie du XXI[e] siècle. Le postulat, s'il est fondé, vaut nécessairement pour Desjardins.

Le sentiment d'appartenance à sa caisse et la fidélité des sociétaires se sont étiolés au fil des ans. Le client de Desjardins est avant tout un consommateur qui magasine ses produits financiers. Desjardins le retiendra bien sûr par des taux sur l'épargne et le crédit compétitifs, des frais inférieurs aux concurrents, mais aussi, pour plusieurs, par des services-conseils compétents, taillés sur mesure. La législation sur le décloisonnement dans cette industrie lui a ouvert toutes grandes les portes, avant tous les compétiteurs. La main-d'œuvre de Desjardins s'adapte progressivement à son nouveau mandat. La population continuera enfin d'exiger une implication sonnante constante de Desjardins dans la communauté et pour quelques générations encore, une plus grande accessibilité aux services au comptoir que dans toute banque. Il faudra éviter de bousculer encore plus cette tranche de sociétaires, plus âgés, plus exigeants et souvent inquiets pour leur avoir. Desjardins leur doit cela.

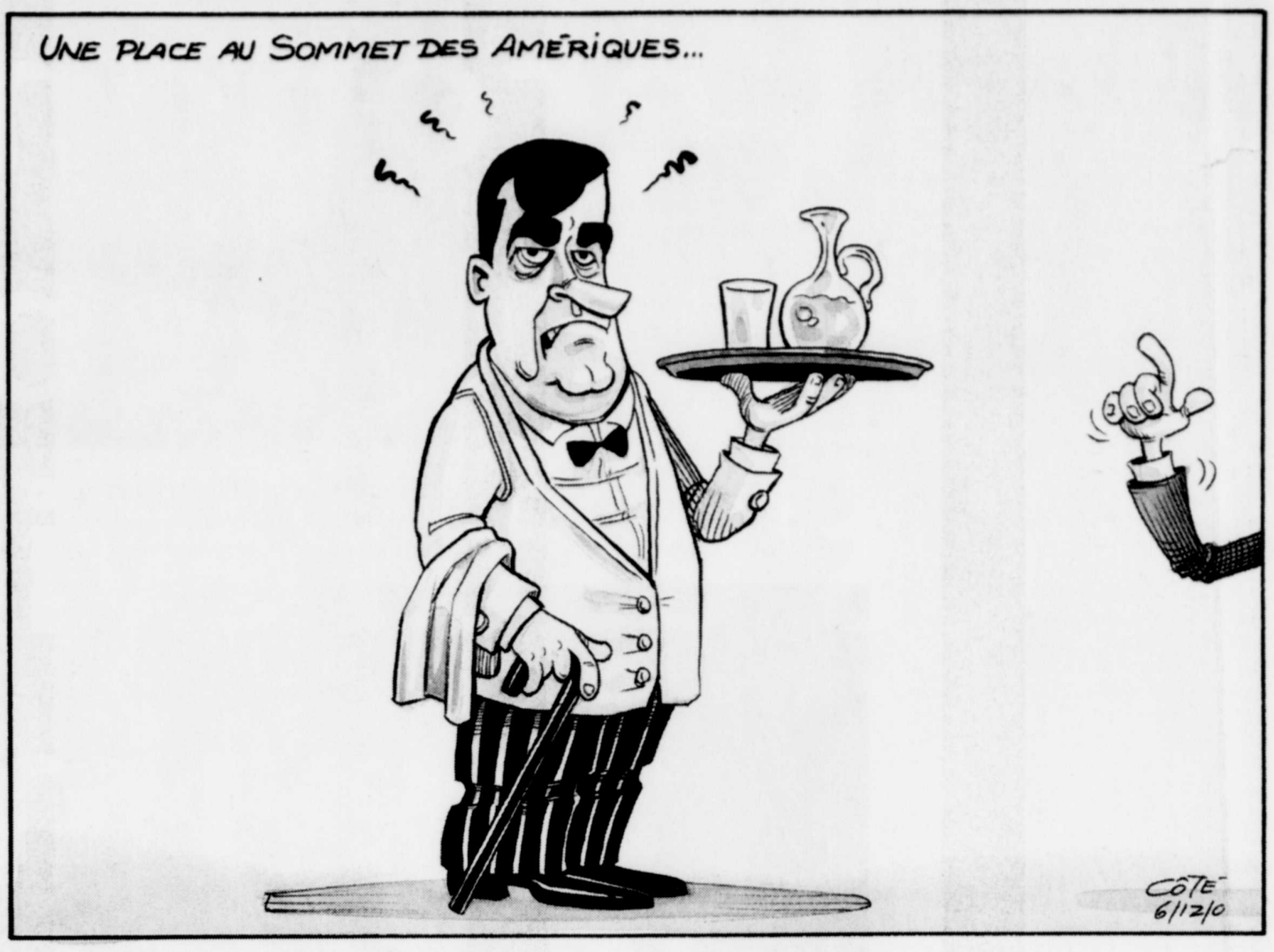

CHRONIQUE POLITIQUE

Bilinguisme et « lip services »

Si vous voulez accéder à la liste des ministères et institutions du gouvernement du Canada par Internet, vous devez passer par la *Home page* anglaise. Et si vous dormez dans un grand hôtel de Toronto ou de Vancouver, vous ne serez guère mieux servi qu'à New York ou à Londres : une seule chaîne de télévision française dans un océan anglais et quelques îlots multilingues ou amérindiens. Bonjour la dualité !

Michel Vastel
MVastel@lesoleil.com

La campagne électorale du mois dernier m'a amené dans huit provinces et autant de capitales sans compter les détours par quelques endroits exotiques comme Woodstock, Stratford ou Kamloops. N'eût été des quelques phrases en français prononcées par les chefs politiques que j'accompagnais, je ne me serais certainement pas cru au Canada. Il n'y a qu'au Québec où la dualité linguistique se traduise par une présence majoritaire de la langue minoritaire : 60 % de canaux de langue anglaise chez Vidéotron qui se présente néanmoins comme « le meilleur choix de télé à la carte en français » !

60 % de canaux anglais chez Vidéotron

Ailleurs au Canada « anglais », ce n'est même pas 1 % de postes en français puisque le seul réseau qui échappe à l'unilinguisme imposé par les distributeurs est celui de Radio-Canada. TV5, pour lesquels les gouvernements du Canada et du Québec versent de généreuses subventions : disparu au profit de quelque canal communautaire en chinois ou en farsi. TVA, à qui le CRTC accordait en 1999 un statut de « réseau national à distribution obligatoire dans l'ensemble du Canada » : oubliez ça ! Rendu à ce stade, vous ne cherchez même plus les réseaux de l'information RDI ni LCN. Par contre, vous ne manquerez jamais le nouveau canal réservé aux peuples autochtones.

Un visiteur européen ou africain qui passerait par le Canada aurait ainsi l'image du pays réel : unilingue anglophone partout sauf dans ces petites enclaves scrupuleusement bilingues que sont le Québec et l'Acadie.

Le comble de l'insulte, pour le sénateur Jean-Robert Gauthier en particulier, fut de voir le CRTC autoriser la diffusion au Québec de la chaîne publique anglaise de l'Ontario, TVO, mais de refuser la diffusion de la chaîne française TFO, sous prétexte que les Québécois ont déjà accès à beaucoup de chaînes spécialisées, y compris la chaîne éducative Télé-Québec. On en entendra encore parler puisque le sénateur, dont l'appel a été débouté en Cour fédérale, a décidé de porter sa cause devant la Cour suprême. À l'heure de la mondialisation, plaide-t-il, « pourquoi le CRTC érige-t-il des barrières au libre-échange entre les communautés de langues officielles ? » Bonne question en effet...

Sur ordre du Conseil des ministres, le CRTC se penche actuellement sur cette question de « la disponibilité et de la qualité des services de radiodiffusion de langue française dans les communautés de minorités francophones du Canada. » Le CRTC doit soumettre un avis d'ici, le 12 février 2001, sur les moyens « d'encourager et de favoriser l'accès au plus large éventail possible de services en langue française. » À noter que l'ordre du Conseil des ministres ne s'inquiète que de la disponibilité des services en français. Rien sur les services en anglais au Québec ce qui est tout de même surprenant pour un gouvernement chatouilleux sur le principe de la dualité. Implicitement, le gouvernement du Canada reconnaît donc le déséquilibre dans le traitement des minorités de langues officielles au Canada. La *Montreal Gazette* n'a pas dû la voir passer, celle-là !

Quant au réseau Internet, il pose des problèmes encore plus sérieux, soulevés d'ailleurs par la nouvelle commissaire aux langues officielles, Dyane Adam. « Le déploiement principalement en anglais d'Internet fragilise la dualité canadienne », dit-elle dans son premier rapport au Parlement. Sur le portail du Canada, confié à la responsabilité du ministre Alfonso Gagliano, il est évident que tout est conçu par et pour des anglophones. Cette fois, il ne s'agit plus de l'image que le Canada se donne dans les chambres d'hôtel réservées aux visiteurs étrangers, c'est l'image du Canada dans l'univers cybernétique : une image fidèle à lui-même, anglaise, parfois ponctuée de quelques *lip services* à un bilinguisme de façade.

On me dit que l'avis du CRTC dépassera la question de la disponibilité des services en français dans l'espace radiophonique et télévisuel. Les médias privés s'organisent actuellement autour de grandes convergences — CanWest - Global - *National Post*, Sympathico - CTV - *Globe & Mail* , sans parler de l'envahissement des Time Warner — d'où les médias francophones sont généralement absents.

Dyane Adam lance donc un avertissement : « La venue d'Internet et celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication transforment le paysage télévisuel, celui de l'information et celui de l'industrie du divertissement. » Et elle constate, diplomatiquement, que « malgré leurs retombées positives, ces nouveaux outils mettent en jeu la vitalité de la dualité linguistique canadienne. »

Madame Adam n'ose pas le dire, mais c'est le gouvernement libéral de Jean Chrétien et son CRTC qui, par sept années d'indifférence, ont ainsi consacré le déclin de la dualité canadienne. Faut-il rappeler que l'ancien premier ministre, Brian Mulroney, sur un simple coup de téléphone, avait obligé Rogers Cablevision à diffuser la chaîne internationale de langue française, TV5, dans la région de la capitale nationale. Il n'avait pas peur d'exercer son leadership, lui...

CARREFOUR DES LECTEURS

De la mondialisation à la globalisation

La majorité des commentateurs ainsi que le grand public utilisent indifféremment les mots mondialisation et globalisation croyant qu'il s'agit de synonymes. Ce n'est pas le cas. Ces deux mots définissent des réalités différentes, quoique découlant l'une de l'autre.
Pour bien comprendre notre époque, il est essentiel de bien appréhender ces deux phénomènes tentaculaires auxquels il est difficile d'échapper. C'est ce que fait Jacques B. Gélinas dans un livre éclairant intitulé « La globalisation du monde, laisser faire ou faire ». Comme le dit l'auteur citant Albert Camus : c'est ajouter au malheur du monde que de mal nommer les choses.
Avec le tassement de l'espace-temps dû à l'exploration spatiale et au développement des communications, nous avons l'impression que nous habitons tous le même « village global » et que personne ne peut contourner le rouleau compresseur du développement uniformisé.
Nous en sommes arrivés à accepter ce Léviatan comme une fatalité conditionnant le progrès. Or il n'en est rien. La distinction entre mondialisation et globalisation permet de comprendre et d'agir sur la réalité.
La mondialisation existe depuis 500 ans. Elle s'est réalisée en plusieurs étapes dont celle des grandes découvertes à partir de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique en 1492, celle de la poussée du développement du capitalisme au XIX[e] siècle jusqu'à la création de la Standard Oil Trust en 1883, et celle des entreprises multinationales au XX[e] siècle jusqu'au début des années 1980, époque où commence la transformation en entreprises transnationales et globales.
C'est-à-dire que ces entreprises se perçoivent comme se situant au-dessus des États et des nations. Elles visent à intégrer l'ensemble des activités humaines, à commencer par la culture, la formation et les loisirs. Elles tendent à tout uniformiser pour simplifier les opérations et réaliser des économies d'échelle, aux dépens de la diversité. La mondialisation est un « phénomène d'expansion planétaire normalement bénéfique », tandis que la globalisation se définit plutôt comme « la gouverne du monde par de puissants intérêts économiques transnationaux et supraétatiques ».
En développant à l'extrême les avantages de la mondialisation, les globalisateurs ont engendré un monstre qui étouffe les nécessaires différences, qui tend à supprimer les cultures au profit d'une seule, qui crée des inégalités, qui dégrade l'environnement, qui pourrit la démocratie. Tout cela pour pouvoir consommer un peu plus.
Quelle misère morale ! Le mieux est l'ennemi du bien, lequel se situe dans le juste milieu. Le livre de Jacques B. Gélinas permet d'en prendre conscience ; c'est le début de toute réforme.
Michel Chaloult
Québec

Un faux prétexte

Dans le dossier des fusions forcées, il devient de plus en plus clair que la mondialisation n'est qu'un faux prétexte.
Empêcher une éventuelle partition du territoire du Québec en cas de sécession ou la réorganiser à sa manière semble, de toute évidence, être l'objectif visé par le gouvernement péquiste dans cette manœuvre antidémocratique que sont les fusions forcées.
Rien n'arrêtera les souverainistes, pas même la volonté manifeste d'un très grand nombre de Québécois, qui, sur cette question très controversée, n'auront droit à aucun référendum.
On peut donc envisager avec la plus grande inquiétude la possibilité qu'un tel gouvernement puisse faire, dès maintenant, tout ce qui sera nécessaire pour forcer le OUI à un autre de ses référendums.
Lise Gosselin
Charlesbourg

INDONÉSIE

93 chrétiens tués

■ Des musulmans ont massacré 93 chrétiens qui refusaient de se convertir à l'islam sur une petite île de l'archipel indonésien des Moluques, a affirmé, hier, un responsable chrétien. Ce responsable a indiqué avoir recueilli ce bilan, lundi, à Ambon, auprès d'un survivant, arrivé de Kasiui par bateau avec ses enfants. Plus de 4000 personnes ont été tuées depuis janvier 1999 aux Moluques, lors de violences entre musulmans et chrétiens, et un demi-million de personnes ont été déplacées. (AFP)

TEXAS

La 38e exécution

■ Un homme condamné pour le viol et le meurtre d'une fillette de sept ans a été exécuté, hier soir, par injection létale dans la prison de Huntsville, devenant ainsi le 38e condamné à mort à être exécuté, cette année, au Texas. Deux autres condamnés doivent être exécutés cette semaine dans l'État et seront les derniers de l'année, ce qui portera le total de l'an 2000 à 40 exécutions. Il s'agira d'un nouveau record. L'exécution d'au moins sept condamnés à mort est prévue pour 2001 au Texas, dont trois en janvier. Le gouverneur du Texas est le gouverneur républicain George W. Bush, candidat à la Maison-Blanche. (AP)

GUATEMALA

80 millions de chiens

■ Le ministère guatémaltèque de la Santé a commencé à faire abattre plus de 80 millions de chiens errants à travers tout le pays afin de prévenir tout risque de rage ou autres maladies, a annoncé, hier, le ministre Mario Bolanos. « Au Guatemala il y a une population de chiens équivalente à neuf chiens par habitant, c'est-à-dire que nous avons plus de 80 millions de chiens. » M. Bolanos a ajouté que tout chien errant et sans maître serait éliminé. Le Guatemala compte 11 millions d'habitants. (AFP)

JAPON

Wagons de femmes

■ Une compagnie ferroviaire japonaise a décidé de remettre en service des wagons réservés exclusivement aux femmes afin de leur éviter d'être harcelées par des hommes saouls lorsqu'elles voyagent le soir. Keio Teito Electric Railway, qui gère plusieurs lignes de train de banlieue à Tokyo, va permettre aux femmes de rentrer sans risque durant neuf soirées, en décembre. C'est la première fois, depuis 1973, qu'un service « réservé aux femmes » est de nouveau testé dans la capitale. Keio Teito met en avant une progression des cas de harcèlements sexuels qui ont bondi de 276 cas, en 1999, à 351, l'an dernier, sur ses lignes. Pour les six mois clos en septembre, plus de 200 plaintes ont déjà été recensées. Selon la compagnie, 70% des femmes interrogées se sont déclarées favorables à la mesure. (AFP)

CONGO KINSHASA

60 000 fuyards

■ Près de 60 000 personnes ont fui une nouvelle recrudescence des combats entre la rébellion et les forces gouvernementales dans le sud du Congo-Kinshasa, se réfugiant en Zambie, a annoncé, hier, le Haut commissariat pour les réfugiés des Nations unies. Selon Kris Janowski, porte-parole du HCR, 10 000 sont arrivés à Chiengi, ville zambienne sur la frontière, et quelque 50 000 autres seraient éparpillés dans les villages environnants, pour ce nouvel exode qui a commencé pendant le week-end. (AP)

OUGANDA

Mort du « Dr Ebola »

■ Un médecin ougandais qui a dirigé la lutte contre la fièvre hémorragique d'Ebola dans l'un des hôpitaux du district de Gulu (nord) a été à son tour emporté par l'épidémie, hier. La fièvre d'Ebola, qui se transmet essentiellement par contact, a fait 152 morts en Ouganda, dont 12 infirmières de l'hôpital de Lacor, géré par une mission catholique italienne. Le Dr Mathew Lukwiya, médecin chef de l'hôpital, a probablement contracté la maladie en soignant une de ces infirmières. Il doit être enterré dans le cimetière de l'hôpital. Le médecin-chef de l'hôpital de Lacor avait été enlevé à la fin des années 80 par des rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui avaient attaqué l'établissement pour se procurer des médicaments. (AP)

MEXIQUE

Merde au protocole !

■ Le président Vicente Fox qui veut moderniser son pays et aussi changer les mentalités, a reçu, hier, un blâme des députés pour ne pas avoir respecté le protocole, la semaine dernière, lors de son entrée en fonction. Vicente Fox, au lieu de s'en tenir au texte officiel du serment présidentiel, s'est en effet permis, vendredi, lors de son investiture, d'ajouter à tous les engagements que la Constitution prévoit pour le chef de l'État, celui de défendre « les pauvres et les marginaux du pays ». Cette digression est sans précédent dans l'histoire du Mexique. (AFP)

Un dauphin naissant capturé en Uruguay

REUTERS

Ce dauphin de 10 jours repose dans les mains d'un sauveteur de Piriapolis, sur la côte atlantique de l'Uruguay, en Amérique du Sud. Le petit mammifère marin a été retrouvé près d'une plage, dans un filet de pêche, apparemment blessé par les dents de sa mère qui avait tenté de couper le filet.

NOUS PAYONS LA TPS POUR VOUS ET VOUS OFFRONS UN RABAIS DE 500$†

SUR LA PLUPART DES MODÈLES 2001-2000

AUCUN COMPTANT INITIAL
ET AUCUN PAIEMENT AVANT 90 JOURS*

L'OFFRE PREND FIN LE 6 JANVIER 2001

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep

5 100 Protection 5 ans ou 100 000 km** sur le groupe motopropulseur Assistance routière de 5 ans ou 100 000 km**

† Offre d'une durée limitée applicable sur la plupart des véhicules 2001-2000 (excluant Viper, Prowler et PT Cruiser). Cette offre s'applique au prix avant échange et aux livraisons au détail des véhicules. Pour usage personnel seulement. Votre concessionnaire réduira le prix de vente des modèles 2001-2000 en stock de 500 $, puis réduira encore le prix de 7 %. Les frais de transport, accessoires installés par le concessionnaire, garanties, taxes et coûts d'administration ne sont pas sujets à la réduction de 7 % correspondant au taux de la TPS. Cette offre est exclusive et ne peut être jumelée à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. L'offre s'applique aux achats faits entre le 1er décembre 2000 et le 6 janvier 2001 inclusivement. Chez les concessionnaires participants seulement. * Des intérêts seront chargés à partir du 55e jour selon le taux en vigueur de Services financiers DaimlerChrysler. Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. ** Suivant que l'une ou l'autre circonstance se produira la première. Certaines conditions s'appliquent. Voir votre concessionnaire pour les détails et les conditions. Jeep MD est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Portez toujours votre ceinture. La banquette arrière est l'endroit le plus sûr pour asseoir les enfants. Voyez-y!

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep MD du Québec

CHRYSLER Dodge Jeep CHRYSLER Dodge Jeep

la lecture en Cadeau
du 13 novembre 2000 au 7 janvier 2001
Une invitation de la Fondation québécoise pour l'alphabétisation

Achetez un livre jeunesse neuf à un enfant défavorisé
Détails dans toutes les librairies participantes.
(514) 289-1178 ou 1 800 361-9142

LE SOLEIL
Une présentation de
Domtar Hydro Québec